PARC NATIONAL DU CANADA DES

PRAIRIES

Plan directeur

La terre sacrée

Aucun paysage autre que la prairie ne porte plus d'associations avec ce que les humains ont valorisé le plus à mesure qu'ils se sont éparpillés dans les parties plus froides de la terre : le soleil en tant que source de vie céleste, son incarnation terrestre sous forme de feu avec l'utilité qu'on lui connaît, les grands troupeaux d'animaux brouteurs. Depuis les débuts de la civilisation, des vagues successives de nomades des prairies pratiquant le culte du soleil ont dominé la race humaine, de sorte qu'il n'y a probablement pas un système unique de croyance sans ces éléments de la prairie. Tout comme les sabots des bisons, même le corps humain semble une adaptation à la vie des prairies. Marche debout, longues jambes, fesses musclées, bras se balançant, vision binoculaire : tous ces traits permettent un mouvement efficace dans un paysage d'horizons. Si les hominidés n'avaient pas quitté la forêt, nous serions encore capables de grimper aussi bien que les singes.

Si le paradis terrestre est souvent représenté comme un genre d'arboretum, le ciel est vu comme un lieu tout aussi verdoyant et fleuri mais plus ouvert, un lieu où même un arbre fruitier constitue un obstacle à la lumière céleste. Un tel champ élyséen a une ressemblance frappante avec la prairie haute au printemps, lorsque les troupeaux de bisons mettent bas et que le vent sent les fleurs. Si un chasseur ou un gardien de troupeau nomade devait choisir un moment pour le rendre éternel, ce serait probablement le printemps dans la prairie.

David Rains Wallace
The Klamath Knot

Tiré de l'ouvrage intitulé *The Klamath Knot* de David Rains Wallace. Tous drois réservés, David Rains Wallace, 1983. Imprimé avec la permission de David Rains Wallace.

Cover photographs:

Glindélia
James R. Page

Rivière Frenchman
J.F. Bergeron
ENVIRO FOTO, Saskatchewan 1996

Antilope
André Cornellier

Paysage
André Cornellier

Badlands
André Cornellier

Chien de prairie
Parcs Canada

Cercle de tipi
Parcs Canada

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada.
Parcs Canada. Centre de services de l'Ouest canadien.
Parc national du Canada des Prairies, plan directeur.
Publié aussi en anglais sous le titre: Grasslands National Park of Canada management plan.
ISBN 0-662-85535-3
No de cat. R63-256/2001F

1. Parc national des Prairies (Sask.) -- Gestion.
2. Parcs nationaux -- Saskatchewan -- Gestion.
3. Parc nationaux -- Canada -- Gestion.
I. Titre.

FC4324.G72P37 2002 333.78'097124'3 C2002-980145-1
F1074.G72P37 2002

© Sa Majesté la Reine aux droits du Canada, représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2002.

This publication is available in English.

104-00280/

Parc national du Canada des Prairies

Plan directeur

Octobre 2002

Avant-propos

Les spectaculaires parcs nationaux du Canada nous aident à renouer avec nos racines, à mieux envisager l'avenir et à nous rapprocher les uns des autres. De nombreux pays ont comme symboles nationaux des monuments créés par l'activité humaine. Au Canada, nous avons également nos vastes paysages et notre nature sauvage. Nous vivons dans des villes, mais la nature habite nos âmes.

Les prairies sèches, les larges vallées, les *badlands*, les rivières et les ruisseaux du parc national du Canada des Prairies sont autant de composantes de notre identité nationale.

L'armoise, le boutelou gracieux, la corne de raquette, l'agropyre de l'Ouest, la sélaginelle et le peuplier faux-tremble des Prairies font tous partie de notre psyché collective nationale.

L'antilope d'Amérique, le chien de prairie, le faucon des prairies, la grenouille léopard et la tortue peinte comptent parmi les trésors que le Canada a le bonheur de posséder.

Tout ce que nous chérissons parce que faisant partie de notre identité nationale doit aussi être reconnu comme relevant de notre responsabilité nationale.

Le parc national des Prairies protégera à jamais une zone représentative de la prairie mixte. La gestion du parc est désormais orientée par ce plan directeur qui, à juste titre, accorde la priorité au rétablissement et au maintien de l'intégrité écologique du parc par la protection de ses ressources naturelles et culturelles exceptionnelles et par une gestion avisée de la fréquentation.

Que l'on me permette ici d'exprimer toute mon appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont contribué par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je veux remercier en particulier les membres du Comité consultatif du parc national des Prairies, dont la bonne volonté, le travail soutenu, l'esprit de collaboration et l'extraordinaire sens des responsabilités constituent d'heureux présages de la bonne santé du parc dans l'avenir.

Dans cet esprit de partenariat et de responsibilité, je suis heureuse d'approuver le Plan directeur du parc national du Canada des Prairies.

Sheila Copps,
ministre du Patrimoine canadien

Énoncé de recommandation

Plan directeur du parc national du Canada des Prairies

Approbation recommandée par :

Tom Lee
Directeur général
Parcs Canada

Nikita Lopoukhine
Directeur général
Parcs nationaux, Parcs Canada

Gaby Fortin
Directeur général
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada

Cheryl Penny
Directeur de l'unité de gestion du
Sud de la Saskatchewan, Parcs Canada

Sommaire

Le présent document constitue le plan directeur du parc national du Canada des Prairies. Il s'agit de la principale stratégie utilisée par le parc pour remplir le mandat de Parcs Canada à savoir veiller à l'intégrité écologique et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et le plaisir du public.

Le plan a été élaboré par Parcs Canada et un comité consultatif représentant de nombreux intérêts publics et gouvernementaux. Il a également été soumis à un vaste examen public. Des réunions publiques ont eu lieu dans les collectivités voisines du parc ainsi qu'à Regina et à Saskatoon.

Le plan comporte une vision pour le parc. Axée sur l'avenir, elle devrait orienter les efforts de gestion du parc. Selon cette vision, le parc national des Prairies constituera une plate-forme permettant la conservation et la restauration de l'intégrité écologique de la prairie indigène. Le parc offrira un large éventail de ressources culturelles reconnues pour leur importance à l'échelle nationale et internationale. Il sera le cadre de recherches de classe internationale sur les écosystèmes de prairie mixte et occupera une place de premier plan dans la conservation à l'échelon régional, continental et même mondial.

Les visiteurs pourront admirer les paysages des vastes prairies et observer des oiseaux, des plantes et des animaux qu'ils ont rarement la chance de voir. Ils écouteront avec intérêt les anecdotes relatant la présence d'humains dans les prairies, des éleveurs d'aujourd'hui en remontant aux chasseurs de bisons d'il y a des milliers d'années. Ils seront aussi émus par les descriptions des principaux stades de l'évolution de la planète, si bien illustrée dans les formations géologiques du parc. Ils ne manqueront pas d'être touchés par les messages concernant nos devoirs en matière d'écologie et de culture et éprouveront un sentiment de fierté et d'identité nationale.

Les Canadiens et Canadiennes des régions éloignées auront beaucoup d'occasions de se renseigner au sujet du parc et seront fiers des efforts de conservation qui y sont déployés.

Le public sera fortement en faveur du parc, comme le démontre la grande coopération de tous ceux qui portent un intérêt à son avenir.

Difficultés liées à la gestion du parc

Avant que cette vision ne devienne réalité, il faudra surmonter plusieurs difficultés, notamment les suivantes.

- Le parc n'est pas encore complètement établi et est formé d'une mosaïque de terres qui appartiennent à Parcs Canada ou à des propriétaires fonciers privés.
- Le parc est divisé en deux secteurs distincts : le bloc Est et le bloc Ouest.
- Bien des processus naturels importants, comme le broutage par de grands animaux et les feux non maîtrisés, ne se produisent plus.
- Il y a les cercles de tipis et d'autres ressources culturelles qui sont devenus indissociables des caractéristiques naturelles du parc.
- Le parc n'offre aux visiteurs que peu d'aménagements, comme des sentiers de randonnée, des points d'eau potable, de la signalisation et des routes fiables.

- Des espèces qui ont déjà fréquenté le parc, comme le putois d'Amérique, n'y vivent plus.
- Des espèces végétales non indigènes des prairies sont présentes dans le parc.

Stratégies

Le plan directeur énonce des stratégies qui tiennent compte de ces difficultés et d'autres encore tout en maintenant et en instaurant l'intégrité des ressources naturelles et culturelles du parc.

Les principales stratégies adoptées sont les suivantes :

- Appliquer des « prescriptions » sur les feux et sur le broutage par les grands animaux afin d'aider à la restauration de l'intégrité écologique du parc.
- Promouvoir le rétablissement de la végétation dans les champs cultivés et la réintroduction d'espèces fauniques indigènes.
- Intégrer et adapter la gestion des ressources culturelles et naturelles afin de protéger l'intégrité des deux types de ressources.
- Promouvoir le parc en tant que plate-forme de recherche de calibre international sur la prairie indigène, en collaborant avec des établissements et des personnes intéressés.
- Poursuivre l'acquisition de terres pour le parc grâce à des ventes conclues à l'amiable.
- Présenter des expériences différentes dans les blocs Est et Ouest, en fonction des attraits uniques de chaque bloc.
- Déterminer les types de visiteurs qui seraient attirés par le parc — personnes à la recherche de nouvelles connaissances et de changement, mordus de la nature, visiteurs de passage et destinataires des activités de diffusion externe — et harmoniser les caractéristiques uniques du parc avec les préférences de ces utilisateurs.
- Améliorer les installations et les services du parc en fonction des activités et des motivations des quatre types de visiteurs.
- Établir des relations avec des associations coopérantes, des groupes et des particuliers en vue de faire des ajouts appréciables aux services et aux programmes de protection et de gestion des ressources déjà en place.
- Veiller à ce que les visiteurs aient conscience d'être dans un parc national, sachent que celui-ci fait partie d'un réseau national, et connaissent les conditions à respecter pour en profiter de façon appropriée.
- Accroître la capacité de Parcs Canada de répondre à la demande du public en ce qui a trait aux programmes d'interprétation.
- Améliorer l'infrastructure du parc qui est essentielle à la réalisation de la vision.

Une protection permanente

Le plan directeur approuvé, qui sera soumis à un examen tous les cinq ans, visera à protéger de façon permanente la portion de la région des Prairies du Canada qui est représentée par le parc national des Prairies. Ce faisant, le plan favorisera la compréhension, la reconnaissance et l'appréciation des valeurs naturelles et culturelles du parc de telle façon qu'elles demeureront intactes pour les générations futures.

Table des matières

Avant-propos i

Énoncé de recommandation ii

Sommaire iii

1. But et vision du parc 1

1.1 Quel est le but du parc? 1
1.2 Une vision pour le parc national des Prairies - De quoi le parc aura-t-il l'air en 2020? 1

2. Contexte 4

2.1 Le plan directeur du parc 4
2.2 Consultation du public 4
2.3 Création du parc 5
2.4 Situation géographique 6
2.5 Les grandes plaines de l'Amérique du Nord 6
2.6 Rôle du parc national des Prairies dans la conservation 11
2.7 Végétation 13
2.8 Faune 14
2.9 Histoire humaine 18
2.10 Fréquentation du parc 20
2.11 Intégrité écologique du parc : défis à relever 21

3. Gestion des ressources naturelles et culturelles 27

3.1 Intégrer la gestion des ressources naturelles et culturelles 27
3.2 Gestion du broutage 28
3.2.1 Prescription relative au broutage 29
3.2.2 Gestion du broutage en fonction des résultats 30
3.2.3 Utilisation du bison et des bovins 31
3.2.4 Élaboration d'un plan de gestion du pâturage 33
3.3 Gestion du feu 35
3.4 Gestion du rétablissement de la végétation des prairies 37
3.4.1 Rétablir la végétation avec des espèces indigènes 38
3.4.2 Faciliter la succession vers la prairie indigène 38
3.5 Gestion de la réintroduction d'espèces fauniques 39
3.6 Gestion des espèces en danger de disparition 41
3.7 Gestion des ressources aquatiques 43
3.8 Gestion des ressources culturelles récentes 44
3.9 Gestion des sites et caractéristiques autochtones 45
3.10 Gestion des sites culturels menacés 46
3.11 Gestion des sites culturels situés dans des secteurs très fréquentés 48
3.12 Gestion des ressources paléontologiques 48

4. Mise en valeur du parc et gestion des visiteurs 50

4.1 Thèmes et messages 50
4.1.1 Thème : Réseau canadien d'aires patrimoniales protégées 50

4.1.2 Thème : Écosystème de prairie mixte 52
4.1.3 Thème : Espèces et espaces menacés 53
4.1.4 Thème : Relations entre les humains et la terre 54
4.1.5 Thème : Histoire géologique et paléontologique 55
4.2 Quelles sont les clientèles cibles? 56
4.3 Types de visites/d'utilisations - Quelles sont les préférences des clientèles cibles? 57
4.4 Méthodes de mise en valeur du patrimoine 58
4.5 Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en valeur du patrimoine 60
4.6 Mise en valeur et partenariats 60
4.6.1 Accueil des visiteurs 61
4.6.2 Interprétation du patrimoine 62
4.6.3 Relations communautaires et diffusion externe 63
4.6.4 Associations coopérantes 64
4.6.5 Tourisme 65
4.7 L'expérience des prairies - Concepts généraux applicables aux deux blocs ... 66
4.8 Utilisations appropriées - Parc national des Prairies 68
4.9 Disponibilité d'installations et prestation de services 68
4.9.1 Accès motorisé 68
4.9.2 Installations de camping 70
4.9.3 Signalisation 71
4.9.4 Aires d'utilisation diurne 71
4.9.5 Sentiers de randonnée 72
4.9.6 Obstacles aux déplacements 72

5. Administration 74

5.1 Administration des terres du parc non définies dans la Loi 74
5.2 Administration des terres et des deux blocs du parc 74
5.3 Désignation éventuelle comme lieu historique national 76
5.4 Rôle d'un comité consultatif permanent formé d'intervenants 76
5.5 Défi posé par la gestion d'un parc nouveau en voie d'expansion 77
5.5.1 Protection et gestion 77
5.5.2 Interprétation et services aux visiteurs 77
5.6 Examen du plan directeur et surveillance de l'état du parc 78

6. Zonage 79

6.1 Zone I - Préservation spéciale 79
6.2 Zone II - Milieu sauvage 79
6.3 Zone III - Milieu naturel 82
6.4 Zone IV - Loisirs de plein air 82
6.5 Zone V - Services du parc 83
6.6 Désignation de secteurs fragiles 83
6.7 Utilisations non conformes 84
6.8 Réserves intégrales 85

7. Énoncé de décision - Évaluation environnementale 86

8. Mise en œuvre 88

Figures

Figure 1 - Position géographique du parc national du Canada des Prairies 7
Figure 2 - Bloc Ouest, parc national du Canada des Prairies 8
Figure 3 - Bloc Est, parc national du Canada des Prairies 9
Figure 4 - Étendue des prairies en Amérique du Nord 10
Figure 5 - Parcelles de prairie cultivées et indigènes autour du parc national des Prairies 15
Figure 6 - Carte foncière des terres des États-Unis situées juste au sud du parc 16
Figure 7 - Zonage du bloc Ouest 80
Figure 8 - Zonage du bloc Est 81

Encadrés

Encadré 2.1 - L'eau, élément indispensable à la compréhension des prairies .. 14
Encadré 2.2 - Notions de base sur les écosystèmes 18
Encadré 3.1 - Qu'entend-on par gestion adaptative? 29
Encadré 3.2 - Restauration de l'écosystème – Un défi particulier 31
Encadré 3.3 - Résultats obtenus jusqu'à présent 32
Encadré 3.4 - Feu et broutage 36
Encadré 3.5 - Gestion des ressources culturelles 47
Encadré 4.1 - L'intégrité écologique est l'affaire de tous. 51

Tableaux

Tableau 2.1 - Exemples d'autres problèmes que pose l'intégrité écologique ... 24
Tableau 3.1 - Prescription relative au broutage 30
Tableau 3.2 - Mesure des progrès vers l'atteinte des objectifs de gestion de l'écosystème 34
Tableau 3.3 - Espèces en péril dans le parc national des Prairies 42
Tableau 4.1 - Utilisations appropriées - parc national des Prairies 69

1. But et vision du parc

Le but et la vision du parc consistent à définir les valeurs clés que Parcs Canada et le public chercheront à concrétiser dans la gestion du parc. Ces énoncés établissent également une vision prometteuse de l'avenir des Prairies.

Le but et la vision du parc aident aussi à canaliser les énergies et à orienter la planification, la gestion et l'exploitation du parc à long terme, tout en favorisant la collaboration entre les gens qui vivent à proximité du parc, qui y travaillent, qui se préoccupent de son avenir et qui l'utilisent.

1.1 Quel est le but du parc?

Le parc national des Prairies cherche à protéger de façon permanente une portion représentative de la région naturelle des Prairies du Canada et à encourager la compréhension, la reconnaissance et l'appréciation par le public des valeurs patrimoniales naturelles et culturelles du parc de telle façon qu'elle demeureront intactes pour les générations futures.

1.2 Une vision pour le parc national des Prairies - De quoi le parc aura-t-il l'air en 2020?

Le parc national des Prairies constituera un système herbager dynamique, résistant et changeant qui conservera sa biodiversité indigène et son caractère sauvage.

Les processus qui contribuent à garder le parc en santé fonctionneront tous en harmonie avec l'écosystème élargi de la région. Certaines des espèces présentes autrefois dans la région vont faire leur réapparition dans le parc des Prairies. Des bisons se roulant dans un trou bourbeux, des renardeaux jouant dans les ravins, et des paysages de prairies s'étendant à l'infini témoigneront de la force du système et des efforts de gestion utiles qui ont permis leur retour.

Les rôles écologiques du feu et des gros brouteurs seront représentés et accentueront des aspects sous-représentés dans le paysage régional. En effet, le résultat viendra compléter les pâturages libres environnants et contribuera à l'intégrité écologique de l'ensemble.

Voici quelques autres aperçus de la vision :

Rôle à l'échelle de la planète

Le parc jouera un rôle important au sein du réseau mondial des aires protégées, en fonction duquel on pourra mesurer les changements survenus dans les environnements locaux, régionaux et mondiaux. Faisant partie intégrante de ce réseau, le parc national des Prairies servira de base génétique *in situ* pour protéger une partie de la biodiversité de la planète. Ce sera aussi la meilleure représentation au Canada de la région naturelle des Prairies, ainsi qu'un lieu de promotion de la conservation des Prairies.

Source d'inspiration pour la recherche

Le parc national des Prairies sera réputé pour la recherche, ce qui contribuera à notre compréhension des écosystèmes de prairie mixte. Le parc sera une source d'inspiration pour la recherche visant à la fois des ressources patrimoniales naturelles et culturelles.

Sauvegarde de la prairie indigène

La prairie indigène sera conservée et restaurée dans le parc national des Prairies. La coopération entre les gestionnaires du parc et les gestionnaires des terres avoisinantes augmente. Parcs Canada appuie les efforts de conservation déployés à l'extérieur du parc, d'autant plus s'ils visent des objectifs de gestion complémentaires. Les gestionnaires des terres adjacentes collaborent entre eux pour atteindre des objectifs mutuels de gestion et de conservation.

Espèces en péril

On s'efforcera, dans le contexte de gestion axée sur l'écosystème, de conserver ou même d'accroître au niveau de la région, les niveaux de population et les conditions d'habitat des espèces indigènes de la prairie mixte.

Ressources culturelles en quantité

La vaste quantité de ressources culturelles du parc sera bien comprise et reconnue pour son importance nationale. Les descendants de la région sauront que leurs histoires sont fidèlement décrites et que leurs cultures sont respectées. Toutes les mesures de gestion du parc seront prises après considération sérieuse des lieux sacrés, des objets, des anciennes demeures, et d'autres éléments culturels. Les visiteurs auront alors le plaisir de découvrir des histoires intéressantes et des éléments visibles, témoins de la présence humaine dans les prairies.

Paysages captivants

Les visiteurs du parc s'émerveilleront devant les paysages des prairies, ainsi que devant des oiseaux, des animaux et des plantes qu'ils ont rarement l'occasion de voir. En découvrant le parc, ils apprendront à apprécier véritablement les écosystèmes de prairie.

Savoir et comprendre

Les visiteurs et les autres utilisateurs auront plus souvent l'occasion de participer à des activités éducatives plaisantes, captivantes et informatives. Toutes les personnes qui y participeront comprendront l'importance profonde du parc, sa situation au sein du réseau de lieux patrimoniaux de Parcs Canada et son rôle important en tant que pierre angulaire des mesures de conservation prises dans cette région du pays.

Convivialité

Les services et installations mis à la disposition des visiteurs visent à répondre aux besoins essentiels de ces derniers. Ils doivent perturber le moins possible les grands espaces et la beauté du paysage.

Gamme de possibilités

La disposition du parc permettra aux Canadiens de répondre à divers intérêts et besoins, allant de la promenade en voiture à la randonnée pédestre. Aucune des activités ne devra nuire aux besoins de ceux qui sont à la recherche de lieux retirés ou de trésors culturels et naturels.

Ententes spéciales

Pour les terres qui n'ont pas encore été acquises, on aura conclu des ententes acceptables pour toutes les parties, afin d'atteindre les objectifs du parc et les objectifs de conservation connexes.

Responsabilisation

Quiconque est sensible au parc sera également sensible aux messages de sécurité et de responsabilisation écologique et culturelle qui y sont véhiculés. Le parc sera très ouvert à l'appui d'autres organismes gouvernementaux, d'organismes non gouvernementaux, du milieu industriel, de l'association coopérante du parc, des voisins et du public en général, et aux relations mutuellement profitables qu'il pourrait établir avec eux. Les visiteurs seront conscients de leurs devoirs en ce qui concerne leur sécurité et leur conduite.

Appui solide du public

Le public vouera un appui déterminant au parc et à la conservation des écosystèmes de la prairie. Tous ceux qui y ont un intérêt direct auront la possibilité de se faire représenter. Ils seront invités à exprimer leurs opinions et auront vraiment un rôle à jouer dans la façon dont le parc est exploité.

Participation locale

Les collectivités locales et groupes d'intérêt prendront part à la gestion, à la protection et à la mise en valeur de leur écosystème et héritage culturel. Pour sa part, Parcs Canada apportera son soutien à l'association coopérante Friends of Grasslands Inc., Prairie Wind and Silver Sage, ainsi qu'à d'autres groupes avec lesquels il a des buts communs.

2. Contexte

La présente section du plan directeur contient de l'information à l'appui du plan sur des sujets tels que la manière dont le plan directeur a été élaboré, l'histoire du parc, la végétation et la faune, et les difficultés liées à la gestion du parc.

2.1 Le plan directeur du parc

Le plan directeur d'un parc national est le document principal qui guide Parcs Canada pour la protection, la gestion et l'exploitation du parc. Le plan directeur fixe l'équilibre souhaitable entre les objectifs de préservation, d'éducation et d'utilisation par les visiteurs, et il établit le cadre et les priorités permettant d'atteindre ces objectifs. Il présente également une stratégie pour les gestionnaires du parc, les intervenants et le public en général afin d'assurer une collaboration à long terme.

Aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux*, tous les parcs nationaux doivent avoir leur plan directeur. Ces plans doivent être élaborés avec la participation de la population canadienne, et officiellement mis à jour tous les cinq ans. Le plan a un cycle de vie total de 15 ans.

2.2 Consultation du public

La consultation du public dans l'élaboration d'un plan directeur pour le parc national des Prairies s'est traduite par une participation de la population en général ainsi que par l'engagement d'intervenants dans le cadre d'un comité consultatif.

Public en général

La participation du public permet une prise de décisions saine et une meilleure compréhension; elle fournit également à la population canadienne, tant à l'échelle locale que nationale, des occasions d'apporter sa contribution sous forme de connaissances, d'expertise et de suggestions.

Le présent plan a été soumis au public aux fins d'examen et de commentaires. Pour faciliter l'examen public, un bulletin résumant le plan provisoire a été largement distribué. Le public a aussi pu consulter le plan directeur provisoire au bureau du parc et sur le site Internet de Parcs Canada.

Des rencontres publiques ont eu lieu dans les collectivités suivantes : Val Marie, Glentworth, Mankota, Wood Mountain, Swift Current, Regina et Saskatoon.

Comité consultatif du parc national des Prairies

Étant donné que presque toutes les questions de gestion du parc national des Prairies sont tributaires de facteurs extérieurs au parc, une consultation avec les intervenants clés du parc est essentielle à la préparation d'un plan directeur efficace.

C'est pourquoi le comité consultatif du parc national des Prairies a été mis sur pied. Son rôle était d'aider à élaborer un plan directeur en fournissant conseils,

perspectives, orientation et information sur les divers enjeux liés à la gestion du parc.

Le comité consultatif est formé de personnes représentant un large éventail d'intérêts communs :

- l'association coopérante Friends of Grasslands (Prairie Wing and Silver Sage)
- la Nation métisse de la Saskatchewan
- la Société canadienne pour la conservation de la nature
- Nature Saskatchewan
- la province de la Saskatchewan
- les municipalités rurales des environs du parc
- les villes et villages des environs du parc
- la Saskatchewan Stock Growers Association
- Tourism Saskatchewan
- l'Université de Regina
- le U.S. Bureau of Land Management
- la Wood Mountain Historical Society

On a aussi invité un aîné de la Première nation Nekaneet (Maple Creek) à participer au comité consultatif et à présenter son point de vue.

2.3 Création du parc

Dès 1956, la Saskatchewan Natural History Society recommandait l'établissement d'un parc national des Prairies. Au cours des années qui ont suivi, des groupes revendiquant la conservation à l'échelle locale et nationale et des particuliers ont continué à faire pression pour la création d'un parc. Le gouvernement fédéral n'a manifesté de l'intérêt que vers le milieu des années 60, alors qu'une étude fédérale-provinciale avait désigné la région de Val Marie-Killdeer comme la plus appropriée à cette fin. Par la suite, les plans sur le réseau de parcs nationaux ont montré la nécessité de représenter la région naturelle des prairies parmi les parcs nationaux du Canada.

En 1975, le ministre provincial chargé des ressources renouvelables et le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord du Canada ont signé un protocole d'intention visant une proposition de parc national dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan. Il s'agit du premier progrès important dans les négociations prolongées sur le parc entre la province et le gouvernement fédéral.

Le 19 juin 1981, le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan ont signé une entente visant à établir le parc national des Prairies dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan. L'acquisition de terres a débuté en 1984 et se poursuit toujours. Les conditions stipulées dans l'entente originale relative au parc concernant l'exploration pétrolière et gazière ainsi que la gestion des ressources en eau ont été mises à jour, et l'entente relative au parc national des Prairies a été signée le 23 septembre 1988.

Après la signature de l'entente en 1988, Parcs Canada a commencé à gérer les questions d'établissement, de gestion et d'exploitation du parc proposé. Un centre administratif et opérationnel a été établi pour le parc à Val Marie. La plupart des terres qui ont été achetées sont mentionnées dans la *Loi sur les parcs nationaux* qui vient d'être modifiée; elles seront donc gérées conformément à la Loi et à ses

règlements. La Loi et ses règlements ne s'appliquent pas cependant aux autres terres appartenant à Parcs Canada ou aux terres qui seront achetées à l'avenir pour être ajoutées au parc, mais ces terres seront gérées selon l'esprit de la Loi, à l'aide des diverses lois à la disposition des gestionnaires de parc.

Le parc est divisé en deux blocs totalisant une superficie d'environ 906,5 kilomètres carrés. Les terres sont acquises pour les besoins du parc sur la base d'une entente de vente de gré à gré. Ainsi, le parc est devenu une mosaïque de terres détenues par des intérêts privés et par Parcs Canada. En 1999, Parcs Canada avait acquis 49 % des terres dans le bloc Est proposé, et 55 % des terres dans le bloc Ouest proposé.

2.4 Situation géographique

Le parc national des Prairies est situé dans le sud-ouest de la Saskatchewan, près de la frontière séparant la Saskatchewan du Montana (Figure 1). Les deux blocs distincts qui forment le parc se trouvent entre les villages de Val Marie et de Killdeer (Figures 2 et 3). Val Marie est situé à environ 122 km au sud de la route transcanadienne, en bordure de la route 4.

L'autre grand axe est-ouest, la route 13 (aussi appelée Red Coat Trail), se trouve au sud de la transcanadienne, de l'autre côté du parc provincial Moose Mountain, des collines Dirt et Cypress. Le trajet pour se rendre à Val Marie prend environ quatre heures à partir de Regina, trois heures à partir de Moose Jaw, et une heure et demie à partir de Swift Current. On peut trouver un service postal, de l'essence et quelques magasins, et on peut se restaurer et se loger à Val Marie, à Mankota, à Glentworth et à Wood Mountain, qui sont reliés entre eux par la route 18.

Les grands pâturages libres semi-arides du sud-ouest de la Saskatchewan se caractérisent par des collines légèrement vallonnées, des coulées, des badlands et de grands espaces dégagés parsemés de maisons-ranchs, de petits villages et de routes sinueuses. La plupart des terres de la région sont consacrées à l'élevage du bétail et au *dry-farming* (culture sèche). L'irrigation a permis la production de certaines cultures fourragères. L'agriculture est le moteur de l'industrie locale. Les autres activités économiques découlent de secteurs d'appoint comme l'éducation, la vente au détail, le commerce et les services sociaux.

2.5 Les grandes plaines de l'Amérique du Nord

La région écologique des grandes plaines de l'Amérique du Nord s'étend vers le sud jusque dans la partie nord du Mexique, et vers le nord jusque dans le centre des provinces des Prairies (Figure 4). Il s'agit d'un paysage relativement jeune dont l'origine remonte à la dernière grande période glaciaire, qui a pris fin il y a 10 000 à 12 000 ans. La région des grandes plaines se distingue des autres régions par trois caractéristiques principales : un relief topographique assez doux, de vastes secteurs de prairies parsemées de petites superficies boisées et un climat semi-aride. Dans la partie nord, le climat est caractérisé par des étés courts et chauds, et des hivers longs et froids. Dans toute la région, on peut observer des gels et des sécheresses périodiques et intenses.

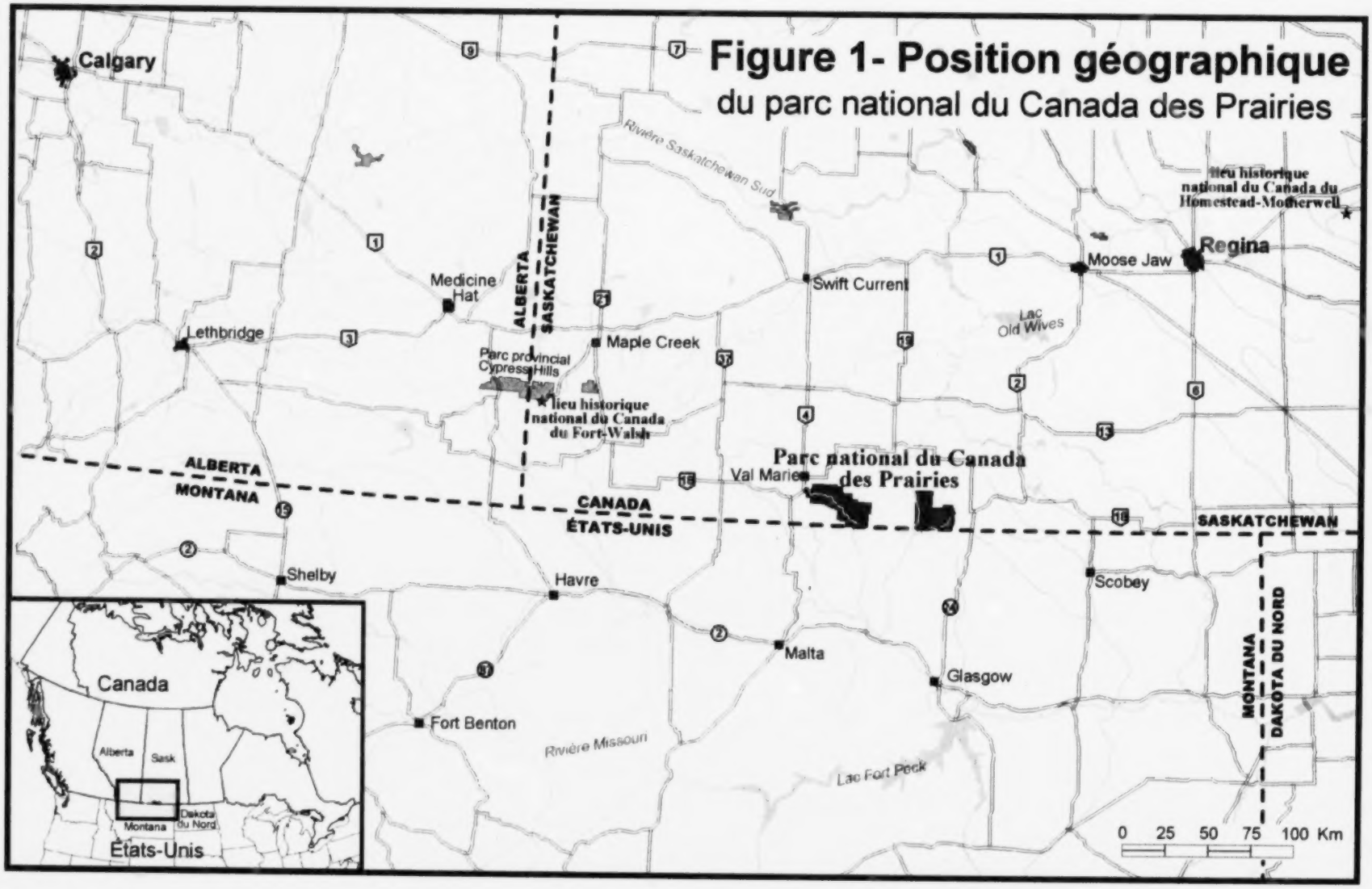

Figure 1- Position géographique
du parc national du Canada des Prairies

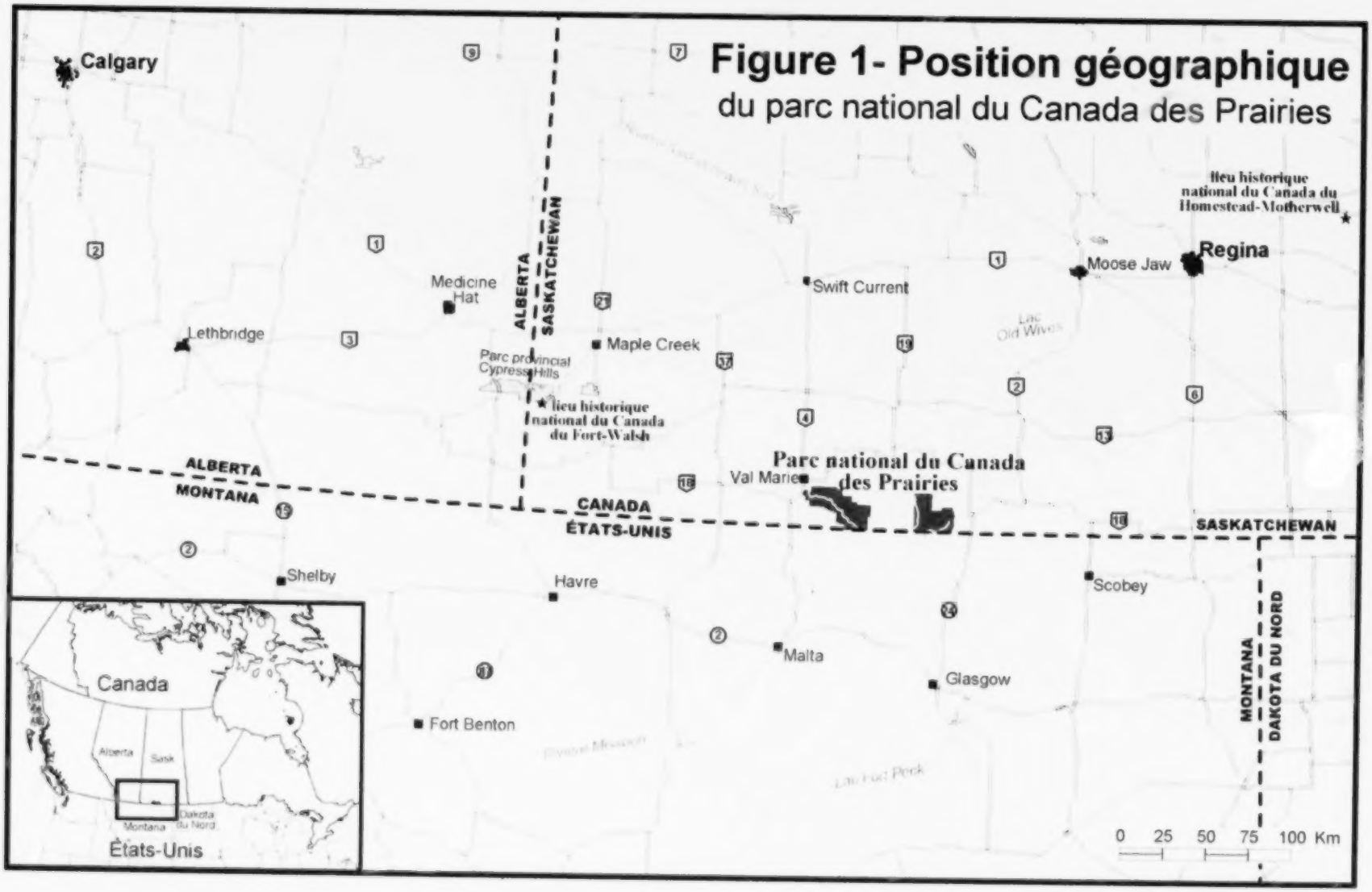

Figure 1- Position géographique
du parc national du Canada des Prairies

Figure 2 - Bloc Ouest

Parc national du Canada des Prairies

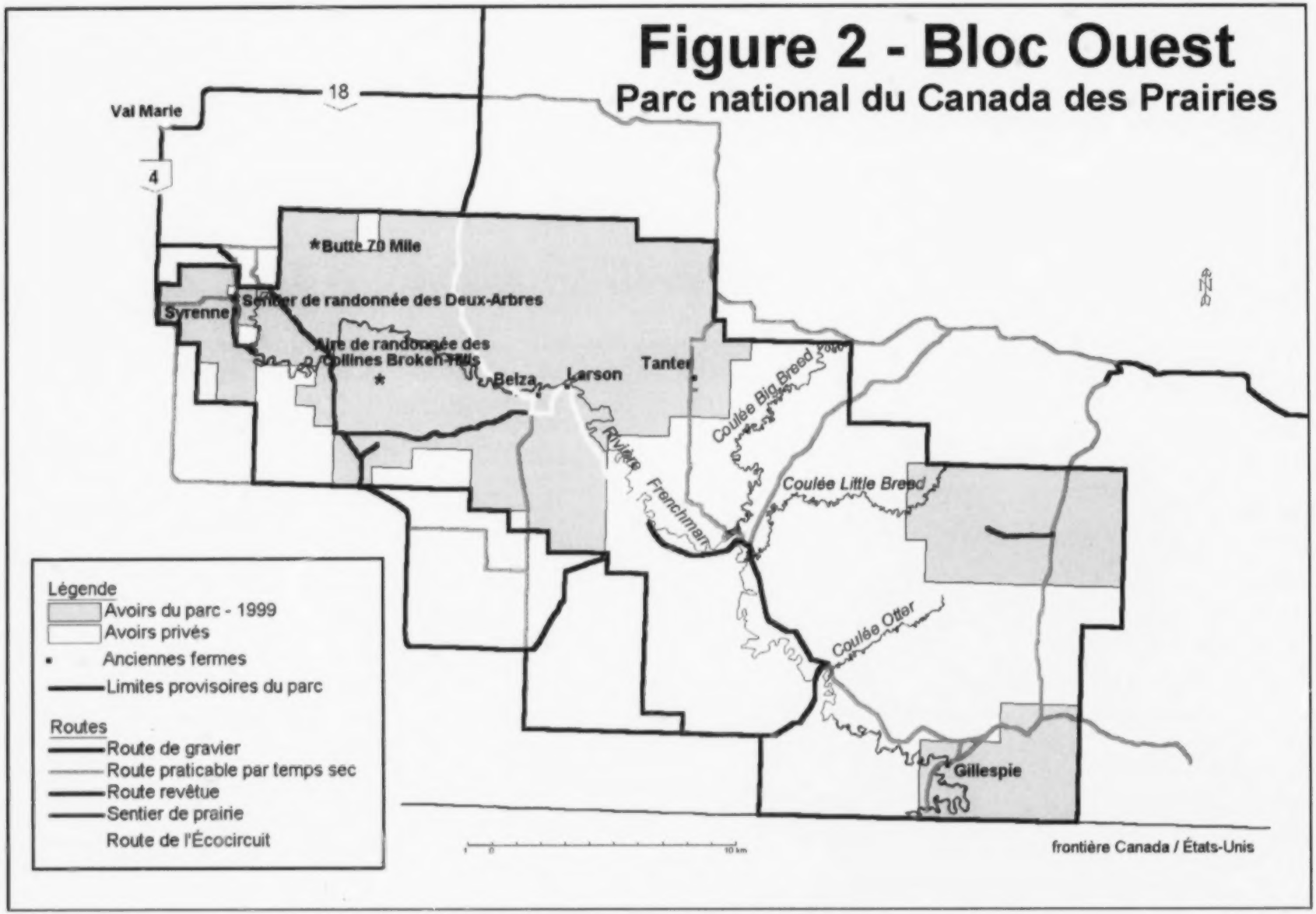

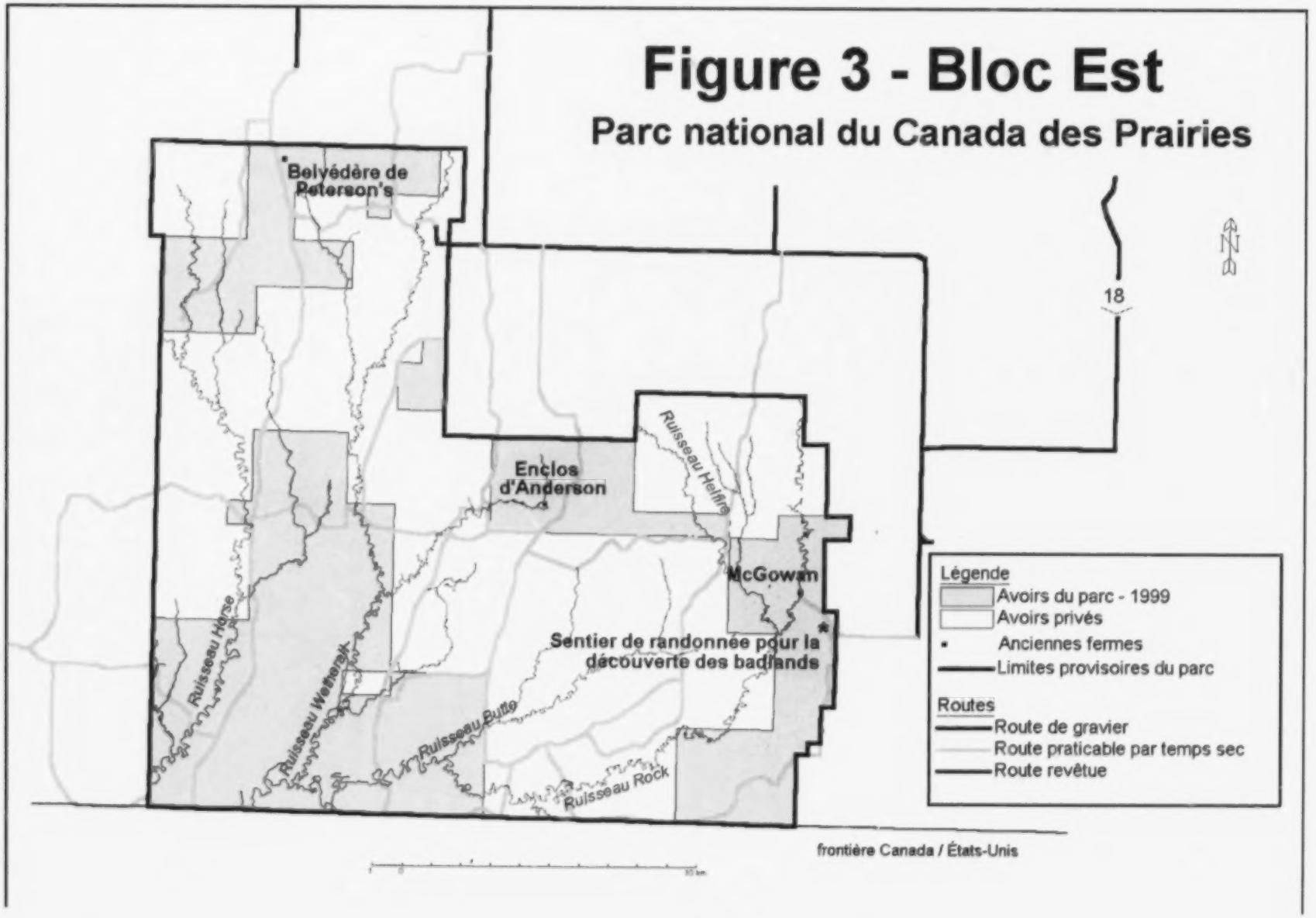
Figure 3 - Bloc Est
Parc national du Canada des Prairies
Belvédère de Peterson's
Enclos d'Anderson
McGowan
Sentier de randonnée pour la découverte des badlands
Ruisseau Horse
Ruisseau Wetherall
Ruisseau Butte
Ruisseau Rock
Ruisseau Hellfire
18
N
Légende
Avoirs du parc - 1999
Avoirs privés
Anciennes fermes
Limites provisoires du parc
Routes
Route de gravier
Route praticable par temps sec
Route revêtue
frontière Canada / États-Unis

Figure 2 - Bloc Ouest

Parc national du Canada des Prairies

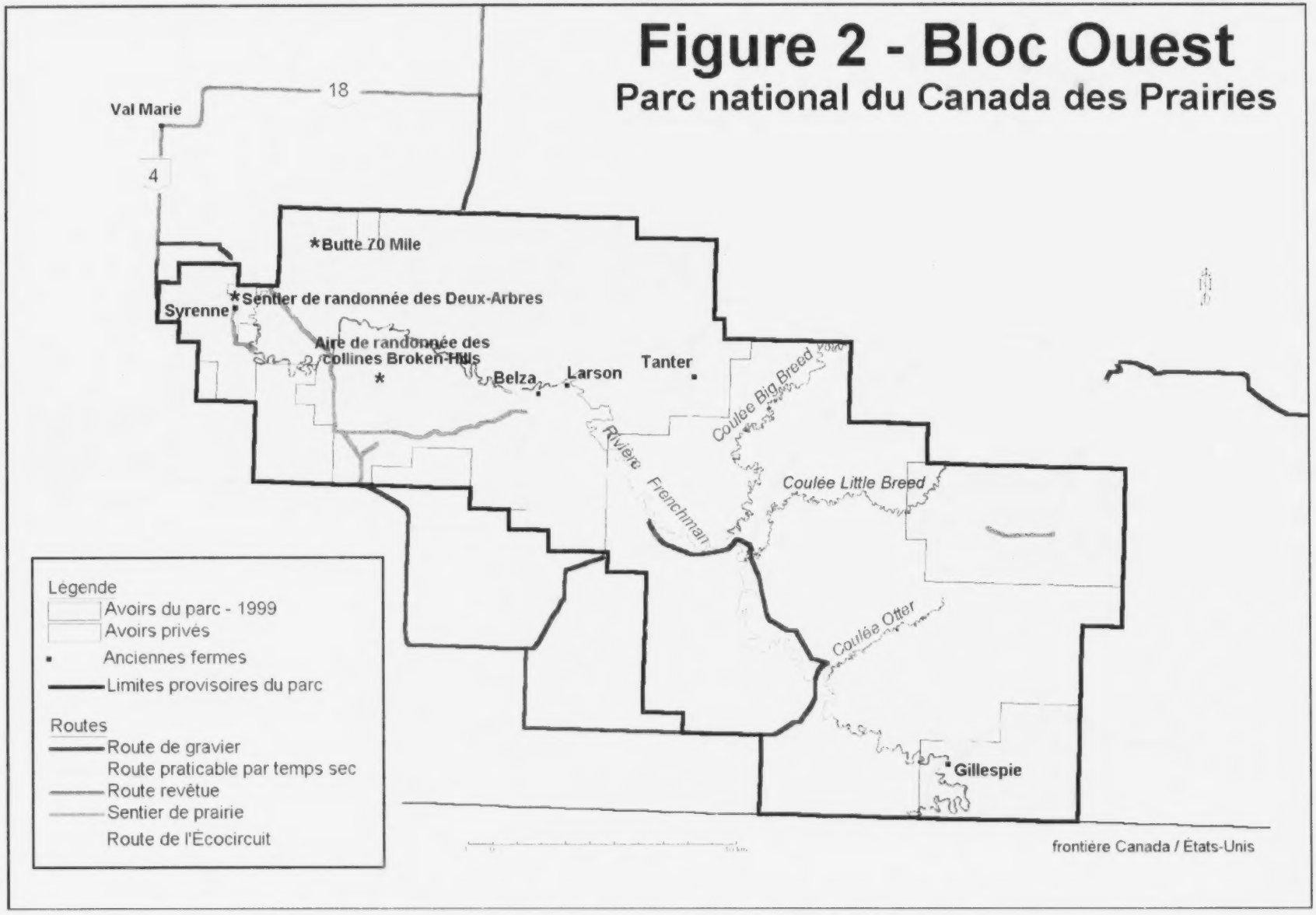

Figure 3 - Bloc Est

Parc national du Canada des Prairies

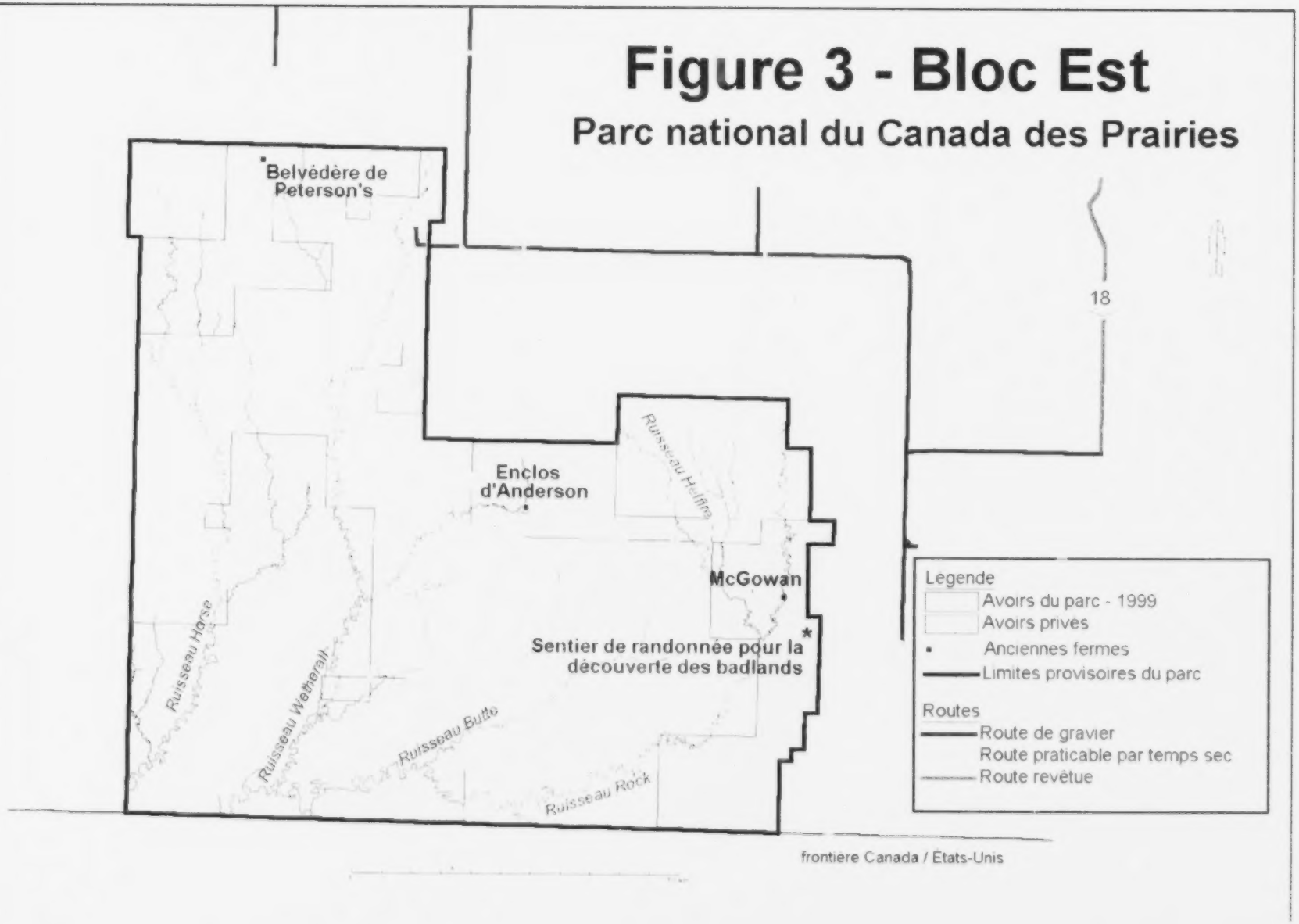

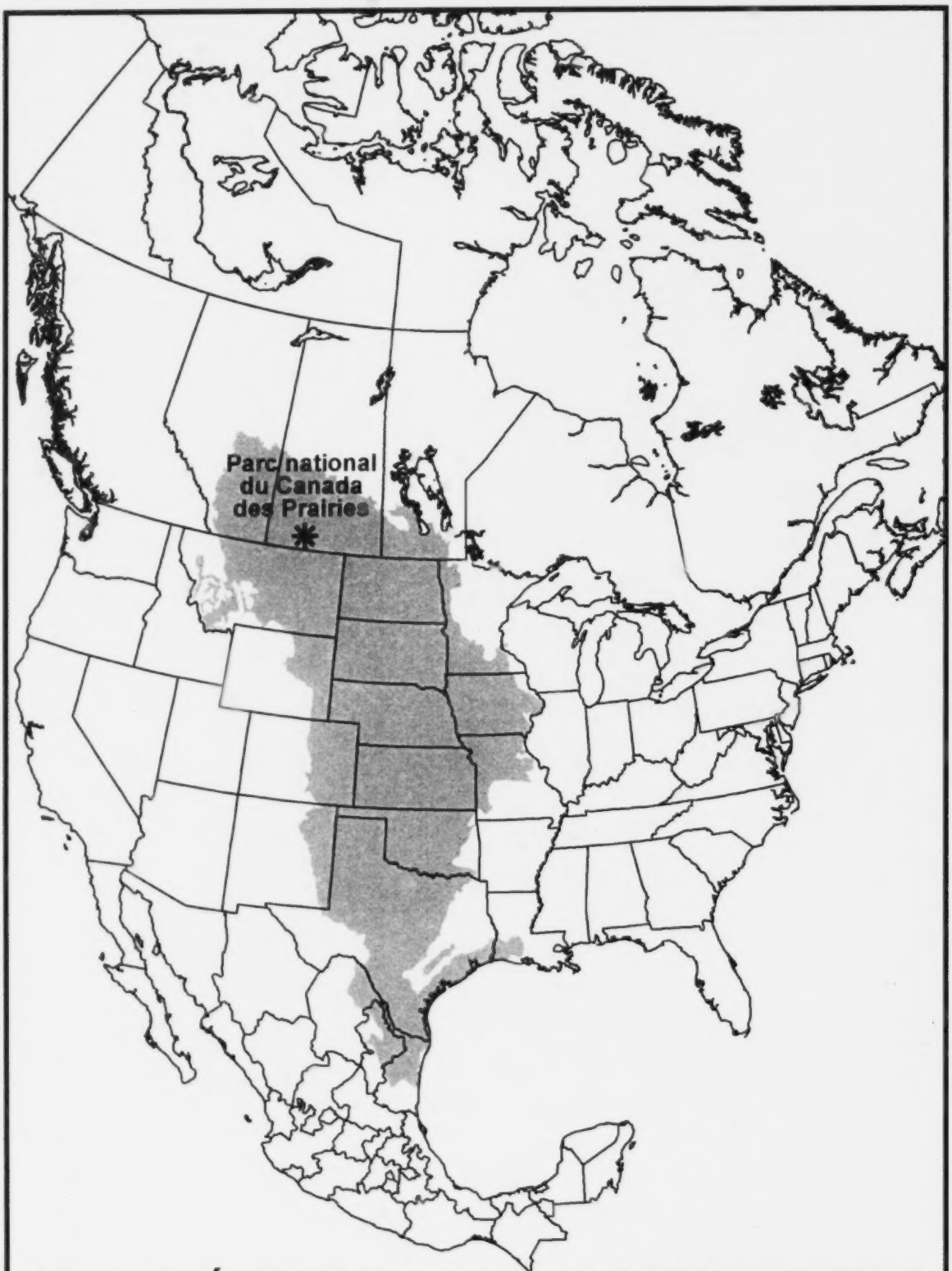

Figure 4 - Étendue des prairies en Amérique du Nord

(Source : Commission de coopération environnementale, 1997. "Les régions écologiques de l'Amérique du Nord : Vers une perspective commune." CCE, Montréal, Québec. 72p. ISBN 2-922305-19-8)

Au cours du temps, les grandes plaines ont beaucoup changé. Bien qu'il reste encore de grandes zones essentiellement intactes, la plus grande partie des plaines est cultivée. Ce n'est que depuis peu que l'on essaie d'appliquer à la région les stratégies officielles de protection du patrimoine comme la création d'un parc national.

Prairie mixte

Autrefois, les grandes plaines étaient couvertes de prairies naturelles abritant des communautés végétales et animales diversifiées et hautement spécialisées (Figure 4). L'influence combinée du climat, du feu et du broutage a été déterminante. On trouve diverses espèces de graminées de courte, moyenne et haute tailles dans les différents secteurs de la région. L'expression « praire mixte » décrit le mieux le type particulier de prairie associé au parc étant donné que celui-ci renferme à la fois des herbes courtes et des herbes de hauteur moyenne. Les premiers explorateurs européens de la région ont décrit la région comme étant formée de vastes prairies s'étendant à perte de vue.

Avant l'établissement des Européens, les grandes plaines abritaient des millions de bisons, de pronghorns (antilopes), de wapitis, d'espèces de sauvagine et d'autres espèces décrites plus loin dans la présente section. Les animaux brouteurs comme le bison et l'antilope y ont été les espèces dominantes pendant au moins les cinq derniers millénaires. En raison du broutage et du piétinement faits par ces animaux ainsi que de leur habitude de se rouler dans les creux du terrain, des pistes de terre battue se sont formées, dépourvues de végétation, avec un sol de plus en plus érodé.

Les effets de la présence humaine

Les grandes plaines ont été façonnées en grande partie par les humains. Avec la foudre, les incendies allumés par les premiers habitants de la région ont laissé leur empreinte sur la végétation, les animaux et les humains, et ce, de bien des façons complexes. Les prairies sont entrées dans une ère de transformation écologique rapide au milieu des années 1880, quand les bisons ont commencé à disparaître. Les premiers colons européens se sont rendu compte que le sol des prairies était parmi les plus fertiles du monde.

De nos jours, les terres des prairies comptent parmi les plus grands espaces de culture et d'élevage de la planète. L'agriculture est l'activité économique la plus importante ainsi que la principale utilisation du sol; elle représente également le principal facteur de stress pour le milieu.

2.6 Rôle du parc national des Prairies dans la conservation

Le parc national des Prairies s'inscrit dans le vaste réseau d'aires protégées constitué de parcs, de réserves écologiques, de refuges fauniques et d'autres aires de conservation désignées. Ensemble, ces aires exercent une influence plus grande que la somme de leur influence individuelle. Elles protègent un large éventail de régions naturelles, d'aires ayant une importance culturelle, de milieux sauvages et d'aires marines tout autour du globe. Elles sont l'assise du concept de durabilité.

guident la planification minutieuse de l'utilisation des terres et servent de catalyseur pour les efforts soutenus de conservation, tant à l'intérieur de leurs limites qu'à l'extérieur.

Échelon régional

À l'échelle régionale, le parc ne représente qu'une partie des efforts de conservation visant à maintenir et à renforcer l'intégrité de cette région naturelle. Par exemple, le parc est l'un des partenaires du *Prairie Conservation Action Plan*, un plan d'action quinquennal qui vise à préserver la prairie indigène dans les provinces des Prairies. Le parc est particulièrement important parce qu'il protège plusieurs espèces, comme le chien de prairie, la limite septentrionale de l'aire de répartition de ces espèces se trouvant à l'intérieur du parc.

Échelon national

Le parc fait partie du réseau national d'aires patrimoniales protégées. Il occupe une place importante au sein d'un groupe d'aires de pâturage protégées en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario. Le parc national des Prairies est le seul parc national du Canada qui protège la région naturelle des prairies.

Le parc joue un rôle similaire dans les stratégies continentales, qui visent la création d'un réseau représentatif d'aires protégées et interreliées partout en Amérique du Nord.

Échelon mondial

Le parc joue même un rôle dans les efforts de conservation à l'échelle mondiale. Le parc fait partie d'un réseau mondial voué à la protection d'écosystèmes de prairies indigènes. À l'échelle de la planète, les zones protégées officiellement représentent moins de 1 % du biome des prairies tempérées.

Les prairies tempérées occupent 785 400 km^2 en Amérique du Nord. Quelque deux millions d'hectares ou 2,6 % des prairies tempérées de l'Amérique du Nord sont dans une zone protégée. Par exemple, trente-deux des parcs nationaux des États-Unis protègent des écosystèmes de prairie d'une superficie totale d'environ 110 500 hectares. Attenantes à la frontière canado-américaine, se trouvent de larges étendues de terres publiques gérées par le U.S. Bureau of Land Management. Ces terres sont administrées à des fins multiples, y compris la conservation. Le parc national des Prairies peut contribuer à faire le lien entre les efforts déployés de part et d'autre de la frontière.

À plus grande échelle, le Canada a adhéré à la vision d'un réseau mondial d'aires protégées, vision soutenue par des ententes de conservation internationales telles que la *Convention sur la diversité biologique* et le rapport international de la Commission Bruntland. Le parc national des Prairies protège une biodiversité de prairies importante et des processus naturels, et remplit un rôle au sein de ce réseau mondial d'aires protégées.

Le programme des Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), de BirdLife International, est coordonné au Canada par Études d'oiseaux Canada et la Fédération canadienne de la nature. L'objectif du programme est de recenser à l'échelle planétaire les sites qui sont exceptionnellement importants pour les

oiseaux et déterminer s'il y a lieu de conserver ces sites. En raison des espèces menacées qui s'y trouvent et du biome restreint qu'il représente, le parc national des Prairies est un candidat potentiel pour le programme des ZICO.

2.7 Végétation

Les paysages, les communautés et les types de plantes qui forment cette région naturelle ont un élément en commun : l'herbe.

La prairie mixte est le type de pâturage qui domine dans les grandes plaines.

Type de végétation et de paysage

La végétation du parc national des Prairies peut être regroupée selon le type de paysage.

- **Prairies de hautes terres** - Les plantes les plus notables sont la stipe comateuse (une plante sauvage de taille moyenne, qui préfère des températures fraîches) et le boutelou gracieux (une herbe courte, qui pousse à la saison chaude).
- **Grandes vallées** - L'armoise, le *Sarcobatus vermiculatus* et la corne de raquette forment une couche végétale basse, tandis que des genévriers horizontaux recouvrent bien des pentes. L'agropyre de l'Ouest est une espèce commune.
- **Badlands (ou ravinements généralisés)** - Les secteurs de ravinements généralisés, qui sont sujets à l'érosion, portent une couverture peu fournie, sauf pour les genévriers, les roses et une variété d'espèces de la famille des chénopodes.
- **Rivières et ruisseaux** - La symphorine et la potentille frutescente fournissent un couvert dense. La shépherdie argentée, une plante épineuse, et le saule forment une couche arbustive haute le long des berges des ruisseaux et des rivières. Les coulées profondes, en particulier dans le bloc Est, abritent des bosquets de peupliers faux-trembles et d'érables négondos.

Parmi les autres plantes communes dans le parc, on trouve le pâturin des prés, l'agropyre de l'Ouest, des carex des terres sèches, la sélaginelle et des lichens. Ces deux derniers types de plantes forment une couverture végétale presque complète sous les herbes courtes. L'anémone des prairies et le phlox de Hood sont très composites, notamment l'oxytropis de Bessy et l'érigéron nain, sont présents tout l'été.

Les terres entourant le parc

Le parc national des Prairies est situé au milieu d'une grande étendue de terres non cultivées. Environ 63 % des 16 800 km^2 de terres entourant le parc ne sont pas cultivées (Figure 5).

Une grande partie des terres non cultivées est concentrée autour des limites proposées du parc et dans un corridor de prairie indigène qui occupe la vallée de la

Encadré 2.1 - L'eau : élément indispensable à la compréhension des prairies

Dans une prairie, le soleil et le vent peuvent faire évaporer plus d'eau durant une année moyenne que les nuages peuvent en apporter sous forme de pluie ou de neige.

Les arbres et la plupart des arbrisseaux ne peuvent survivre aux sécheresses et aux incendies qui se produisent fréquemment sous ce climat.

Les herbes qui couvrent le sol ont besoin chaque année d'au moins la moitié de la quantité de pluie qui s'évapore au soleil, sinon le désert s'installe. Les herbes n'investissent que le dixième de leur croissance nouvelle dans les feuilles et les graines chaque année. Le reste est dirigé sous la surface afin de produire des racines pour trouver de nouvelles sources d'eau.

Une grande partie des activités vitales qui se déroulent dans une prairie se produisent sous la surface, à l'abri de l'action desséchante du soleil et du vent.

Le parc national des Prairies reçoit annuellement de 300 à 330 mm de précipitations. En comparaison, les précipitations annuelles enregistrées dans les étendues de forêt boréale atteignent de 500 à 1000 mm, et dans les forêts côtières, de 1000 à 2000 mm.

Tous les 5 à 10 ans, on observe des sécheresses qui peuvent durer jusqu'à 50 jours et plus au cours de la saison de croissance.

visibles au printemps. Une diversité de légumes et de fleurs rivière Frenchman jusqu'à la rivière Milk au Montana.

L'existence de ce corridor orienté nord-sud, dont une grande partie est en friche, est importante pour la conservation des populations de chiens de prairie, de couleuvres agiles à ventre jaune, de tapayas de l'Est, et d'autres espèces assez rares localement qui sont ici à la limite septentrionale de leur aire de répartition.

La plupart des prairies indigènes entourant le parc sont gérées par les gouvernements fédéral et provincial et le gouvernement des États-Unis (Figure 6). Aux États-Unis, environ 31 % des terres situées immédiatement au sud du parc sont la propriété du gouvernement fédéral ou de l'État. Il est peu probable que ces terres seront labourées, étant donné le contexte politique et socio-économique actuel.

Par exemple, les pâturages communautaires de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) ont récemment été inclus dans le réseau d'aires protégées représentatives de la Saskatchewan. Bien que l'on n'ait pas encore fini d'analyser les répercussions précises de cette mesure, celle-ci devrait garantir que la totalité de la prairie indigène gérée par l'ARAP ne sera jamais mise en culture.

2.8 Faune

Autrefois, les prairies étaient le domaine d'immenses troupeaux de bisons. Des estimations récentes évaluent leur nombre dans les grandes plaines à environ

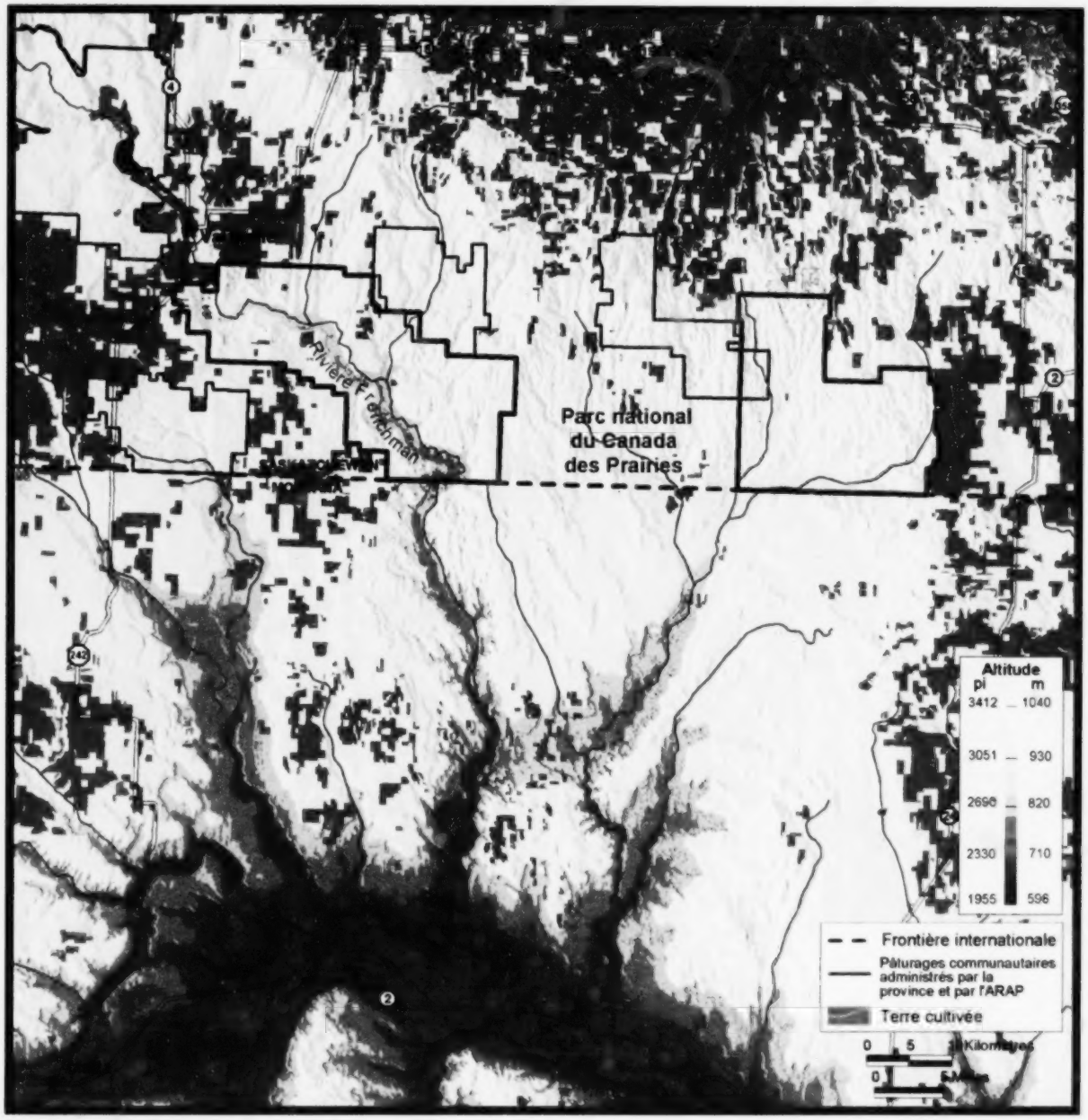

Figure 5 - Parcelles de prairie cultivées et indigènes autour du parc national des Prairies

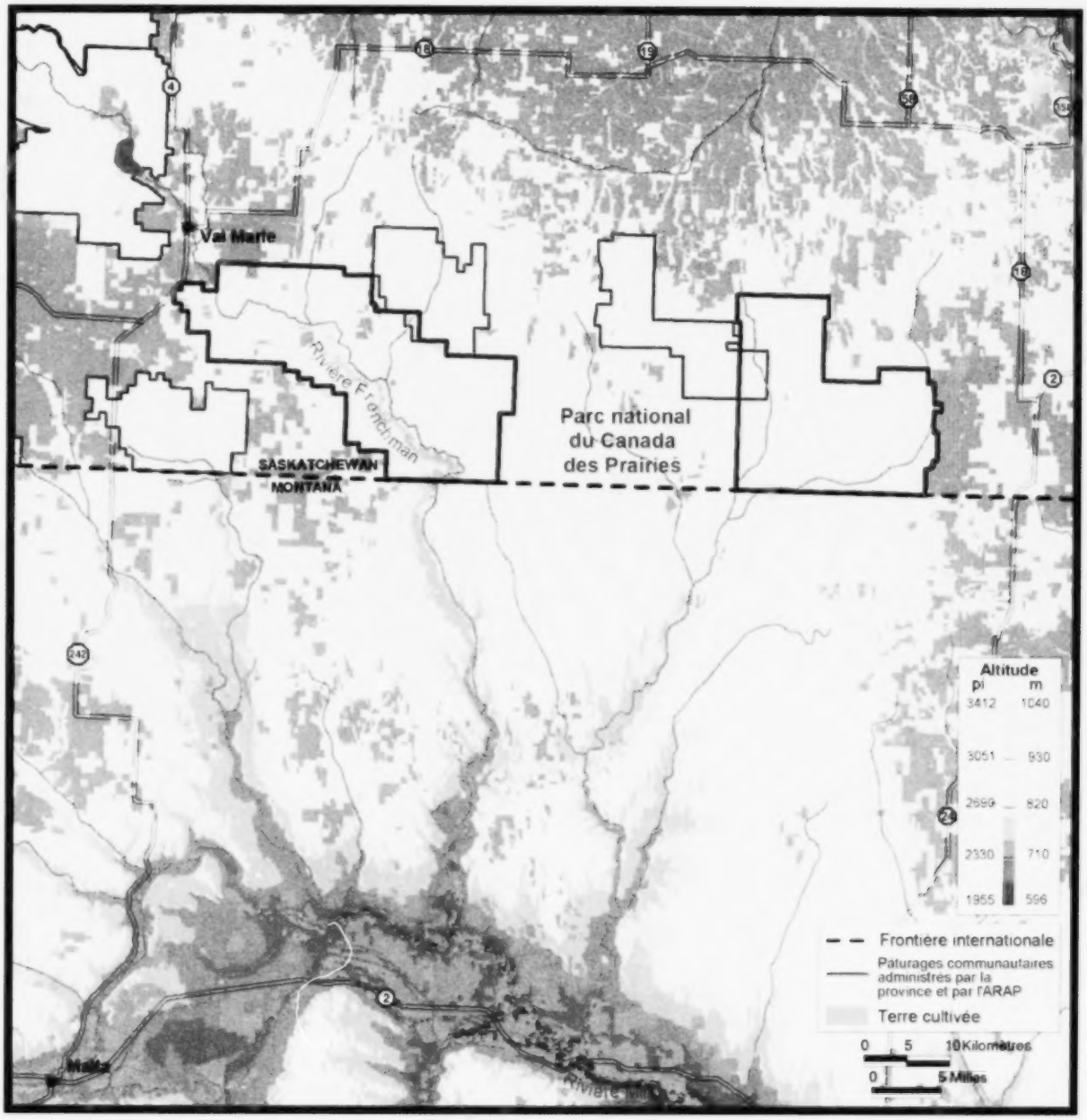

Figure 5 - Parcelles de prairie cultivées et indigènes autour du parc national des Prairies

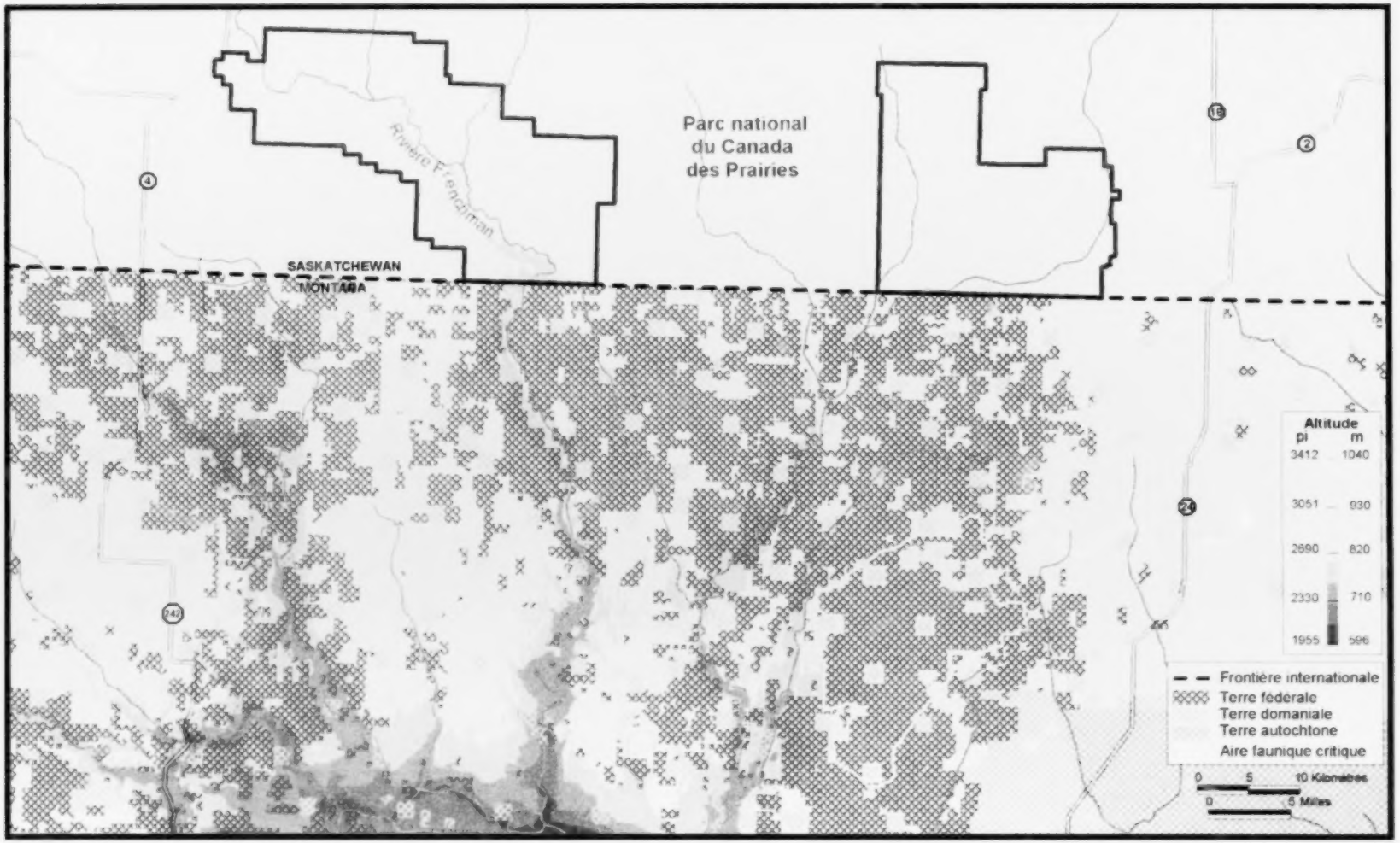

Figure 6 - Carte foncière des terres des États-Unis situées juste au sud du parc

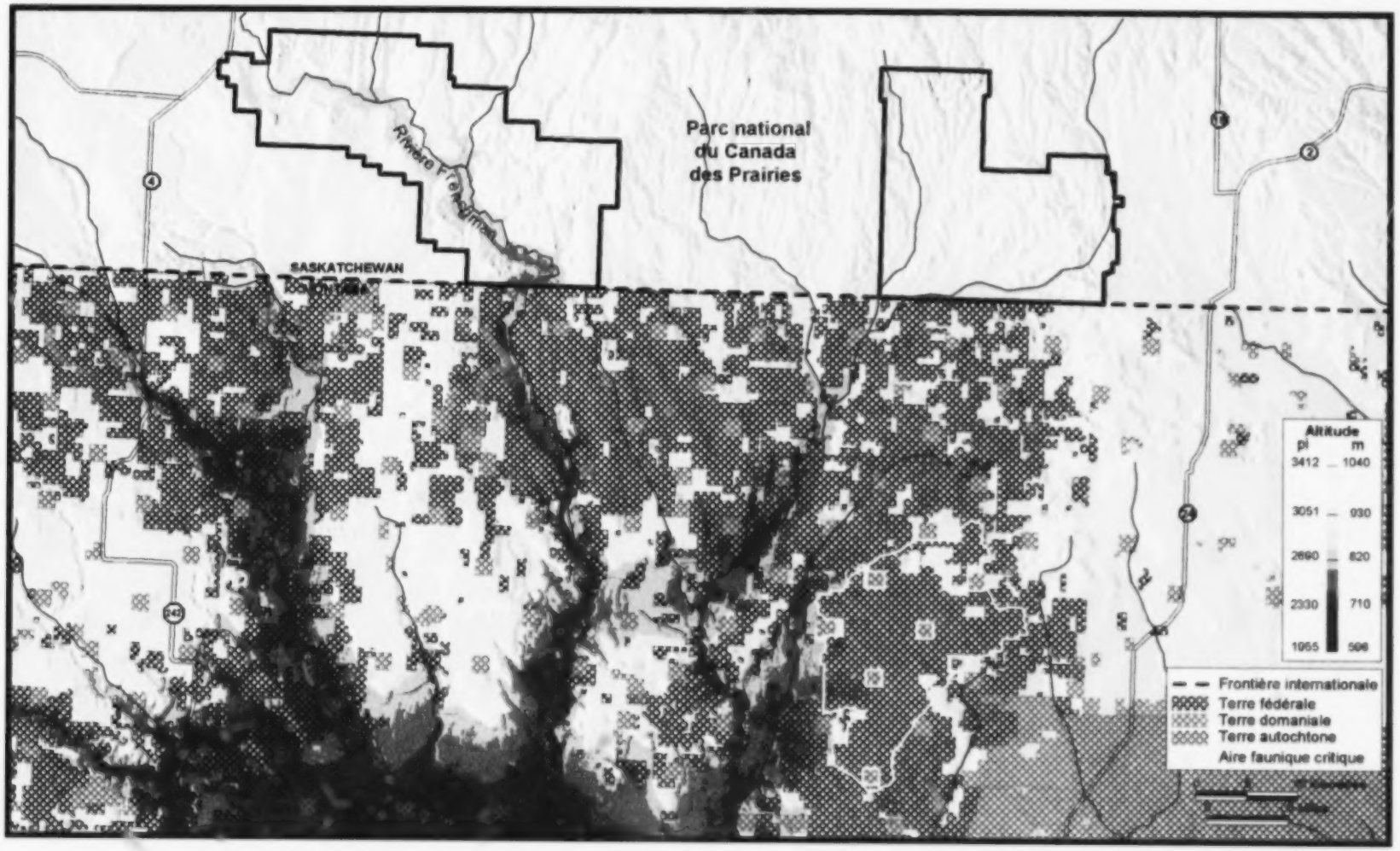

Figure 6 - Carte foncière des terres des États-Unis situées juste au sud du parc

30 millions de bêtes au XV[e] siècle. Comme le bison est un animal nomade, il pouvait y avoir parfois de grandes concentrations de ces animaux dans la région correspondant au parc. Un grand nombre d'antilopes d'Amérique, de cerfs-mulets et de wapitis parcouraient également les grandes étendues d'herbes sauvages, traqués par les humains, le grizzli des prairies, le coyote, le cougar et d'autres prédateurs. De nos jours, bien que certaines espèces aient disparu ou soient parties ailleurs, la zone du parc abrite encore une grande diversité d'animaux, grands et petits. On compte environ 300 espèces fauniques qui passent actuellement toute leur vie, ou au moins une partie, dans le parc.

Parmi les grands mammifères présents, mentionnons l'antilope d'Amérique et le cerf-mulet, qui se rencontrent fréquemment. Les wapitis sont plus rares, mais leur population s'accroît dans le bloc Est.

Au nombre des petits mammifères se trouve le chien de prairie, que l'on rencontre fréquemment dans le parc. La vallée de la rivière Frenchman dans le bloc Ouest est le seul endroit au Canada où l'on peut voir cette espèce dans son milieu naturel. Les autres petits mammifères comprennent le lynx roux, le coyote, le blaireau, la mouffette, le porc-épic, le vison, la belette à longue queue, le lièvre de Townsend et le spermophile de Richardson.

Quelque 190 espèces d'oiseaux fréquentent le parc de façon saisonnière ou y vivent en permanence, dont une vingtaine d'espèces de rapaces. Le parc abrite le tétras à queue fine et le tétras des armoises, le faucon des prairies, l'aigle royal, des buses, le balbuzard, des sturnelles, le pipit des Prairies, le bruant de Baird et la chevêche des terriers.

Une petite population de crotales des prairies habite le parc, et il y a plusieurs tanières servant en hiver dans le bloc Ouest. Parmi les autres reptiles et amphibiens présents, on compte le tapaya de l'Est, la couleuvre agile à ventre jaune, la grenouille léopard et la tortue peinte.

La rivière Frenchman et le ruisseau Rock sont les principaux habitats aquatiques du parc. Les poissons qui y vivent sont notamment la barbotte des rapides et le dart, ainsi que des espèces de petits poissons d'appât, comme le méné de lac, le ventre citron, et d'autres ménés.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a déterminé les risques qui pèsent sur certaines de ces espèces habitant dans la région de la prairie mixte de la Saskatchewan. Ces espèces sont répertoriées dans le tableau 3.3. Parmi les espèces qui ont disparu localement de la région du parc, on compte le grizzli, le putois d'Amérique et la grande poule-des-prairies. Les espèces fauniques qui entrent dans la catégorie des espèces en danger de disparition dans le secteur du parc comprennent la chevêche des terriers, le pluvier montagnard, le tétras des armoises et le renard véloce. Un programme de réintroduction du renard véloce est en cours dans le parc et dans les environs, qui vise le rétablissement d'une population viable. La pie-grièche migratrice, qui vit dans le parc, est une espèce menacée. Au nombre des espèces considérées vulnérables, on trouve le chien de prairie, la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est et la buse rouilleuse.

Encadré 2.2 - Notions de base sur les écosystèmes

Un écosystème est la combinaison de tous les éléments vivants dans une région et l'environnement dans lequel ils vivent et interagissent.

Un écosystème de prairie, par exemple, englobe toutes les créatures vivant dans la région, depuis les acariens du sol jusqu'aux antilopes. Il comprend également le milieu de vie de ces créatures, comme la quantité de lumière solaire et les précipitations reçues, ainsi que la géographie de la région.

Processus

Par processus écosystémique, on entend la façon dont l'énergie ou la matière, comme le rayonnement solaire ou l'eau, se déplace ou se modifie dans l'écosystème.

Par exemple, le rayonnement solaire fournit une énergie que l'herbe utilise pour croître et se multiplier. Une partie de cette énergie est stockée sous forme chimique dans l'herbe. Quand un animal mange l'herbe, il utilise cette énergie pour grandir, se déplacer et se reproduire. Le transfert d'énergie et de matière de l'herbe à l'animal est un exemple de processus d'écosystème appelé broutage.

La prédation, les feux non maîtrisés et l'inondation sont d'autres exemples de processus écosystémiques.

Rythmes

Les processus écosystémiques peuvent se produire selon différents rythmes. Le rythme du processus détermine le nombre et le type de plantes et d'animaux qui peuvent vivre dans l'écosystème. Le rythme des processus écosystémiques détermine si un écosystème sera une tourbière, une prairie ou une forêt.

Dans le cas du broutage, lorsqu'il y a beaucoup d'animaux qui retournent fréquemment à une parcelle herbeuse, le rythme de ce processus écosystémique est très rapide. Quand un petit nombre d'animaux retournent occasionnellement à une parcelle herbeuse, le processus d'écosystème est lent.

Le contrôle du rythme d'un processus écologique comme le broutage est une façon pour le personnel du parc de gérer l'écosystème du parc national des Prairies.

2.9 Histoire humaine

Depuis environ 12 000 ans, époque où les derniers glaciers se sont retirés de la région, jusqu'à aujourd'hui, les prairies ont vu se succéder divers groupes humains : premiers habitants, Métis, éleveurs et agriculteurs. Chaque groupe a compris et utilisé la terre et ses ressources à sa façon.

Les premiers habitants

Des études archéologiques et historiques ont permis de recueillir suffisamment de données portant à croire que la zone correspondant au parc a été occupée par tous les groupes préeuropéens connus pour avoir habité les plaines du Sud de la Saskatchewan depuis 12 000 ans.

Divers groupes autochtones ont vécu à cet endroit, habituellement en petites bandes regroupées par familles, qui souvent organisaient de grands rassemblements à l'occasion de chasses et de festivités. Ces gens étaient des chasseurs accomplis, mais vivaient également de la cueillette.

Le bison avait une influence déterminante sur la vie de ces gens, fournissant leur principal moyen de subsistance, modelant leurs relations et façonnant leurs croyances spirituelles.

Les Autochtones ont laissé des vestiges archéologiques exceptionnels dans le parc. Jusqu'à présent, on a répertorié des milliers de sites archéologiques, les plus nombreux étant les sites de campement révélés par les cercles de tipis.

Des parcours pour la chasse aux bisons sont aussi des caractéristiques importantes de la région. Il s'agit de passages bordés de roches entassées qui « canalisaient » les bisons vers les sites de chasse ou des falaises où les attendaient les chasseurs pour les abattre. Dans le bloc Est, un de ces parcours s'étend sur au moins 15 km.

Partout dans le parc, on compte d'autres sites où l'on a trouvé des outils ou des armes, ou bien qui servaient à des cérémonies rituelles. Parmi les objets découverts se trouvent des grattoirs à peau et des armes de chasse, des cairns, des céramiques et des cromlechs. L'importance de ces vestiges dans le paysage est si grande qu'une demande a été déposée à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada afin que celle-ci reconnaisse ces ressources, antérieures à l'arrivée des Européens dans les Prairies, comme ayant une importance nationale.

Métis

La présence métisse dans la région remonte aux camps des *hivernan*ts, c'est-à-dire des chasseurs de bisons venus de la région de la rivière Rouge, dans les années 1850. Les camps d'*hivernement* étaient situés hors des limites du parc au bord de la rivière Frenchman, appelée par les Métis *la coulée de la rivière Blanche*. Dans les années 1860, des missionnaires de l'Église catholique romaine ont commencé à rendre visite aux familles métisses de la région. Au cours des années 1870 et 1880, il y avait plus de 200 familles vivant dans les environs, d'une économie mixte fondée sur la chasse et le commerce. Dans la région du parc, il existe encore de nombreuses familles d'éleveurs d'ascendance métisse.Fin de l'époque des bisons

Le bison a été le principal moyen de subsistance d'au moins quatre tribus indiennes différentes qui ont vécu dans la région au cours du XIX^{e} siècle. Un peu plus tard durant cette même période, quelque 5 000 Dakotas en provenance des États-Unis se sont installés dans la région du parc à la suite d'affrontements avec les troupes de Custer.

Même si la chasse et le commerce demeuraient les principales activités économiques, il commençait à y avoir des signes de changement, dont la fameuse expédition de Palliser en 1847-1848. Palliser était commandité par le

gouvernement et avait pour mission de d'évaluer les ressources matérielles de la région, son climat et le potentiel qu'elle offrait pour la construction d'un chemin de fer. Cette expédition et d'autres effectuées par Palliser ont permis de fournir la première évaluation fiable du potentiel économique de la région. La Police à cheval du Nord-Ouest a établi des routes de patrouille dans la région du parc. Parmi les premiers arpenteurs de la région, on compte la Commission de la frontière internationale.

Après des années de chasse intensive, les immenses troupeaux de bisons ont pratiquement disparu des grandes plaines durant la deuxième moitié du siècle.

Élevage et agriculture

Dès les années 1880, l'économie fondée sur le bison s'était effondrée. En 1881, le gouvernement du Canada a adopté une législation en matière de tenure à bail afin de promouvoir l'élevage dans l'Ouest. Ce nouveau mode de vie dépendant de la terre s'est graduellement établi. Des compagnies américaines d'élevage, comme la « 76 » et la « Turkey Track », ont divisé le paysage non clôturé en immenses propriétés d'élevage. Après plusieurs hivers rigoureux consécutifs et la mort d'un très grand nombre de têtes de bétail pendant l'hiver 1906-1907, on a remis en question le concept de l'élevage dans les pâturages libres et bien des fermes d'élevage constituées en société ont été forcées de fusionner.

La *Loi des terres fédérales* a été modifiée peu après, incitant quelques *homesteaders* à s'établir dans les Prairies canadiennes. Parmi les grandes fermes d'élevage, seule la « 76 » a survécu à la « ruée vers les terres » qui a suivi. À partir de ce moment, le fil barbelé est devenu un outil essentiel pour délimiter les terres des éleveurs et celles des agriculteurs. Cela a entraîné l'apparition de propriétés terriennes plus petites qui subsistent encore de nos jours.

Les gens qui se lancèrent dans l'agriculture dans cette partie de la Saskatchewan ont eu énormément de difficulté. Ils arrivèrent assez tard sur les terres les plus pauvres et les moins convoitées du Sud-Ouest de la Saskatchewan, et les dernières à être colonisées dans l'Ouest. Pour favoriser l'établissement de l'agriculture, on a incité les agriculteurs à adopter de nouvelles techniques d'aridoculture, comme l'utilisation de nouvelles variétés de plantes, de la jachère et de graines de cultures fourragères indigènes (agropyre à crête). Il était difficile de cultiver dans cette région, en particulier après deux longues sécheresses. Bien des fermiers parmi les premiers arrivés dans la région sont partis, certains après seulement quelques années. De nos jours, il est généralement admis qu'il n'est pas viable de cultiver dans la région.

2.10 Fréquentation du parc

Le parc recevait quelque 500 visiteurs par an jusqu'en 1990 environ, année à partir de laquelle la fréquentation n'a cessé d'augmenter. À l'heure actuelle, le parc accueille plus de 5 000 visiteurs par année. Ils viennent surtout en juin, juillet et août.

Près de 30 % des visiteurs sont originaires de la Saskatchewan, 30 % viennent de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta, et 15 % de l'extérieur du Canada. Environ 50 % des visiteurs sont âgés de 35 à 54 ans. Les groupes de visiteurs

comptent en moyenne 2,3 personnes—soit un peu moins que ceux des autres parcs nationaux.

Utilisation du parc

À l'heure actuelle, l'utilisation du parc prend les formes suivantes.

Accueil des visiteurs. Pour la plupart des visiteurs, un arrêt au centre administratif, à Val Marie, fait partie de leur visite ou représente leur seule expérience du parc national des Prairies. Les visiteurs considèrent les services d'interprétation et d'orientation au centre d'information comme étant un élément clé de leur visite au parc. Dans le bloc Est, l'accueil est assuré par le Rodeo Ranch Museum, près de Wood Mountain.

Utilisation diurne. Les utilisations diurnes, notamment par des visiteurs qui viennent pour admirer le panorama, faire un circuit en auto et de la randonnée pédestre, sont de loin les plus répandues dans le parc, et devraient le rester.

Randonnées de jour. Le paysage du parc national des Prairies convient parfaitement à la randonnée pédestre. Chaque bloc renferme un sentier de randonnée désigné, ainsi que de nombreux sentiers de prairie et d'anciennes routes de ranch qui permettent de se rendre un peu partout dans le parc. Environ 80 % des visiteurs se promènent à pied ou font une randonnée dans le parc.

Excursion pédestre avec coucher. Environ 2 % des visiteurs partent avec leur sac à dos pour des excursions pédestres avec coucher.

Appréciation de la nature et de la culture. L'observation d'animaux sauvages et d'oiseaux, la photographie et l'exploration des communautés végétales de la prairie indigène sont des aspects importants de l'expérience vécue dans le parc. Près de 75 % des commentaires formulés au cours des sondages effectués auprès des visiteurs portent sur la faune et sur la beauté du paysage, et dans une moindre mesure sur les ressources archéologiques et les autres ressources culturelles.

Randonnée équestre. La randonnée équestre est une forme traditionnelle de loisir dans la région du parc. Le parc fournit un cadre idéal pour les promenades à cheval, qu'elles soient privées ou commerciales.

Visites du bloc Est. Le bloc Est est relativement peu développé et offre un éventail restreint de services aux visiteurs. Environ 10 % des visiteurs du parc s'y rendent.

2.11 Intégrité écologique du parc : défis à relever

Dans nos parcs nationaux, les activités humaines sont soigneusement gérées parce que nous voulons préserver l'intégrité des écosystèmes qui s'y trouvent au profit des générations actuelles et futures afin qu'elles puissent les apprécier et les étudier, et en profiter.

Lorsque des écosystèmes de parc ne sont pas gravement dégradés par les activités humaines, on dit qu'ils ont une grande intégrité écologique. L'intégrité

écologique est un objectif clé de la gestion des parcs et c'est la principale responsabilité juridique selon la *Loi sur les parcs nationaux*. Pour atteindre cet objectif, il faut maintenir la diversité des formes de vie et des processus que le parc est censé représenter. Cela suppose également la restauration de certains processus écologiques ou la réintroduction d'espèces pour renforcer l'intégrité écologique.

On trouvera ci-dessous un résumé des difficultés que pose l'intégrité écologique dans le parc national des Prairies. Les stratégies qui visent à les résoudre sont énoncées plus loin dans le plan directeur.

Terres cultivées

Il y a eu bien des changements à l'intérieur et autour de la zone occupée par le parc national des Prairies depuis l'arrivée des premiers Européens. Le principal changement a été la culture des céréales et des plantes fourragères. Bien que les activités agricoles dans la région entourant le parc aient été moins intenses que dans la plupart des prairies de la Saskatchewan, il y a encore de grandes superficies de sols labourés.

Des terres acquises jusqu'à présent pour le parc, 1,2 % ou 522,2 ha continuent d'être cultivés pour la production de céréales. La culture continue de ces terres est une stratégie de gestion à court terme visant à éliminer les plantes exotiques vivaces jusqu'à ce que ces terres puissent être ensemencées au moyen de plantes indigènes.

Au cours des 10 à 20 dernières années, on a tout de même cessé de cultiver 1 % des terres du parc, soit 414,5 ha qui sont encore dominées cependant par des plantes annuelles. Par ailleurs, on a observé une invasion de plantes vivaces exotiques telles que l'agropyre à crête.

Plantes exotiques

La présence d'au moins 24 espèces végétales exotiques (plantes non indigènes) a été signalée dans la région du parc. La plupart de ces espèces sont devenues partie intégrante de la flore et n'ont pas remplacé les espèces indigènes dominantes.

Cependant, trois espèces exotiques vivaces — le brome sans crête, l'agropyre à crête et l'élyme de Russie — suscitent des craintes parce qu'elles ont été utilisées comme plantes fourragères ou de pâturage, et continuent de dominer les zones où elles ont été semées.

Ces espèces occupent entre 600 à 800 ha, soit de 1,4 % à 1,8 % des terres acquises jusqu'à présent. L'agropyre à crête et le brome sans crête ont aussi envahi des zones où ils n'ont pas été semés. Cela constitue une préoccupation immédiate parce que ces espèces sont une menace possible pour la prairie indigène.

Perte et fragmentation de l'habitat

La conversion des prairies en terres de culture réduit la superficie de l'habitat et peut contribuer à la fragmentation de ce qu'il en reste pour de nombreuses espèces des prairies (Figure 5). Les routes sont aussi un facteur de fragmentation. La combinaison de ces facteurs signifie que les espèces rares, ou les espèces dont la population fluctue dans des conditions normales, courent un plus grand risque de disparaître localement. Le parc et la région immédiate sont parmi les zones de

prairie les moins altérées au Canada. La surveillance du degré de fragmentation de l'habitat constituera un volet important de la gestion du parc. Protéger uniquement les terres du parc ne suffira pas à maintenir l'intégrité écologique. Il est essentiel pour la survie du parc à long terme que les nombreuses parties intéressées, dont les propriétaires fonciers, coopèrent.

Réintroduction d'espèces

Des espèces telles que le coyote, le grizzli des plaines, le renard véloce et le putois d'Amérique ont complètement disparues à cause de la chasse, du piégeage ou d'efforts déployés pour surveiller d'autres espèces.

Tandis que l'on procède à la réintroduction de certaines espèces, comme le renard véloce, d'autres font l'objet d'une évaluation pour déterminer s'il est possible de les réintroduire.

Feu et broutage

Le remplacement du bison par du bétail et la suppression des feux naturels ont altéré la structure des prairies indigènes. La politique récente de Parcs Canada visant à éliminer le broutage par le bétail à mesure que l'on acquiert des terres a presque entièrement éliminé l'incidence du broutage par les grands animaux dans les terres du parc.

La difficulté consiste à établir des « prescriptions » en matière de feu et de broutage qui aideraient à la restauration de l'intégrité écologique du parc.

Exemples d'obstacles supplémentaires

On relève encore d'autres difficultés en ce qui concerne l'intégrité écologique du parc national des Prairies (voir le tableau 2.1).

Tableau 2.1 Exemples d'autres problèmes que pose l'intégrité écologique

Obstacle	Description	Importance
Organismes exotiques		
Oiseaux et mammifères exotiques	• exemples : étourneaux, faisans, rats surmulots (rats d'égout) et ratons laveurs.	• peuvent avoir une incidence sur les espèces indigènes; le problème devrait se résorber, car les habitats occupés par ces espèces (champs et bâtiments abandonnés) disparaissent du parc.
Microorganismes exotiques	• peste : importée en Amérique du Nord par des rats de cale à la fin des années 1800; a causé la mort d'un grand nombre de chiens de prairie; anticorps présents chez les chats et chiens de la région du parc; la maladie est probablement présente dans un bassin animal inconnu.	• constitue une menace importante; la peste a tué 80 % des chiens de prairie dans le sud du comté Phillips, au Montana, au début des années 1990.
Changements de l'habitat		
Culture de la prairie indigène à l'extérieur du parc	• par le passé, de vastes zones de prairie indigène ont été labourées pour la production de céréales et de plantes fourragères.	• de grandes zones ont été labourées autour du parc, mais le changement dans les activités économiques laisse penser qu'il y aura peu de labour de nouvelles terres et que la production de céréales fera place à la production de plantes fourragères.
Extraction du gravier	• on extrait du gravier pour l'entretien des routes locales; présence de mines abandonnées et de mines en exploitation à l'intérieur et autour du parc.	• petite superficie totale touchée; possibilité de restauration des terres.

Tableau 2.1 Exemples d'autres problèmes que pose l'intégrité écologique

Obstacle	Description	Importance
Changements économiques		
Extraction de pétrole et de gaz	• nombre important de forages effectués dans le Sud-Ouest de la Saskatchewan; un gros gazoduc passe à l'ouest du parc; pas d'extraction de pétrole ou de gaz à l'intérieur des limites proposées.	• les routes nécessaires aux activités de forage de puits et de production augmentent la fragmentation de l'habitat; une mauvaise planification des activités de forage peut perturber la nidification d'espèces vulnérables, p. ex. la buse rouilleuse et l'aigle.
Construction et entretien des routes	• il se peut que les principales routes traversant le parc doivent être nivelées, imprégnées d'huile ou asphaltées; il se peut que les fossés doivent être débroussaillés.	• perturbation possible des ressources culturelles et naturelles à cause de l'enlèvement du sol ou de l'érosion des bords de fossés instables. Fragmentation accrue.
Caractéristiques linéaires du sous-sol	• de plus en plus de pipelines et de câbles électriques et de communication sont enterrés dans les prairies; il faut entretenir les vieux câbles et peut-être en ajouter de nouveaux; on a besoin de voies pour accéder en véhicule à ces endroits.	• une forte circulation et de nombreuses excavations pour les pipelines et les câbles peuvent être extrêmement dommageables pour les ressources culturelles; ces travaux causent aussi la fragmentation de l'habitat.
Toxines et polluants		
Dispersion d'azote dans l'atmosphère	• les pratiques agricoles ont grandement augmenté la quantité d'azote déposée.	• l'effet fertilisant de l'azote peut favoriser la domination des plantes exotiques; comme la production végétale dans le parc est typiquement restreinte en raison du peu d'humidité, l'effet fertilisant serait probablement limité.
Déchets organiques	• déversement de déchets humains et animaux dans les cours d'eau et la rivière Frenchman.	• l'ampleur des effets sur la qualité de l'eau n'est pas connue.

Tableau 2.1 Exemples d'autres problèmes que pose l'intégrité écologique

Obstacle	Description	Importance
Pesticides et herbicides	• épandage d'herbicides et d'insecticides tout autour du parc.	• se produit encore mais à moins grande échelle que dans des régions où le sol est plus productif; l'utilisation est censée diminuer à mesure que la production de plantes fourragères se substituera à la production de céréales; mais sur les dernières terres cultivables, on pratique de plus en plus souvent la jachère chimique.
Barrages		
Régulation du débit	• régulation du débit de la rivière Frenchman au moyen de barrages et de réservoirs depuis plus de 65 ans.	• la régulation du débit a probablement diminué la fréquence et la gravité des inondations qui nuiraient à la dynamique du chenal et à la végétation riveraine.
Changement à l'échelle planétaire		
Changement climatique	• réchauffement du climat dû aux gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone et le méthane.	• le climat des prairies change : sécheresses et vents violents; un système nord-sud de refuges et de corridors pourrait être essentiel à la conservation des espèces pendant une transition rapide de l'habitat • les changements en matière de vent et de précipitations pourrait menacer les ressources culturelles.
Appauvrissement de la couche d'ozone	• la diminution de la couche d'ozone protectrice entraîne une augmentation du rayonnement UV-B, qui est nocif.	• les rayons UV-B peuvent constituer un facteur de stress important, en particulier pour les amphibiens et les espèces à pigmentation pâle.

3. Gestion des ressources naturelles et culturelles

Le paragraphe 8(2) de la *Loi sur les parc nationaux* stipule ce qui suit :

> *La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique par la protection des ressources naturelles et des processus écologiques sont la première priorité du ministre pour tous les aspects de la gestion des parcs.*

La priorité nº 1 du ministre, dans la prise en compte de tous les aspects de la gestion du parc national des Prairies, réside dans le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique, et ce, grâce à la protection des ressources naturelles et des processus naturels. Parcs Canada est aussi déterminé à protéger les ressources culturelles dans les parcs nationaux.

La présente section explique de quelle façon Parcs Canada prévoit s'acquitter de son mandat en gérant et en protégeant les diverses ressources culturelles et naturelles qui caractérisent le parc national des Prairies.

La gestion des ressources naturelles et culturelles dans l'écosystème des prairies se fera grâce à un mode de gestion fondé sur l'écosystème, c'est-à-dire qui privilégie une vue globale de l'environnement.

3.1 Intégration de la gestion des ressources naturelles et culturelles

La gestion des ressources patrimoniales du parc national des Prairies présente des difficultés particulières en matière de protection des ressources naturelles et culturelles.

Le parc présente une gamme exceptionnelle de ressources culturelles. Des vestiges de la vie des Indiens des Plaines et des colons européens se retrouvent dans les rochers, le sol et la végétation, souvent d'une façon qui les rend indissociables des caractéristiques naturelles du parc.

Il sera important de s'assurer que la gestion des ressources dans le parc national des Prairies tient compte de ce lien. Parcs Canada s'est engagé à une gestion intégrée des ressources qui soit adaptative.

Pierres angulaires de cette méthode de gestion, voici les principes directeurs qu'appliquera Parcs Canada :

- établir des buts et des objectifs qui indiques clairement les éléments importants pour le parc, et la raison de cette importance;
- s'assurer que toutes les valeurs patrimoniales sont respectées et prises en considération par une équipe multidisciplinaire au moment de prendre des décisions de gestion;
- solliciter la participation d'intervenants clés dans l'établissement de la valeur des ressources et dans la prise de décisions de gestion importantes;
- faire preuve de vigilance en ce qui concerne la qualité de la recherche scientifique, les connaissances traditionnelles et les études historiques qui appuient nos travaux;

- surveiller, documenter, évaluer et communiquer les résultats des mesures de gestion, et modifier la gestion en conséquence.

BUT STRATÉGIQUE

- Intégrer la gestion des ressources culturelles et naturelles et veiller à leur protection dans l'intérêt des générations futures.

PRINCIPALES MESURES

1) Veiller à ce que la gestion des activités offertes aux visiteurs soit intégrée autant que possible à la gestion des ressources naturelles et culturelles.
2) Continuer à répertorier les ressources culturelles et biophysiques à mesure que les terres sont acquises.
3) Élaborer, au début de la mise en oeuvre du plan, un programme de surveillance des ressources culturelles et de l'écosystème.
4) Familiariser le personnel du parc avec les techniques de gestion intégrée des ressources.
5) Élaborer et mettre en oeuvre un processus de consultation continu avec le comité consultatif permanent (voir 5.4) afin que les décisions de gestion reflètent les points de vue des intervenants.
6) Préparer un rapport annuel sur la gestion des ressources naturelles et culturelles et. les activités de recherche.
7) Organiser annuellement un atelier afin de solliciter l'avis des professionnels sur les enjeux actuels de la gestion de l'écosystème.
8) Soumettre le programme de gestion des ressources naturelles et culturelles à un examen intégré et complet tous les cinq ans, ce qui viendra à l'appui du Rapport sur l'État des parcs (voir 6.5) et du l'examen du plan directeur.

3.2 Gestion du broutage

Le broutage par de grands animaux est une source importante de perturbations qui a été exclue dans le parc. Toutefois, pour garantir l'intégrité écologique de l'écosystème de la prairie mixte, bon nombre de scientifiques et de gestionnaires de ressources naturelles s'entendent généralement pour dire qu'un certain niveau de broutage est nécessaire. On ne peut pas rétablir dans le parc tous les éléments qui étaient associés au broutage avant l'arrivée des Européens. Il est impossible de reproduire les habitudes des grands troupeaux de bisons, qui se déplaçaient dans les grandes plaines vierges, sur les parcelles relativement petites qui composent le parc. En examinant les divers effets du broutage sur les pâturages libres des environs du parc, on peut adapter la gestion du parc afin de suppléer à ce qui se produit à l'extérieur du parc. Pour ce faire, on pourrait insister, à l'intérieur du parc, sur des aspects du régime de broutage existant avant l'arrivée des Européens, qui sont sous-représentés dans les pâturages libres des environs gérés de façon plus conventionnelle.

Le broutage est une utilisation courante dans la prairie indigène entourant le parc. Il se fait généralement à faible densité et sa répartition est aussi uniforme que possible. La règle générale pour le pacage consiste à prendre seulement une moitié

Encadré 3.1 - Qu'entend-on par gestion adaptative?

La gestion adaptative consiste à produire et à utiliser de l'information sur laquelle s'appuyer pour prendre de bonnes décisions de gestion de l'écosystème. C'est tout simplement apprendre par la pratique. Un des éléments clés de la gestion adaptative est d'admettre que les écosystèmes sont complexes et qu'il est difficile de prévoir comment ils réagiront à la gestion.

Lorsqu'il est possible de rajuster la gestion rapidement, on peut appliquer un processus décisionnel plus élaboré à la gestion des écosystèmes. En pareil cas, la gestion fera appel à un cycle de planification structuré comme une expérience scientifique :

- on formule des hypothèses à partir des meilleurs renseignements disponibles;
- on prévoit la réaction probable de l'écosystème;
- on crée un modèle auquel on applique systématiquement les mesures de gestion;
- on surveille la réaction de l'écosystème et on l'évalue;
- si la réaction est contraire aux prédictions, on se sert de l'information obtenue pour formuler une nouvelle hypothèse, on adapte la gestion et on répète le processus.

La réintroduction de gros brouteurs dans le parc est un exemple, tiré du présent plan directeur, de mesure de gestion de l'écosystème qui convient bien à la gestion adaptative.

de l'herbe et à laisser l'autre moitié de la végétation sur pied, mais dans les faits, les pratiques actuelles varient selon le régime de broutage utilisé, le temps et la configuration des enclos. Avant l'arrivée des Européens, les bisons n'auraient pas brouté de manière uniforme. Selon les nombres de bisons relevés par les premiers explorateurs et les travaux de recherche sur les systèmes de pacage d'autres animaux sauvages, il semble bien que les bisons aient brouté plus irrégulièrement, paissant et piétinant lourdement certains secteurs tout en observant de longues périodes de repos entre les périodes de broutage. Afin de mieux illustrer cette pratique, le parc national des Prairies sera géré de telle sorte que des secteurs relativement petits seront broutés intensivement pendant de courtes périodes, tandis que de grands secteurs seront rarement broutés.

3.2.1 Prescription relative au broutage

D'après le comportement connu des bisons et les fluctuations de leur population, il est possible qu'ils n'aient pas fréquenté une zone de la superficie du parc pendant une période allant de 3 à 35 ans. Parcs Canada reproduira cette situation en permettant le broutage modéré d'une proportion de 3 % à 33 % des terres du parc chaque année, selon la charge de bétail recommandée (Tableau 3.1).

Le parc sera également utilisé pour reproduire de courtes périodes de pacage intensif. De toutes les terres broutées décrites ci-dessus, seule une proportion de 0,1 % à 2 % de la superficie du parc fera l'objet d'un broutage intensif. Cette combinaison de régimes de broutage à l'intérieur et à l'extérieur du parc entraînera une gamme plus vaste d'effets dus au broutage dans la région, le parc reproduisant la portion du paysage qui a connu historiquement le broutage le moins fréquent. Collectivement, la région illustrera plus fidèlement le pacage par les grands animaux qui faisait partie de l'évolution de la prairie mixte.

La présente prescription relative au broutage fournit une orientation stratégique pour le programme de broutage. Les détails du programme devront être fixés dans un plan de gestion du broutage. Il faudra y tenir compte des facteurs suivants : limitation de la propagation des espèces végétales exotiques, terres appartenant à des particuliers, distribution d'eau et la construction de clôtures, productivité relative (un accroissement de la diversité végétale causé par le broutage sera probablement plus marqué si la productivité est élevée), sensibilité à l'érosion et effets sur les espèces en péril.

Tableau 3.1 Prescription relative au broutage

Perturbation	Proportion ou tendance visée
broutage modéré	de 3 % à 33 % des terres du parc broutées de façon que 35 - 45% des végétaux non ligneux au-dessus du sol soient enlevés chaque année.
broutage intense	de 0,1 % à 2 % des terres du parc broutées de façon que 90 % des végétaux non ligneux au-dessus du sol soient enlevés ou piétinés en un court laps de temps—moins de 2 semaines

3.2.2 Gestion du broutage en fonction des résultats

La gestion du pâturage sera évaluée selon le degré d'amélioration constaté en matière d'intégrité écologique du parc par suite du broutage. On évaluera l'intégrité écologique grâce à une surveillance étroite des indicateurs du tableau 3.2. Ces derniers ont été établis à partir de programmes de recherche menés dans le parc et ailleurs. Il est admis qu'actuellement nous ne comprenons pas complètement l'écosystème de la prairie et que le programme de gestion du broutage du parc continuera d'évoluer à mesure que nos connaissances s'enrichiront. En particulier, certaines des méthodes liées aux indicateurs en sont encore à l'étape de la mise au point et il est possible qu'il faille les abandonner ou les remplacer si l'on ne trouve pas de moyens rentables de mesurer les indicateurs. Les indicateurs seront révisés de façon continue.

Les écureuils fouisseurs sont un exemple du lien qui existe entre les indicateurs et l'intégrité écologique. Une plus grande abondance d'écureuils fouisseurs indiquera que la prescription de broutage a renforcé l'intégrité écologique du parc. Les terres broutées comptent cinq fois plus de terriers de spermophiles de

Richardson, comparativement aux terres qui ne sont pas broutées. La présence de ces écureuils fouisseurs est importante, car ce sont des proies pour des espèces en danger de disparition comme la buse rouilleuse. Leurs terriers sont importants aussi pour l'expansion de l'habitat du renard véloce et de la chevêche des terriers.

3.2.3 Utilisation du bison et des bovins

Les gestionnaires du parc peuvent avoir recours aux bisons ou aux bovins domestiques pour le programme de broutage du parc. Le bison est l'espèce indigène de prédilection pour la gestion du broutage dans le parc national des

Encadré 3.2 - Restauration de l'écosystème : un défi particulier

Le parc national des Prairies est confronté à des difficultés de restauration peu commune dans nos parcs nationaux. Quelles espèces devraient être réintroduites? Est-il souhaitable, ou même possible, de restaurer la végétation des grandes zones qui étaient cultivées récemment? Quel rôle doivent jouer le feu, le broutage et le piétinement dans le parc national des Prairies à l'avenir?

Les perturbations causées par le broutage des animaux, les feux de brousse, l'érosion des sols et les inondations font partie des facteurs les plus importants qui façonnent la santé et le caractère des prairies. Bien des perturbations seraient dues aux troupeaux de bisons qui ont jadis habité les prairies. De même, les feux de brousse auraient consumé des zones immenses. Ce ne sont là que deux exemples seulement des nombreux types de perturbations qui ont affecté l'ensemble des prairies.

Les perturbations peuvent modifier la prairie de différentes manières. Alors que bon nombre de ces modifications peuvent être bénéfiques, il risque d'y avoir des réactions indésirables telles qu'une érosion accrue, et la dispersion et l'installation d'espèces végétales exotiques. Il faudra faire de gros efforts pour comprendre le rôle précis des perturbations sur l'intégrité de l'écosystème des prairies.

Plusieurs stratégies de restauration abordées dans le présent document visent à relever ces défis. Elles présentent un programme d'action grâce auquel il y aura beaucoup moins de problèmes de restauration dans les futurs plans de gestion.

Les différents types de projets de restauration décrits dans le plan sont étroitement liés. La réintroduction du broutage dans le parc comme processus écologique important peut être réalisée en partie grâce à la réintroduction du bison comme espèce indigène. Le broutage sera également utilisé pour la gestion des plantes exotiques et de la prairie indigène restaurée. Le feu peut jouer un rôle important dans la gestion du broutage.

L'importance culturelle du paysage sera prise en considération dans tous les efforts visant à restaurer l'intégrité écologique du parc. Dans certains cas, par exemple, la présence de bisons près des couloirs qu'ils empruntaient jadis rehausserait la mise en valeur des ressources culturelles.

Prairies, mais les bovins ont aussi un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs de gestion du broutage. De tous les animaux domestiques qui broutent, les bovins sont l'espèce qui vient le plus rapidement à l'esprit. Comme le bison, ce sont de gros brouteurs qui se nourrissent principalement d'herbe. Cela n'empêche pas d'utiliser d'autres brouteurs domestiques, comme le mouton ou le cheval, pour des besoins particuliers.

Les bisons et les bovins ont certains points communs, mais on observe aussi des différences importantes. Les bisons et les bovins n'ont pas le même comportement ni les mêmes habitudes de broutage. Le bison s'éloigne davantage des points d'eau, ce qui lui permet de choisir des pâturages différents de ceux des bovins. Il supporte les températures froides beaucoup mieux que les bovins et utilise plus efficacement les pâturages hivernaux. Il est aussi mieux équipé pour survivre à l'hiver sans apport supplémentaire de nourriture. Par contre, les bovins sont en général plus sélectifs que les bisons et recherchent les plantes dicotylédones dont ils s'alimentent plus souvent, en particulier à la fin de l'été.

Encadré 3.3 - Résultats obtenus jusqu'à présent

Au cours des dix à douze dernières années, Parcs Canada a fait cesser le pâturage sur les terres qu'il a achetées pour le parc. Cela lui a donné l'occasion d'analyser les effets probables du broutage peu fréquent.

Lorsqu'on compare les pâturages traditionnels qui se trouvent autour du parc aux terres non broutées du parc, on constate :

- que la croissance annuelle de la végétation varie d'une croissance similaire à une croissance deux fois plus rapide;
- qu'il y a 18 % de plantes en plus pendant les années de sécheresse et pas de différence évidente pendant les années humides;
- que la végétation est plus haute et qu'il a de 1,5 à 2 fois plus de végétation morte sur pied;
- que la quantité de végétation morte au sol est similaire;
- que les espèces végétales et animales présentes diffèrent. Certains oiseaux chanteurs, certains carabes et certaines espèces végétales sont plus abondants sur les terres qui ne sont pas broutées alors que d'autres le sont sur les terres qui sont broutées;
- qu'il y a beaucoup moins de terriers de spermophiles de Richardson occupés. Il y a cinq fois plus de terriers sur les terres broutées.

En plus, la prescription relative au broutage devrait probablement donner :

- de l'herbe plus courte et une réduction temporaire de la productivité sur de petites superficies;
- une accélération du cycle des éléments nutritifs;
- une augmentation des chances de colonisation par des végétaux et des animaux comme les écureuils fouisseurs;
- une plus grande inégalité dans la hauteur de la végétation;
- un habitat pour un plus grand nombre d'espèces.

Ces différences entre les habitudes de broutage des bovins et des bisons sont négligeables comparées aux différences entre les habitudes de pacage d'un grand troupeau de bisons broutant en liberté et celles d'un petit troupeau de bisons confiné dans un secteur clôturé. Pour réussir à atteindre les objectifs de gestion de l'écosystème au moyen du broutage, *la gestion efficace du bison ou des bovins confinés à l'intérieur d'enclos a plus d'importance que les différences entre les habitudes de broutage des espèces en question.*

3.2.4 Élaboration d'un plan de gestion du pâturage

Avant de mettre en place un régime de pacage planifié dans le parc, il faut élaborer un plan de gestion du broutage. Voici quelques-uns des aspects ou principes importants dont il faut tenir compte :

- Il faut observer les prescriptions relatives au broutage données dans le tableau 3.1.
- Compte tenu des problèmes logistiques associés à la réintroduction du bison, notamment l'augmentation des dépenses pour la construction de clôtures, le recours au bison est de circonstance dans le cas de grosses parcelles de terres, donc on envisagera une réintroduction de l'espèce à ces endroits.
- L'utilisation de brouteurs domestiques permet de mieux contrôler le pacage sans avoir à fournir d'installations spéciales. Comme ces animaux sont domestiqués, il est plus facile de gérer le troupeau.
- Lorsqu'il ne sera pas possible d'utiliser des bisons pour atteindre les objectifs fixés dans le plan de gestion du broutage, on aura recours à des brouteurs domestiques. Si l'on utilise des brouteurs domestiques pour l'application du plan de gestion du broutage, on les remplacera par le bison lorsque ce sera possible. Il convient de noter qu'en vertu du paragraphe 3(1) du *Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux* de 1998, il est interdit de garder du bétail dans un parc. On examine la possibilité de modifier le règlement en vue de permettre l'utilisation de brouteurs domestiques dans le parc national des Prairies pour la gestion de l'écosystème.
- On élaborera un système qui permettra à Parcs Canada d'utiliser des brouteurs domestiques appartenant à des particuliers d'une façon juste et équitable pour les propriétaires, tout en garantissant que les responsables de Parcs Canada auront suffisamment de contrôle sur la période de broutage ainsi que le nombre et la répartition des animaux pour respecter la prescription relative au broutage.
- Les effets du broutage seront surveillés avec soin afin de vérifier si l'on obtient les résultats escomptés sur l'écosystème (Tableau 3.2). On sollicitera des partenaires de recherche de l'extérieur, et l'on structurera la mise en place du programme de gestion du broutage de manière à faciliter les études concernant les effets de la gestion du broutage sur l'écosystème. Il sera particulièrement intéressant d'analyser les conséquences du broutage pour les espèces rares et les espèces menacées de disparition (voir 3.7).

Tableau 3.2 Mesure des progrès vers l'atteinte des objectifs de gestion de l'écosystème

Indicateur	Objectif	
	À l'intérieur du parc	*Comparaison avec la région avoisinante*
PRODUCTION ET CYCLE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS		
végétation sur pied	• plus grande variabilité après le début du broutage	• les terres du parc contiennent de 1.3 à 2 fois plus de biomasse sur pied dans les hautes terres; • dans le parc, les parcelles sont plus irrégulières;
production aérienne	• plus grande variabilité après le début du broutage	• on n'observe pas de déclin à long terme dans le parc;
biomasse souterraine	• plus grande variabilité après le début du broutage	• on n'observe pas de déclin à long terme dans le parc;
disponibilité de l'azote	• plus grande variabilité après le début du broutage	
BIODIVERSITÉ		
écureuils fouisseurs	• plus abondants	
oiseaux chanteurs	• plus grand nombre d'espèces d'oiseaux chanteurs qui utilisent les secteurs broutés de façon intensive	• des oiseaux chanteurs différents fréquentent le parc
plantes	• plus grand nombre d'espèces végétales qui utilisent les secteurs broutés de façon intensive	• des plantes différentes se sont établies dans le parc
insectes (carabes)	• plus grand nombre d'espèces de carabes	• des carabes différents sont observés dans le parc
plantes exotiques	• réduction du nombre de plantes exotiques dans les prairies indigènes	

BUT STRATÉGIQUE

- La gestion du broutage dans le parc complétera la gestion des pâturages libres de l'extérieur du parc d'une façon qui contribuera à la conservation de la biodiversité indigène et à l'intégrité écologique de l'écosystème à l'échelon régional.

PRINCIPALES MESURES

1) Élaborer un plan de gestion du broutage et en amorcer l'application afin d'atteindre les objectifs de gestion de l'écosystème en utilisant comme ligne directrice la prescription relative au broutage qui figure dans le plan directeur du parc (Tableau 3.1).
2) Préparer un plan de réintroduction du bison en vue d'atteindre les objectifs de gestion de l'écosystème, et en amorcer l'application (voir 3.2.3 et 3.6).
3) Utiliser des brouteurs domestiques pour atteindre les objectifs de gestion de l'écosystème dans les cas où le broutage est prescrit et où il n'est pas pratique d'avoir recours à des bisons (voir 3.2.3).
4) Mettre en oeuvre un programme de surveillance permettant d'évaluer les résultats du broutage par le bison et les animaux domestiques, et utiliser les résultats obtenus dans le cadre du programme pour améliorer la gestion du broutage (Tableaux 3.1 et 3.2).
5) Chercher des partenaires de l'extérieur disposés à collaborer aux recherches sur les effets écologiques du programme de gestion du broutage du parc.

3.3 Gestion du feu

D'après les récits des premiers explorateurs, les feux étaient communs dans la prairie mixte. Bien que l'on sache qu'il y a eu des feux dans la région, le rôle écologique qu'ils ont joué n'est pas très bien connu.

Toutefois, il est clair que le rôle du feu dans le maintien de la biodiversité et des processus écologiques dans une prairie mixte semi-aride comme celle du parc national des Prairies était moins déterminant que dans les régions plus humides des prairies où l'envahissement par les arbres et arbustes ainsi que l'accumulation de litière morte sont des phénomènes communs.

Dans les vallées du parc, où le degré d'humidité est élevé, l'herbe morte peut s'accumuler et former une litière sur le sol. Cette accumulation peut augmenter l'humidité du sol et en abaisser la température, facilitant la germination et la croissance des arbustes et des arbres. Après un feu dans ces régions, la température du sol augmente et le taux d'humidité diminue, ce qui rend plus difficile l'établissement et la survie d'espèces ligneuses.

Par ailleurs, les secteurs de hautes terres du parc sont, pour la plus grande partie, tout simplement trop secs pour que des espèces ligneuses puissent y dominer un jour. Le principal effet du feu dans ces secteurs de hautes terres arides est de ralentir la production d'herbes pendant plusieurs années. Bien que la production d'herbe diminue, la qualité du fourrage est souvent meilleure après un

feu. Les brouteurs recherchent souvent les régions brûlées pendant les saisons de croissance suivant un incendie.

Dans un écosystème de prairie mixte, le feu peut jouer un rôle écologique plus subtil qu'on ne le pense aujourd'hui. Actuellement, nous savons que les brûlages dirigés peuvent contribuer à la gestion du parc en :

- réduisant la couverture de chaume et de broussailles dans les vallées;
- améliorant la production de graines de semence indigène pour la cueillette en milieu sauvage (voir 3.4);
- contrôlant les espèces végétales exotiques (voir 3.4);
- influant sur la répartition du bison afin d'appliquer une prescription particulière relative au broutage.

Le recours au feu comme outil de gestion exige une grande expertise. De plus, les propriétaires voisins du parc craignent énormément que l'utilisation du feu dans le parc ne devienne une menace pour leur propriété et leur gagne-pain.

Par conséquent, il n'y a pas de territoire ciblé pour l'utilisation du feu. L'emploi de feux dirigés dans le parc sera plutôt limité en superficie tant qu'on n'aura pas acquis l'expérience nécessaire et la confiance des intervenants. On projette plutôt de se renseigner davantage sur la façon d'utiliser le feu afin d'atteindre des objectifs précis.

Encadré 3.4 - Feu et broutage

Les prairies sont en constante évolution. Les perturbations naturelles jouent un rôle déterminant dans bon nombre de ces changements. Certaines perturbations sont causées par des organismes vivants comme le chien de prairie et les grands brouteurs. D'autres perturbations, telles que le brûlage et les inondations, ne sont pas dues à des organismes vivants.

Les effets des perturbations se traduisent par l'élimination de matière vivante et de certaines espèces et la création de nouvelles conditions propices à d'autres espèces. Ainsi, les perturbations contribuent à définir la diversité des organismes vivants que l'on observe dans le paysage.

Les feux de prairie et le broutage par les grands animaux sont d'importantes sources de perturbation qui ont changées ces dernières années. Personne ne sait exactement quels étaient les effets du feu et du broutage dans le paysage des prairies avant l'arrivée des Européens; cependant, on sait que ces phénomènes se produisaient, et parfois sur d'assez grandes étendues. Ils influaient probablement beaucoup sur la productivité des prairies et leur biodiversité.

Même si Parcs Canada connaissait parfaitement les effets des feux de prairies et du broutage par le bison avant l'arrivée des Européens, il n'est pas certain qu'il serait possible de reproduire fidèlement ces processus dans la zone géographique restreinte du parc national des Prairies. De plus, en raison des espèces végétales exotiques aujourd'hui présentes dans le parc qu'une mauvaise utilisation du feu ou du broutage pourrait propager, il est essentiel de bien gérer et surveiller la restauration du milieu.

Contrairement aux feux dirigés, les incendies non contrôlés constituent une menace pour la vie humaine, le bétail, les ressources naturelles et culturelles et les propriétés. La politique appliquée par le parc national des Prairies est de supprimer tous les feux de brousse selon les normes et les techniques actuelles de suppression des feux de brousse dans les prairies.

Le parc a un plan directeur provisoire et des ententes de coopération pour la lutte contre le feu ont été signées avec les quatre municipalités rurales locales dans lesquelles sont situées les propriétés du parc.

Parcs Canada s'est engagé à collaborer avec ses voisins afin de s'assurer que la région possède la capacité de protéger la vie humaine et la propriété contre les incendies.

BUTS STRATÉGIQUES

- S'assurer que le parc national des Prairies, en collaboration avec les autorités fédérale, provinciales et municipales, a les moyens de maîtriser sans danger les incendies.
- Utiliser les feux dirigés pour atteindre des objectifs précis en matière de gestion de l'écosystème.

PRINCIPALES MESURES

1) Continuer à éteindre tous les incendies.
2) En collaboration avec les autorités et les partenaires locaux, élaborer un plan de gestion du feu et continuer d'offrir de la formation et des activités de diffusion externe sur les techniques de lutte contre les incendies dans les prairies, et sur la technologie disponible à cet effet.
3) S'efforcer d'acquérir l'expertise nécessaire à l'application sécuritaire d'un programme de feux dirigés à un niveau expérimental jusqu'à ce que le niveau d'expertise et de connaissances, de même que la confiance du public, soient suffisants pour que l'on étende la portée du programme.
4) Utiliser les feux dirigés, au besoin, pour atteindre les objectifs de gestion de la végétation, par exemple, pour améliorer la production de graines indigènes, lutter contre les plantes exotiques, réduire le chaume et les broussailles dans les vallées et influer sur la répartition des brouteurs.
5) Examiner les brûlis dus à des feux non maîtrisés à mesure que les occasions se présentent, afin de mieux comprendre les effets écologiques des feux de prairie.

3.4 Gestion du rétablissement de la végétation des prairies

La présente section décrit brièvement un programme de gestion visant à faciliter le rétablissement de la végétation des secteurs perturbés du parc à l'aide d'espèces indigènes, dans le cadre de la restauration de l'écosystème.

Certains secteurs du parc sont encore utilisés pour la culture de céréales. C'est une mesure provisoire jusqu'à ce qu'il soit possible de rétablir la végétation indigène. Dans d'autres champs, les espèces exotiques (non indigènes) dominent et

entravent ou prolongent les étapes de la succession naturelle conduisant à la transformation en prairie indigène. Dans ces secteurs, les espèces indigènes ne se rétabliront pas tant qu'il n'y aura pas de programme de rétablissement de la végétation.

Actuellement, il y a encore 522 ha (1289 acres) de terres cultivées dans le parc. Si l'on cessait toute culture dans le parc sans mettre en place un programme de rétablissement de la végétation avec des espèces indigènes, les champs seraient exposés aux risques d'érosion et d'invasion par des espèces exotiques pendant de nombreuses décennies.

3.4.1 Rétablir de la végétation avec des espèces indigènes

Dans le parc, il y a de grands champs où l'on a interrompu la culture des céréales pendant plus de 10 ans sans y semer d'espèces indigènes. Les activités de recherche et de surveillance indiquent que les herbes indigènes prennent du temps à se rétablir dans ces champs, mais qu'elles germent et poussent facilement lorsqu'on sème des graines.

Pour tirer parti de cette découverte, dans les régions autrefois cultivées, on rétablira la végétation avec des herbes et des plantes herbacées dicotylédones indigènes. La priorité ira d'abord aux champs actuellement loués à bail pour la production de céréales.

Parmi les sources de graines appropriées, mentionnons les suivantes :

- graines sauvages récoltées dans le parc ou dans des régions au climat similaire;
- graines sauvages récoltées et cultivées par des bénévoles ou des producteurs sous contrat;
- variétés indigènes possédant des caractères génétiques divers (ecovars).

3.4.2 Faciliter la succession vers la prairie indigène

Dans certains champs, des espèces fourragères exotiques indésirables, comme l'agropyre à crête et le brome sans crête, dominent. Bon nombre de ces champs abritent aussi d'importantes espèces végétales indigènes.

Dans ces secteurs, l'objectif visé est de stimuler les étapes de la succession vers la prairie indigène. Plusieurs options sont examinées, notamment les suivantes :

- cibler sélectivement les espèces exotiques pour l'application d'herbicides, le broutage ou la coupe afin de réduire la quantité de graines produites;
- procéder à des brûlages afin d'éliminer le chaume et les espèces indésirables;
- introduire des espèces indigènes qui entreront en compétition avec les espèces exotiques.

Il est probable qu'une combinaison de ces techniques réussira à atténuer la dominance de l'espèce fourragère exotique la plus abondante, l'agropyre à crête. D'autres espèces exotiques, comme le brome sans crête, sont actuellement considérées comme résistant aux efforts de rétablissement de la végétation et pourraient faire l'objet de futures recherches.

L'agropyre à crête est commun le long des sentiers abandonnés et sur le bord des routes partout dans le parc. Cette situation est préoccupante, car l'espèce a plus de chances d'envahir des prairies indigènes intactes. Dans ces cas, le contrôle de l'agropyre à crête se fera par la coupe ou l'application d'herbicides.

Plusieurs espèces exotiques que l'on ne trouve pas actuellement dans le parc pourraient l'envahir et modifier les communautés de plantes indigènes. Citons entre autres la centaurée maculée, l'euphorbe ésule et le brome des toits. Si ces espèces devaient faire leur apparition dans le parc national des Prairies, il faudrait immédiatement prendre des mesures radicales pour les éliminer.

BUTS STRATÉGIQUES

- Les terres cultivées et les secteurs où les herbes exotiques dominent sont gérés de façon à garantir que la succession naturelle y rétablira la végétation indigène avec le temps.
- La succession vers des communautés végétales indigènes sera favorisée sur les terres où les espèces végétales exotiques sont dominantes.

PRINCIPALES MESURES

1) Éliminer graduellement les baux avec les agriculteurs à mesure que l'on rétablit la végétation sur les terres cultivées avec des mélanges appropriés de plantes indigènes aux caractères génétiques divers.
2) Surveiller les champs autrefois abandonnés pour évaluer l'état et la santé du pâturage. Il faudrait prévoir de rétablir la végétation dans les champs où la qualité diminue par suite de l'érosion ou de l'invasion de plantes exotiques vivaces.
3) Mettre au point et appliquer des méthodes rentables permettant de réduire la production de graines d'agropyre à crête et de brome sans crête et de favoriser la compétitivité des espèces indigènes dans les champs abandonnés ainsi que sur les bords des routes et des sentiers.

3.5 Gestion de la réintroduction d'espèces fauniques

La présente section décrit un programme de gestion visant la réintroduction de certaines espèces fauniques qui ont déjà fréquenté la région du parc. Pour qu'une espèce puisse être réintroduite, il faut d'abord déterminer :

- si l'espèce vivait autrefois dans la région du parc;
- si elle a disparu localement par suite d'activités humaines;
- s'il existe un habitat approprié;
- s'il est possible d'établir une population autosuffisante.

Le loup, le grizzli, la grande poule-des-prairies, le renard véloce, le putois d'Amérique et le bison sont toutes des espèces que l'on trouvait autrefois à l'intérieur et autour des limites provisoires du parc national des Prairies. Elles ont disparu de la région par suite d'activités humaines. Le parc fournit l'occasion de réintroduire certaines de ces espèces. Bien que ces espèces aient disparu par suite d'activités humaines, les causes précises de leur disparition sont différentes d'une à l'autre. De même, la faisabilité de la réintroduction varie selon les espèces.

Loup et grizzli. Le loup et le grizzli étaient traqués par les chasseurs et les piégeurs. Certaines personnes considéraient que ces animaux étaient incompatibles avec les activités contemporaines d'élevage et d'agriculture. En général, cette

situation n'a pas changé. De plus, le parc n'est pas suffisamment grand pour abriter des populations autosuffisantes de loups et de grizzlis. Ces espèces ne sont pas considérées comme de bonnes candidates à la réintroduction.

Grande poule-des-prairies. On pense que cette espèce s'est installée en Saskatchewan au début des années 1900 à la suite de changements de l'habitat créés par la disparition du bison et la lutte contre les incendies. Elle a été déclarée espèce disparue localement en 1990, après un déclin constant échelonné sur une période de 20 à 30 ans.

L'équipe de rétablissement de la grande poule-des-prairies a conclu que les changements d'utilisation des terres, combinés à l'agriculture intensive, sont les principales raisons de ce déclin. Ces facteurs n'ont pas changé. Tous les habitats qui pourraient exister encore sont entièrement occupés par le tétras à queue fine et l'on pense que cette espèce exclurait par compétition toute population introduite de grande poule-des-prairies. Par conséquent, la grande poule-des-prairies n'est pas une bonne candidate à la réintroduction dans le parc pour le moment.

Renard véloce. Le renard véloce est un candidat plus intéressant pour la réintroduction. Cette espèce a disparu localement parce qu'elle était vulnérable aux pièges et aux poisons utilisés pour lutter contre des espèces comme le loup et le coyote. On pense qu'il existe dans le parc des habitats convenant à cette espèce.

Depuis 1990, l'équipe canadienne de rétablissement du renard véloce coordonne dans le parc un programme actif de réintroduction. En 1996-1997, on a estimé qu'environ 50 à 100 renards vivaient dans le parc national des Prairies et la région avoisinante, environ 80 % de ces animaux étant nés en milieu sauvage.

Putois d'Amérique. Le putois d'Amérique était aussi la victime accidentelle du piégeage et des poisons. L'existence d'un habitat approprié pour cette espèce est liée à la présence de populations saines de chiens de prairie et d'écureuils fouisseurs, sa principale source de nourriture. La viabilité d'une réintroduction est incertaine à l'heure actuelle. Il existe deux secteurs de réintroduction au Montana sur de grands territoires abritant des chiens de prairie, à une distance de 200 à 300 km du parc national des Prairies. L'expérience menée dans ces secteurs devrait fournir des renseignements utiles.

Bison. Symbole de la prairie mixte, le bison présente un intéressant défi pour la réintroduction. Il est impossible de recréer les immenses troupeaux de bisons et de les laisser paître librement en Amérique du Nord comme avant la colonisation par les Européens. Le parc ne dispose ni de l'espace, ni des prédateurs qui aideraient à contrôler la taille de la population.

Cependant, le parc peut illustrer en partie la façon dont cette espèce utilisait la prairie mixte, notamment lorsque les bisons se roulaient au sol créant des dépressions, lorsqu'ils se rassemblaient au moment du rut sur les territoires des colonies de chiens de prairie ou lorsqu'ils broutaient sur de grandes zones contiguës de prairie. Le bison peut aussi provoquer les perturbations causées par le broutage nécessaires à l'atteinte des objectifs de gestion de la végétation qui font partie de la restauration de l'intégrité écologique du parc.

Plusieurs problèmes doivent être résolus pour réintroduire le bison, entre autres des contraintes logistiques comme le respect des exigences fédérales et provinciales s'appliquant aux tests de détection des maladies, les exigences liées aux infrastructures (p. ex., les clôtures) et la gestion de la population. En outre, la réintroduction devra être gérée de sorte qu'elle n'ait pas d'impact négatif sur d'autres espèces de la région. À titre d'exemple, le périmètre clôturé pour contenir les bisons devra être conçu de façon à ne pas empêcher le déplacement des antilopes. Il faut également choisir un emplacement convenant à un troupeau de bisons.

L'établissement et la gestion d'un troupeau seront examinés dans le plan de gestion du broutage, qui décrira aussi la façon dont on utilisera le bison pour atteindre les objectifs de gestion de la végétation. Le plan de réintroduction du bison examinera les autres obstacles logistiques. Le plan de gestion du broutage et le plan de réintroduction du bison seront élaborés en collaboration avec les intervenants et le public.

BUTS STRATÉGIQUES

- Réintroduire le bison dans les zones du parc où sa présence permettra d'appliquer la prescription relative au broutage.
- D'autres espèces indigènes éliminées des prairies mixtes par les humains seront réintroduites là où il existe des habitats appropriés permettant l'établissement de populations autosuffisantes.

PRINCIPALES MESURES

1) Élaborer un plan de réintroduction du bison et amorcer son application.
2) Continuer de collaborer avec l'équipe de rétablissement du renard véloce et d'appuyer ses efforts de réintroduction de l'espèce au Canada.
3) Évaluer la faisabilité de la réintroduction du putois d'Amérique d'après les résultats du programme de réintroduction mené par les Américains et ceux de la recherche sur le chien de prairie dans le parc national des Prairies.

3.6 Gestion des espèces en danger de disparition

Certaines espèces du parc national des Prairies figurent sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (Tableau 3.3). Le mandat du parc national des Prairies, selon la *Loi sur les parcs nationaux* et les politiques relatives aux parcs nationaux, établit clairement que le parc doit contribuer à la conservation et au rétablissement des espèces en péril.

Toutefois, les raisons pour lesquelles une espèce se trouve en péril varient grandement. Certaines peuvent être en péril parce que la plus grande partie de leur aire de répartition géographique se trouve à l'extérieur du Canada ou parce qu'elles ont besoin d'habitat très particuliers. D'autres peuvent être en péril en

Table 3.3 Espèces en péril dans le parc national des Prairies

En danger de disparition

Pluvier montagnard *(Charadrius montanus)*
Moqueur des armoises *(Oreoscoptes montanus)*
Chouette des terriers *(Speotyto cunicularia)*
Gélinotte des armoises *(Centrocerus urophasianus urophasianus)*
Renard véloce *(Vulpes velox)*

Menacées

Pie-grièche migratrice (*Lanius ludovicianus excubitorides*)
Sprague's Pipit (*Anthus spragueii*)

Vulnérables (situation préoccupante)

Chien de prairie *(Cynomys ludovicianus)*
Hibou des marais *(Asio flammeus)*
Iguane à petites cornes de l'Est *(Phrynosoma douglassii brevirostre)*
Couleuvre agile à ventre jaune de l'Est *(Coluber constrictor flaviventris)*
Courlis à long bec *(Numenius americanus)*
Buse rouilleuse *(Buteo regalis)*
Grenouille léopard *(Rana pipiens)*

raison d'une chasse excessive ou de la disparition de l'habitat, soit aujourd'hui, soit dans le passé. En conséquence, les mesures de gestion appropriées diffèrent aussi. Pour bien des espèces, aucune mesure de gestion n'est justifiée si ce n'est de s'assurer qu'il n'y aura pas de changement de l'utilisation des terres dans les habitats essentiels. D'autres espèces pourraient nécessiter des mesures de gestion particulières, telles que la protection contre la chasse, la réintroduction de l'espèce ou la restauration de son habitat.

Le parc national des Prairies ne possède pas à lui seul une superficie suffisante pour garantir le rétablissement et la conservation à long terme des espèces en péril se trouvant sur la liste du COSEPAC. Les efforts menés dans le parc doivent donc être intégrés à ceux d'autres organismes, organisations, propriétaires fonciers et instances politiques. À cette fin, le parc national des Prairies est représenté dans les équipes de rétablissement nationales et les groupes de travail internationaux et fournit des ressources pour la réintroduction d'espèces, le recensement des populations et la recherche.

Les mesures de gestion du parc concernant les espèces en péril ne changeront pas beaucoup à l'avenir; toutefois, le niveau d'activité augmentera. Par exemple, la mise en œuvre des mesures de gestion de l'écosystème prévues dans le plan directeur comme la restauration de zones de pâturage à l'intention des gros brouteurs comprendra l'évaluation des effets du broutage sur l'habitat de certaines espèces en péril.

De plus, Parcs Canada a choisi le parc national des Prairies pour y mettre en oeuvre un programme d'étude sur les espèces en péril en raison du grand nombre d'espèces en péril qui vivent dans le parc. Du personnel et des ressources ont déjà

été affectés à ce programme. Il existe aussi de nouvelles possibilités de travail avec des gestionnaires de terres privés autour du parc. *L'Accord sur la protection des espèces en péril*, signé par le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan, met l'accent sur le fait qu'il faut coopérer avec les gestionnaires de terres privés pour atteindre les objectifs de conservation. Il permet aussi de financer des projets par l'intermédiaire du programme de gérance de l'habitat des espèces en péril.

BUTS STRATÉGIQUES

- Mieux comprendre l'écologie, la démographie et les besoins en matière de gestion des espèces en péril.
- Maintenir ou rehausser des niveaux de population et les exigences en matière d'habitat des espèces indigènes des prairies mixtes à l'échelon régional, l'accent étant mis sur les espèces en péril.

PRINCIPALES MESURES

1) Continuer à réunir des données de contrôle de population pour les espèces en péril dans le parc et la région.
2) Participer à la planification du rétablissement des espèces en péril et à la mise en œuvre de cette planification.
3) Élaborer une stratégie d'action fondé sur l'écosystème et applicable à diverses espèces pour la conservation et le rétablissement des espèces à risque dans le parc national des Prairies.
4) Structurer la mise en œuvre de mesures de gestion du parc, telles qu'un régime de broutage par de gros brouteurs, pour que l'on puisse déterminer par la recherche les effets de la gestion des terres sur les espèces en péril.
5) Coopérer avec les organisations non gouvernementales, d'autres organismes gouvernementaux et les gestionnaires de terre privés pour mettre sur pied un programme de gérance de l'habitat des espèces en péril pour la région se trouvant autour du parc national des Prairies.

3.7 Gestion des ressources aquatiques

La plupart des cours d'eau du parc national des Prairies sont petits, ne coulent que pendant une période de l'année et leur bassin hydrographique se trouve, en tout ou partie, à l'intérieur des limites du parc. La principale exception est la rivière Frenchman, dont la source se trouve dans les collines Cypress. En raison de son bassin hydrographique étendu et de son importance en tant que source d'eau pour l'agriculture et la consommation humaine, la rivière Frenchman a davantage souffert de l'activité humaine.

Avant la régulation de son débit, la rivière Frenchman était en crue au moment de la fonte des neiges au printemps et lorsqu'il y avait des précipitations exceptionnellement abondantes. Les débits élevés et les fortes charges de sédiments ont entraîné la formation d'un lit sinueux, de bourrelets de crues et de lacs en croissant.

En 1937, l'Administration du rétablissement agricole des prairies (ARAP) a construit deux grands barrages avec réservoirs en amont de Val Marie. Depuis ce temps, le débit de la rivière Frenchman a été régulé de façon à fournir de l'eau pour

l'irrigation. De plus, conformément aux engagements pris dans le cadre du *Traité des eaux limitrophes* (1909), il faut que 50 % des eaux retenues traversent chaque année la frontière canado-américaine. Aux termes de l'entente relative à la création du parc, les cours d'eaux désignés, à savoir la rivière Frenchman et huit autres cours d'eau, relèvent de la compétence du gouvernement provincial de la Saskatchewan et non du parc. Cette décision pourrait être réexaminée dans l'avenir. Les cours d'eau en question sont désignés aires protégées en vertu de la *Saskatchewan Provincial Parks Act* et ils doivent être gérés dans l'esprit de la *Loi sur les parcs nationaux*. Mis à part le problème de compétence administrative et selon une perspective globale de gestion de l'écosystème, les cours d'eau sont partie intégrante du parc national des Prairies et leur santé a une incidence directe sur l'intégrité écologique du parc.

Les conséquences environnementales de la régulation du débit de la rivière Frenchman n'ont jamais été étudiées. Malheureusement, il est très peu probable que l'on puisse influer sur la gestion de la régulation du débit, car le volume de l'eau fait déjà l'objet d'engagements sur le plan juridique et économique. Cependant, il y a aussi des problèmes de qualité de l'eau qui devraient intéresser tous les usagers de la rivière. Par exemple, les effets environnementaux des produits agrochimiques et des matières fécales humaines et animales doivent encore être évalués.

En plus des cours d'eau, le parc national des Prairies contient plusieurs plans d'eau temporaires, dont un bon nombre d'étangs artificiels et de bassins de petits barrages. La politique du parc est de laisser ces structures en place parce qu'elles sont utilisées par de nombreuses espèces fauniques. De temps en temps, des barrages sont emportés par l'eau, et jusqu'à présent le parc ne les a pas fait réparer.

BUT STRATÉGIQUE

- Évaluer plus précisément les effets des activités humaines sur l'intégrité écologique de la rivière Frenchman.

PRINCIPALES MESURES

1) Évaluer la qualité de l'eau de la rivière Frenchman (et d'autres cours d'eau si nécessaire) et déterminer l'état de santé de l'écosystème.
2) Continuer de permettre le balayage naturel des barrages de terre, à moins qu'un plan d'eau ne soit nécessaire à une activité d'exploitation donnée dans le parc.
3) Faciliter la création de projets de gérance en partenariat pour améliorer l'état des rives et la qualité de l'eau du réseau de la rivière Frenchman.

3.8 Gestion des ressources culturelles récentes

Les maisons et bâtiments de ferme qui sont souvent présents sur les terres acquises par Parcs Canada peuvent avoir une certaine valeur historique. Ils peuvent aussi représenter un certain intérêt pour les activités du parc, ou au contraire, constituer une menace pour la santé et la sécurité. Cependant, il est généralement reconnu que les bâtiments et autres structures physiques inhérents à l'ère de l'élevage et de l'agriculture **modernes** ne présentent pas suffisamment de

valeur historique pour justifier leur préservation; elles seront donc éliminées à moins qu'elles ne soient utiles à l'exploitation du parc. Si un groupe de l'extérieur manifeste un intérêt spécial pour la valeur historique d'un bâtiment en particulier, Parcs Canada serait alors prêt à discuter d'options, telles que l'enlèvement, la restauration et l'entretien sur place, et les possibilités de mise en valeur.

BUT STRATÉGIQUE

- Acquérir une compréhension suffisante de la valeur des ressources culturelles récentes du parc afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées sur la nécessité de protéger et de mettre en valeur ces ressources.

PRINCIPALES MESURES

1) Continuer de dresser des inventaires et des profils historiques des ressources culturelles, à mesure que les terres sont acquises.
2) Définir des critères de base, compatibles avec les thèmes du parc, qui définissent la valeur historique des sites d'élevage et d'agriculture dans le parc.
3) À partir des inventaires et des profils, faire préparer par un spécialiste de la gestion des ressources culturelles une série de valeurs historiques pour chaque ressource. On devrait faire appel à un large éventail de personnes et de points de vue pour définir ces valeurs.
4) Évaluer chaque construction encore existante datant de plus de 40 ans en fonction de son importance architecturale, conformément à l'inventaire réalisé, et évaluer les constructions encore existantes du parc selon les lignes directrices du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
5) Prendre les décisions subséquentes concernant l'avenir de chaque ressource en faisant référence à ses valeurs historiques. Les options possibles sont les suivantes : laisser la ressource dépérir naturellement, la préserver aux fins d'interprétation, la protéger en tant que ressource culturelle, l'adapter pour l'exploitation du parc, ou la démanteler et l'enlever.
6) S'assurer que les valeurs importantes font partie des programmes de mise en valeur du patrimoine.

3.9 Gestion des sites et caractéristiques autochtones

Certains sites et caractéristiques du parc peuvent être considérés comme sacrés par des Autochtones et ceux-ci pourraient être intéressés à prendre part à leur gestion. À partir d'une évaluation préliminaire, les types d'éléments ci-dessous ont été définis comme ayant probablement une importance spirituelle :

- cromlechs (9)
- sites de quête de la vision (18)
- cercles rituels (16)
- sépultures (2)
- effigies de pierre (6).

BUT STRATÉGIQUE

- Déterminer le rôle que les Autochtones aimeraient jouer dans l'inventaire et la gestion des sites et caractéristiques sacrés.

PRINCIPALES MESURES

1) Consulter les Autochtones afin de confirmer la valeur sacrée de ces éléments et élaborer des stratégies de gestion appropriées, y compris des stratégies de mise en valeur.
2) Gérer les sites et caractéristiques conformément aux ententes qui seraient conclues. Celles-ci pourraient comprendre des droits d'accès spéciaux pour les Autochtones ou un accès restreint aux gens de l'extérieur. Elles pourraient aussi contenir des dispositions concernant des cérémonies ou des recherches spéciales.
3) Continuer de recueillir des données permettant de décrire en détail les ressources et de cerner les valeurs sacrées associées à des éléments, des artefacts ou des sites particuliers.

3.10 Gestion des sites culturels menacés

Certains sites culturels sont menacés par des processus naturels comme l'érosion. S'il y a des raisons de croire qu'un site subira des pertes importantes ou sera entièrement détruit d'ici 10 ans, il peut être placé sur la liste des sites menacés.

On compte actuellement dans le parc national des Prairies quatre sites menacés et huit sites vulnérables qui font l'objet d'une surveillance. En outre, 24 autres sites sont désignés comme des sites d'intérêt prioritaire en vue de l'évaluation des menaces.

BUT STRATÉGIQUE

- S'assurer que des mesures de gestion appropriées sont prises en vue de protéger les sites culturels menacés et les sites susceptibles de l'être.

PRINCIPALES MESURES

1) Élaborer un plan d'action relativement aux ressources figurant présentement sur la liste des sites menacés. Parmi les mesures à prendre, mentionnons la sauvegarde, la consignation, la surveillance ou la stabilisation des ressources.
2) Continuer d'évaluer les sites jugés vulnérables en vue de les consigner sur la liste des sites menacés.

Encadré 3.5 - Gestion des ressources culturelles

Une ressource culturelle est une oeuvre humaine, ou un endroit présentant des signes évidents d'activité humaine ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue.

Parcs Canada applique le terme à un large éventail de ressources placées sous sa garde, notamment des paysages culturels et leurs caractéristiques, des sites archéologiques, des bâtiments, des ouvrages de génie civil, des artefacts et les dossiers qui s'y rapportent. Parcs Canada s'est engagé à protéger et à préserver les ressources culturelles des parcs nationaux, qu'elles soient archéologiques ou historiques.

Pour être protégée et mise en valeur à l'intention du public, une ressource culturelle, qu'il s'agisse d'un objet, d'une caractéristique, d'un paysage ou d'un bâtiment, doit avoir une valeur historique.

Valeur historique

L'importance historique est établie par diverses personnes, y compris des spécialistes, des employés du parc et des intervenants clés. Elle découle de la compréhension et du respect de la ressource s'appuyant sur l'opinion de nombreuses personnes et sources d'information, notamment des documents historiques, la tradition locale, l'analyse scientifique, les caractéristiques physiques et l'intérêt public.

Les facteurs de détermination de l'importance historique peuvent comprendre des caractéristiques physiques comme l'architecture, l'âge ou l'emplacement, mais aussi des symboles, ou une association avec un autre élément de valeur, par exemple, une personnalité, un événement ou encore une caractéristique géographique, telles qu'un précipice à bisons. Dans ces cas, les qualités naturelles font partie de ce qu'il faudrait protéger.

Lorsqu'on détermine si une ressource culturelle présente une valeur historique, il faut l'évaluer à la fois comme ressource individuelle et en tant qu'élément d'un groupe de ressources connexes.

Par exemple, un dépotoir à déchets peut n'avoir aucune valeur en soi, mais faire partie intégrante d'une ferme abandonnée ayant une importance historique, ce qui fait de ce dépotoir une « ressource culturelle ».

L'importance historique de certaines caractéristiques du paysage généralement associées à l'élevage et à l'agriculture réside dans leur emplacement. À titre d'exemples, mentionnons les champs cultivés, les cultures fourragères plantées et les clôtures. Pour protéger leur importance, les emplacements des champs cultivés, des cultures fourragères plantées et des clôtures seront inventoriés avant d'être éliminés ou déplacés conformément à l'objectif de restauration écologique.

3.11 Gestion des sites culturels situés dans des secteurs très fréquentés

Les sentiers de même que les kiosques et panneaux d'interprétation attirent parfois les visiteurs dans des secteurs regorgeant de ressources culturelles (ex.: le sentier de randonnée des Deux-Arbres, la butte 70-Mile, les bâtiments de la ferme Larson et les points de vue panoramiques très visibles).

Étant donné le grand nombre de sites culturels dans le parc, leur visibilité et leur importance pour l'expérience vécue par le visiteur, il faut prévoir des mesures spéciales pour protéger les sites se trouvant dans des secteurs très fréquentés afin d'en garantir leur préservation tout en continuant de les présenter aux visiteurs.

BUT STRATÉGIQUE

- Assurer la protection et la mise en valeur constante des ressources culturelles situées dans des secteurs très fréquentés en déterminant la vulnérabilité des ressources et en prévoyant des mesures de gestion spéciales.

PRINCIPALE MESURE

1) Créer un plan pour les secteurs très fréquentés, dans lequel on décrira les activités de planification, de recherche, de surveillance et de mise en valeur, ainsi que les mesures d'intervention visant à prévenir et à limiter les dommages aux éléments culturels.

3.12 Gestion des ressources paléontologiques

L'histoire géologique et paléontologique de la région sont une caractéristique importante du parc national des Prairies. C'est dans les *badlands* Killdeer que Sir George Dawson a fait la première découverte incontestable d'ossements de dinosaures au Canada en 1874. Depuis, des chercheurs canadiens et étrangers on mené de nombreuses autres expéditions paléontologiques. À ce jour, les fossiles d'au moins 19 espèces de vertébrés ont été découverts le long du ruisseau Rock dans les couches de la formation Frenchman, dont l'un des squelettes de triceratops les plus complets jamais trouvés. On a déterré d'autres squelettes complets de la vallée de la rivière Frenchman. Les *badlands* sont également la région du Canada où se déroulent actuellement des études menées à l'échelon mondial sur la cause ou les causes de la disparition des dinosaures.

Les ressources paléontologiques du parc ne sont pas encore répertoriées ni évaluées et les besoins en matière de protection, de gestion et de mise en valeur ne sont pas encore déterminés.

Parcs Canada possède peu d'expertise en matière de paléontologie et il faudra conclure une entente de partenariat avec un musée ou une université.

BUT STRATÉGIQUE

- Veiller à ce que les ressources paléontologiques soient protégées et mises en valeur.

PRINCIPALES MESURES

1) Dresser un inventaire de surface des ressources paléontologiques.
2) Établir des relations avec une organisation possédant de l'expertise en paléontologie, qui contribuera à l'identification, à l'évaluation, à la conservation et à la mise en valeur des ressources paléontologiques.
3) Élaborer un plan de protection et de mise en valeur des fossiles

4. Mise en valeur du parc et gestion des visiteurs

Le paragraphe 4(1) de la *Loi sur les parcs nationaux* stipule ce qui suit :

> *Les parcs nationaux sont créés à l'intention du peuples canadien pour son agrément et l'enrichissements de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés conformément à la présente loi et aux règlements de façon à rester intacts pour les générations futures.*

Selon les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* « le succès à long terme des efforts de commémoration, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Canada dépend de la capacité de tous les Canadiens de comprendre et d'apprécier ce patrimoine et d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine et de l'environnement. Ce but est poursuivi par l'intermédiaire de divers programmes de communication, d'interprétation et d'information, et d'un leadership reconnu au niveau régional, national et international ».

La réglementation et les politiques indiquent clairement que la mise en valeur des parcs nationaux pour le public canadien, d'une façon qui permette de préserver l'intégrité écologique et les ressources culturelles, est un élément important du mandat de Parcs Canada. La présente section explique comment Parcs Canada remplira son mandat en communiquant les messages du parc et en fournissant des services aux visiteurs, tout en garantissant l'intégrité des ressources naturelles et culturelles qui caractérisent le parc national des Prairies.

4.1 Thèmes et messages

La mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs s'axeront autour de thèmes qui intègrent les valeurs de base représentées dans le parc national des Prairies. Les principaux thèmes et messages portent sur :

- la place du parc dans le réseau des parcs nationaux;
- le rôle que joue le parc dans le maintien de l'intégrité écologique et la protection de l'écosystème de prairie mixte et des espèces en péril;
- l'histoire humaine du parc.

4.1.1 Thème : Réseau canadien d'aires patrimoniales protégées

Ce thème met l'accent sur le réseau national d'aires patrimoniales protégées, particulièrement les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. On insistera sur l'objectif de mise en valeur des régions écologiques du Canada ainsi que sur l'objectif de commémoration des endroits et événements d'importance nationale.

Encadré 4.1 - L'intégrité écologique est l'affaire de tous.

Pour la mise en valeur du parc et la gestion des visiteurs, on reconnaîtra que la préservation de l'intégrité écologique est le premier objectif du réseau de parcs nationaux en général et celui du parc national des Prairies en particulier. Les concepts associés à l'intégrité écologique formeront l'ossature de tous les messages du parc; ils permettront d'obtenir du soutien pour l'intégrité écologique, d'en favoriser la compréhension et d'encourager la gérance écologique.

Le présent plan montre bien comment certaines mesures de gestion des visiteurs et de mise en valeur appuieront le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique :

- L'Écocircuit dans le bloc Ouest et à la route d'accès à la ferme McGowan dans le bloc Est seront les seules routes praticables toute l'année. Les autres routes du bloc Est seront mises hors service dès que l'on n'en aura plus besoin pour l'accès local (voir 4.9.1 et 6.7).
- Les installations de camping seront situées à des endroits qui ont déjà été perturbés dans la mesure du possible. Il n'y aura qu'un camping par bloc et il comprendra au maximum dix emplacements. On y fournira très peu de services (voir 4.9.2).
- On installera des kiosques discrets à certaines des entrées du parc utilisées par les visiteurs, ainsi qu'aux aires d'utilisation diurne seulement (voir 4.9.3).
- On ne balisera pas de sentiers et on incitera donc les visiteurs à pratiquer la randonnée hors sentier. Il n'y aura qu'un sentier de randonnée balisé par bloc; on utilisera les balises les plus discrètes possibles (voir 4.9.5).
- Des messages rappelant l'importance du maintien de l'intégrité écologique seront incorporés dans les cinq thèmes de mise en valeur (voir 4.1).
- Parcs Canada fera tout pour sensibiliser l'industrie du tourisme et ses partenaires dans le domaine du tourisme au rôle unique du parc national des Prairies et à l'importance du maintien ou de la restauration de l'intégrité écologique (voir 4.6.5).

On soulignera le rôle du parc national des Prairies en tant qu'endroit protégé représentant l'une de ces régions écologiques.

Messages :

- Le parc est le seul des parcs nationaux à représenter la région écologique de prairie mixte du Canada.
- Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux comprennent un réseau national d'aires patrimoniales protégées. Les buts poursuivis sont de protéger un exemple représentatif de chacune de ces régions naturelles ainsi que de

commémorer et de mettre en valeur les endroits, les personnes et les événements d'importance nationale.

- Protéger la prairie mixte pour sa valeur intrinsèque dans un réseau national d'aires protégées constitue un élément important de l'identité canadienne. Le parc national des Prairies fournit aux générations présentes et futures l'occasion de profiter d'une portion représentative de cet écosystème et de l'apprécier. La sensibilisation et la compréhension du public en ce qui a trait à la région écologique de prairie mixte peuvent inciter les Canadiens à penser et à agir de façon à protéger leur patrimoine naturel et ce qu'il reste de cette aire patrimoniale naturelle autrefois si étendue.
- Le réseau canadien d'aires patrimoniales protégées joue un rôle important dans la protection de l'environnement à l'échelle planétaire et constitue un volet important de la participation canadienne aux stratégies mondiales.
- L'accent est placé en particulier sur la collaboration avec les gestionnaires des terres adjacentes, les groupes d'intérêts régionaux et d'autres organisations.

Résultats de la sensibilisation

- Les personnes visées par la sensibilisation savent que le parc national des Prairies fait partie du réseau canadien d'aires patrimoniales protégées.

4.1.2 Thème : Écosystème de prairie mixte

Ce thème porte principalement sur les caractéristiques biologiques, humaines et géographiques de l'écosystème de prairie mixte. Il mettra en valeur l'ensemble des plantes et des animaux qu'abrite le parc ainsi que leurs adaptations spéciales dans le but d'illustrer le caractère de cet écosystème et l'importance de ce dernier dans le maintien de la vie sur la planète.

Le principal objectif de gestion de l'intégrité écologique de cette région naturelle sera diffusé en termes généraux, de même que les questions de gestion qui se posent dans le parc. On indiquera également le fait que la plupart de l'écosystème a été dégradé. Le thème présente aussi le concept qui veut que les humains fassent partie de l'écosystème. Bien que ce concept fasse partie intégrante de la description de l'écosystème de prairie mixte, il est décrit plus en détails dans le thème suivant : « Relations entre les humains et la terre », afin d'assurer une communication et un apprentissage plus efficaces.

Messages :

- Il est impossible de recréer un paysage de « prairie vierge » comportant tous les éléments et les relations du milieu naturel, non touchés par la présence humaine de l'ère contemporaine. Cependant, un objectif majeur de conservation du parc national des Prairies vise à compléter l'écosystème élargi. On y arrivera en représentant dans le parc des aspects de processus naturels, comme le broutage, qui sont sous-représentés dans les pâturages libres de l'extérieur du parc, ceux-ci étant gérés pour l'élevage du bétail. Par exemple, le broutage intense de courte durée mais peu fréquent sera l'un des aspects sur lesquels on mettra l'accent dans le parc. Ce régime de broutage, combiné à un régime de broutage conventionnel à l'extérieur du parc, aura pour résultat d'augmenter la biodiversité globale dans l'écosystème élargi.

- Les humains font partie de l'écosystème et y sont présents depuis des milliers d'années. Divers groupes culturels ont utilisé la terre et les ressources de différentes façons (voir 4.1.4).
- La gestion du parc visera à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique.
- Les combinaisons uniques de paysages et de climats créent des niches écologiques pour des plantes, des animaux et des espèces en danger de disparition spécialement adaptés.
- L'eau est l'un des principaux éléments qui façonnent les écosystèmes de prairie. Les faibles précipitations dans cette région influent sur bien des facteurs qui contribuent à la formation de prairies. Les cours d'eau comme la rivière Frenchman et le ruisseau Rock contribuent de façon importante à la biodiversité et sont des habitats essentiels.
- La gestion de cet écosystème avec pour objectifs la biodiversité indigène, l'intégrité écologique et la protection des ressources culturelles n'est pas chose facile. La participation des nombreux particuliers et gestionnaires des terres de l'écosystème au niveau régional est capitale.
- Les prairies mixtes sont très productives et il en découle de gros avantages économiques.
- Les prairies mixtes sont l'un des écosystèmes les moins représentés dans le système officiel des aires protégées au niveau mondial. Par conséquent, le parc national des Prairies constitue une partie importante des stratégies nationales et internationales de protection de la région écologique des prairies.

Résultats de la sensibilisation

- Les personnes visées par la sensibilisation savent que le parc national des Prairies représente la région écologique de prairie mixte dans le réseau protégé. La région de prairie mixte est un grand écosystème spécial en Amérique du Nord.
- Les personnes visées par la sensibilisation comprennent en quoi l'écosystème de prairie mixte est spécial et pourquoi il est important de le protéger.
- Les personnes visées par la sensibilisation savent que le parc ne peut pas survivre seul, car il appartient à un écosystème plus vaste, et qu'il a besoin du soutien des voisins et des administrations qui l'entourent.

4.1.3 Thème : Espèces et espaces menacés

Dans le cadre des efforts de conservation de la prairie à l'échelon régional, national et international, le parc national des Prairies joue un rôle déterminant dans la promotion de la restauration de l'habitat et de la préservation des espèces.

Messages :

- La région écologique de prairie mixte du Canada abrite plusieurs espèces figurant sur les listes d'espèces en danger de disparition, menacées ou vulnérables établies par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).
- La combinaison du paysage et du climat fait du parc national des Prairies un habitat important pour bien des espèces rares ou en danger de disparition. Le

parc ne peut pas à lui seul fournir à ces espèces, et à d'autres aussi, l'espace et la protection dont elles ont besoin.
- De nombreuses espèces se trouvent dans le parc à la limite septentrionale de leur aire de répartition.
- L'administration du parc envisage des partenariats et en établit, et y investit des ressources dans le but de protéger et d'assurer la survie des espèces en péril.

Résultats de la sensibilisation

- Les personnes visées par la sensibilisation savent que de nombreuses espèces en péril vivent dans le parc national des Prairies.
- Les personnes visées par la sensibilisation savent que Parcs Canada aide à sauver des espèces en péril en protégeant leur habitat et en menant une gestion active.

4.1.4 Thème : Relations entre les humains et la terre

L'histoire de l'activité humaine se manifeste partout dans le paysage du parc. Ces activités s'échelonnent sur une période allant de l'époque préeuropéenne des chasseurs de bison, il y a des milliers d'années, à l'époque contemporaine. Ces relations illustrent les modes d'interaction entre les gens et les prairies, qui se sont influencés mutuellement.

Messages :

- Des preuves d'occupation, réussie ou non, montrent les divers modes d'interaction entre les gens et les prairies et leur influence les uns sur les autres.
- Les divers peuples qui ont vécu dans ce secteur ou l'ont traversé avaient des modes de vie bien différents. Parmi les exemples de stratégies d'adaptation à la vie et au travail dans cette région semi-aride, mentionnons ceux des peuples autochtones, des explorateurs, des arpenteurs qui ont établi les frontières, des commerçants de fourrure, des Métis, de la Police à cheval du Nord-ouest, des premiers éleveurs, des colons, de même que des éleveurs et des agriculteurs de notre époque. En voici quelques exemples :
  - les premiers habitants ont vécu dans la région pendant quelque 10 000 ans;
  - l'utilisation du bison comme moyen de subsistance par les premiers habitants, qui a commencé il y a plusieurs milliers d'années et s'est poursuivie jusqu'à l'époque des Métis et des chasseurs autochtones au milieu des années 1800;
  - l'utilisation de plantes médicinales et comestibles par les premiers habitants;
  - la lutte des premiers éleveurs et agriculteurs dans la région.
- Avec le temps, les humains ont eu de plus en plus d'incidences sur la terre et ses ressources.
- Le parc renferme l'un des plus grands échantillons de ressources culturelles préeuropéennes non perturbé du Canada. Les sites sont représentatifs de nombreuses époques, communautés et activités.
- Il y a également de bonnes représentations de l'histoire de l'élevage et des anciennes fermes dans le triangle de Palliser. Les éléments que ces divers

groupes ont laissé derrière eux sont des symboles précieux des cultures qui ont modelé la région, et de leurs activités.
- La frontière internationale est un élément déterminant pour de nombreux faits :
  - illustration des différences entre le Canada et les États-Unis, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres;
  - histoire de la Commission de la frontière internationale;
  - le refuge que Sitting Bull et d'autres ont cherché au Canada après les affrontements avec les soldats américains.

Résultats de la sensibilisation

- Les personnes visées par la sensibilisation savent que de nombreux peuples ont habité l'écosystème de prairie depuis des milliers d'années, chacun ayant utilisé la terre d'une manière différente.

4.1.5 Thème : Histoire géologique et paléontologique

L'histoire géologique du parc national des Prairies illustre la formation de ce paysage particulièrement frappant. Grâce à la mise à nu de roche sédimentaire sur des centaines de pieds d'épaisseur, le parc constitue une fenêtre sur la brève période géologique correspondant à l'extinction des dinosaures. Les principaux stades de l'évolution de la Terre sont exceptionnellement bien illustrés.

Messages :

- Les diverses zones de *badlands* de la région renferment les sédiments les plus récents contenant des restes de dinosaures (formation de Frenchman, 65 millions d'années) et une couche sédimentaire correspondant à la fin du crétacé et au début du tertiaire dans le bloc Est, de même qu'une grande zone de sédiments marins (formation de Bearpaw, 68 - 71 millions d'années) dans le bloc Ouest.
- Les fossiles et la paléogéographie du parc national des Prairies sont des éléments d'information importants permettant de comprendre les événements antérieurs à l'extinction des dinosaures à la fin du crétacé.
- Le paysage qui en a résulté fournit des niches écologiques pour certaines plantes et animaux.
- La paléogéographie du parc constitue un monument naturel qui favorisera l'évolution des sciences paléontologiques sur terre et un point de référence très important dans le développement de la vie sur la Terre.

Résultats de la sensibilisation

- Les personnes visées par la sensibilisation connaissent l'importance du parc en matière de géologie et de paléontologie.
- Les personnes visées par la sensibilisation connaissent l'existence des magnifiques panoramas et des grands espaces des prairies et en ont fait l'expérience.

4.2 Quelles sont les clientèles cibles?

La combinaison des caractéristiques naturelles et culturelles spéciales du parc, de leur emplacement dans le contexte régional et des possibilités qu'elles offrent pour faciliter la compréhension, l'appréciation et l'utilisation des ressources patrimoniales permet de déterminer les clientèles cibles ou types de visiteurs susceptibles d'être attirés par le parc. Le fait de cibler la clientèle qui est intéressée par ce que le parc a d'unique à offrir aide à préserver l'intégrité écologique, car on met l'accent sur l'attraction de la nature plutôt que de modifier l'écosystème dans le but de satisfaire aux demandes d'autres types de visiteurs.

La définition des types de visiteurs du parc et leur répartition en groupes, de même que la compréhension des besoins et des attentes de ces groupes, permet à Parcs Canada d'assurer aux visiteurs une expérience de qualité dans le parc tout en stimulant le sentiment de fierté et d'identité nationales.

Publicité ou marketing

Le marketing, c'est plus que de la publicité ou de la promotion. C'est la façon dont le parc gère ses relations avec les visiteurs, les intervenants et le grand public conformément au mandat de Parcs Canada. Le marketing englobe la définition du type de services qui seront offerts, du mode de prestation des services et des messages que le parc diffusera.

Un parc possédant les caractéristiques uniques du parc national des Prairies et des ressources financières et humaines restreintes n'est pas en mesure d'offrir un grand nombre d'expériences. Mais il peut offrir des expériences qui favorisent la compréhension et l'appréciation de la région naturelle des prairies et des ressources culturelles du parc à ceux qui recherchent ces expériences - les clientèles cibles.

L'élément de base du marketing par ciblage, c'est de jumeler les caractéristiques uniques du parc et les groupes ou particuliers les plus susceptibles de les apprécier et de vivre une expérience positive dans le parc national des Prairies. Comme il a déjà été mentionné, faire correspondre les attentes des visiteurs aux caractéristiques uniques du parc permet de ne pas exposer inutilement ces dernières à des risques.

Les quatre clientèles cibles

Quatre segments de marché ont été circonscrits comme clientèles cibles pour le parc national des Prairies. Ils ont été définis essentiellement d'après les critères fixés par la Commission canadienne du tourisme pour les segments de marché.

Visiteurs à la recherche de connaissances et de nouveauté. Ce sont surtout des jeunes gens et des couples mariés. Ils préfèrent des itinéraires chargés offrant une foule d'occasions de s'amuser, d'admirer des panoramas et de s'adonner à diverses activités. Ils sont davantage attirés par les occasions qui leur permettent d'enrichir leurs connaissances et qui présentent une valeur exceptionnelle.

Mordus de la nature. Ce sont surtout des jeunes gens et des couples d'âge moyen attirés par la possibilité d'observer la faune, les oiseaux et les fleurs et

d'obtenir de l'information de qualité. Les parcs nationaux et provinciaux sont des destinations particulièrement intéressantes pour eux.

Utilisateurs occasionnels. Ce sont souvent des résidants locaux ou des voyageurs de passage, mais ce groupe peut aussi englober tout visiteur qui ne fait pas partie des autres clientèles cibles. Les utilisateurs occasionnels préfèrent les visites bien planifiées et structurées comme les visites guidées, l'orientation dans le parc et les contacts avec les employés du parc. Ils considéreraient le parc national des Prairies comme un parc d'importance nationale et internationale représentant un excellent investissement en temps et en argent et offrant des possibilités d'activités récréatives pour des parents et amis en visite.

Pour ces gens, le parc national des Prairies devrait être considéré comme le meilleur endroit pour observer et étudier le patrimoine local dans le cadre d'une activité d'une demi-journée.

Public à distance. Ce sont les gens qui peuvent se renseigner sur le parc et l'apprécier, mais que l'on atteint plus efficacement à l'extérieur du parc, par exemple, dans les écoles. Cette clientèle cible comprend les utilisateurs « à distance » du parc, ceux qui ne le visiteront probablement pas, mais qui peuvent se renseigner et l'apprécier à distance.

Intervenants. Bien que cette catégorie ne constitue pas une clientèle cible comme telle, il existe un certain nombre d'intervenants qui fournissent appui et services au parc et qui s'intéressent à sa gestion. Ce segment de marché comprend, entre autres, les propriétaires fonciers voisins, les résidants ruraux, les résidants des villes, les entreprises de la région, les organisations s'occupant de conservation et les groupes sans but lucratif similaires, les organismes gouvernementaux et autres. Ces intervenants ont besoin d'être informés régulièrement et en temps opportun pour maintenir le soutien qu'ils apportent à la gestion du parc et pour améliorer le dialogue avec les administrateurs du parc.

4.3 Types de visites/d'utilisations - Quelles sont les préférences des clientèles cibles?

Le parc national des Prairies fournira des installations et des services visant à favoriser l'utilisation du parc par les quatre clientèles cibles.

Afin de mieux orienter ses efforts, le parc a défini différents types de visites et d'utilisations. Ce sont les types d'expériences que préfèrent en général les quatre clientèles cibles.

On créera les conditions nécessaires à ces expériences dans le but de répondre aux besoins et aux attentes des clientèles cibles particulières, mais toujours en respectant le mandat du parc. Définir ces types de visites et d'utilisations en s'appuyant sur une bonne connaissance de chaque clientèle cible aidera le parc à s'assurer que ses visiteurs vivent une expérience positive.

Les quatre préférences des clientèles cibles

Quatre types d'expériences sont recherchées par les quatre clientèles cibles répertoriées pour le parc national des Prairies.

Découverte et apprentissage. Les visiteurs qui manifestent ces préférences veulent en apprendre sur les thèmes du parc. Ils attendent beaucoup de leur séjour; ils veulent obtenir une information de qualité et avoir des contacts avec un personnel bien informé.

Leurs visites comprennent souvent l'observation de la faune, la photographie, la participation à des activités d'interprétation (p. ex., groupes scolaires), le camping et les randonnées pédestres dans l'arrière-pays.

Aventures et loisirs. Les visiteurs qui préfèrent ces activités recherchent des formes de loisir plus stimulantes que celles qui attirent les autres types visiteurs. Ils veulent découvrir la vie dans la nature, avec un minimum d'installations.

Les éléments importants de leur visite sont les possibilités d'aventure, de défi personnel, de risque, de réalisation personnelle et de solitude dans un milieu aussi sauvage que possible. La randonnée pédestre, la bicyclette de montagne et le camping sauvage sont des activités populaires.

Les visiteurs à la recherche d'aventures et de loisirs pourraient aussi aimer :

- les expériences relatives aux *cow-boys* de l'Ouest organisées dans le parc par des pourvoyeurs,
- les expériences culturelles organisées par les Autochtones,
- les visites de groupe organisées (ex. : groupes d'étudiants universitaires).

Visites occasionnelles. Elles attirent les visiteurs qui disposent de quelques heures (ou quelques jours) pour se reposer et découvrir les paysages de prairies, mais qui ne feront pas nécessairement le voyage juste pour voir le parc national des Prairies.

Ceux qui font une visite occasionnelle préfèrent des circuits bien planifiés et structurés, une orientation dans le parc et des contacts avec le personnel du parc.

Ils participent à une vaste gamme d'activités comme les promenades en voiture dans le parc, les pique-niques, le camping, l'achat de souvenirs, le tourisme et la visite du centre d'accueil. Les automobiles et les véhicules récréatifs sont des moyens de transport importants pour ce type d'expérience.

Appréciation « à distance ». Ces gens tirent leur satisfaction de l'acquisition de connaissances sur le parc et le réseau de parcs nationaux du Canada, mais à distance. Les programmes de diffusion externes sont les principaux moyens d'atteindre ces utilisateurs.

4.4 Méthodes de mise en valeur du patrimoine

Les méthodes qui suivent seront employées pour améliorer la qualité de l'expérience vécue par les clientèles ciblées.

Contacts avec le personnel sur place. Le parc national des Prairies transmettra ses messages en donnant l'occasion au visiteur de vivre des expériences personnelles de qualité, principalement dans la communication qu'il aura avec le personnel du parc. Ce sera le principal moyen utilisé pour la mise en valeur du patrimoine, moyen qui convient particulièrement bien aux besoins de deux des principaux segments de marché à savoir les *visiteurs à la recherche de connaissances et de nouveauté* et les *mordus de la nature* (voir 4.2). Parmi les moyens employés figurent :

- des randonnées guidées quotidiennes;
- des activités spéciales;
- des visites éducatives et des visites de groupe;
- des programmes spéciaux d'activités en plein air;
- des articles de voyage à valeur informative.

Installations et moyens d'information ne nécessitant pas de personnel. Le parc national des Prairies transmettra ses messages par l'entremise d'installations et de moyens d'information qui ne nécessitent pas de personnel, mais néanmoins de qualité et de quantité suffisante, pour que le visiteur en retire une bonne expérience personnelle. Ce sera la deuxième façon de mettre en valeur le patrimoine. Les installations et les moyens d'information ne nécessitant pas de personnel permettent au visiteur d'apprécier et de comprendre le parc et d'en profiter à sa guise. Cette méthode convient aux quatre segments de marché, mais elle est particulièrement utile pour les usagers occasionnels. Parmi les moyens employés figurent :

- des guides pratiques sur le parc;
- des kiosques d'information aux entrées du parc;
- des visites audioguidées;
- des aires d'utilisation diurne et des aires de repos;
- des itinéraires de randonnée non balisés et des sentiers de randonnée balisés;
- une route praticable toute l'année.

Diffusion externe. Le parc national des Prairies transmettra ses messages en donnant l'occasion aux personnes qui ne viennent pas dans le parc de l'apprécier à distance. Ce sera la troisième méthode de mise en valeur du patrimoine. Beaucoup de gens, Canadiens et étrangers, ne peuvent pas se rendre dans le parc, mais souhaitent toutefois découvrir ce qu'il a à offrir. Ce type d'expérience contribue aussi à renforcer le soutien dont bénéficie le parc.

Les méthodes de diffusion externe conviennent aux besoins du quatrième segment de marché, *Public à distance*. L'effort portera d'abord sur les collectivités avoisinantes dont il faut obtenir un solide appui. On visera ensuite les centres urbains et les Néo-Canadiens. Le parc donnera l'occasion à ces gens de vivre une expérience à l'aide des moyens suivants :

- diaporamas;
- représentations théâtrales;
- présentoirs à des conférences, foires commerciales ou manifestations touristiques;

- série d'exposés;
- brochures;
- site Web de Parcs Canada.

Méthodes destinées aux intervenants. Le parc national des Prairies transmettra les messages du parc en communiquant aux intervenants les questions importantes relatives à la gestion du parc, en leur faisant part des décision et des utilisations appropriées. En tant que « vitrine publique » du parc, les programmes de mise en valeur du patrimoine doivent permettre d'établir un dialogue avec le public, en particulier avec les intervenants, sur les questions importantes et sur la raison des décisions en matière de gestion. Les méthodes utilisées pour communiquer, qui varieront, comprennent :

- éditoriaux de journaux;
- entrevues avec les média;
- journées portes ouvertes;
- ateliers;
- brochures;
- expositions.

4.5 Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en valeur du patrimoine

Parcs Canada évaluera l'efficacité des mesures de mise en valeur du patrimoine, dont programmes et activités, prises entre deux examens du plan directeur.

On emploiera plusieurs méthodes de recherche faisant appel aux clients. L'ensemble du programme sera évalué principalement à l'aide des cartes que remplissent les clients, dont le but est d'aider les gestionnaires et le personnel à juger de la réussite du programme, à la comprendre et à l'améliorer. Elle permet de déterminer des résultats à partir de quatorze indicateurs que l'on peut adapter à un endroit particulier. Les résultats sont exprimés sous forme de points forts, de points faibles, d'occasions et de menaces; c'est d'après ces résultats que l'on détermine les mesures à prendre.

Les programmes individuels (interprétation par du personnel, publications, sites Web, trousses éducatives, programmes audio-visuels et moyens d'information ne nécessitant pas de personnel) seront évalués à l'aide de divers outils, dont les cartes de commentaires remplies par les visiteurs, outils d'évaluation normalisés de Parcs Canada, et les enquêtes sur l'utilisation, la satisfaction et la compréhension.

4.6 Mise en valeur et partenariats

La mise en valeur du patrimoine représenté par les parcs nationaux du Canada fait partie intégrante du mandat et des responsabilités de Parcs Canada.

Des messages clés seront transmis aux visiteurs du parc afin qu'ils puissent profiter, apprécier et comprendre le parc national des Prairies. En outre, ces messages clés renforceront l'identité canadienne.

La mise en valeur est aussi importante pour la protection du patrimoine. Un solide appui du public est indispensable à l'intégrité du parc et de l'écosystème de la région.

Le programme de mise en valeur et de partenariat du parc national des Prairies comporte cinq éléments :

- accueil des visiteurs,
- programmes d'interprétation,
- relations avec la collectivité et diffusion externe,
- associations coopérantes et particuliers,
- tourisme.

BUTS STRATÉGIQUES

- S'assurer que les visiteurs ont accès à une information, qui leur permet de trouver le parc, d'en profiter et d'en apprendre plus à son sujet sans danger et efficacement.
- Surveiller et mesurer l'efficacité des mesures de mise en valeur du patrimoine.
- Établir des groupes d'intérêt pouvant appuyer et comprendre le parc parmi les intervenants, les voisins du parc, le milieu de la recherche, les bénévoles et les partenaires du secteur du tourisme.
- Faire la promotion du parc national des Prairies en tant que destination de voyage, et encourager la visite du parc et des environs.

4.6.1 Accueil des visiteurs

Les visiteurs demandent déjà plus de services d'accueil et d'information que le personnel et les installations ne peuvent fournir.

Le problème devrait empirer avec le temps et la hausse de fréquentation prévue à l'avenir. Étant donné le faible niveau de services et les difficultés liées à la dispersion des terres du parc, l'accueil représente un aspect particulièrement important de l'expérience vécue par le visiteur.

À l'heure actuelle, le bâtiment de l'administration à Val Marie, principal point d'accueil et source d'information pour les visiteurs, n'est pas adapté pour répondre aux besoins futurs. Il joue un rôle déterminant, car c'est le point d'arrivée et d'accueil au parc; c'est là que le visiteur trouve orientation et information. Les services sont fournis par des employés et des moyens d'information ne nécessitant pas de personnel. Les visiteurs du parc national des Prairies mentionnent souvent les contacts avec le personnel comme étant un point fort de leur séjour dans le parc.

Parcs Canada ne fournit pas de services d'information aux visiteurs qui se rendent directement dans le bloc Est. Le Rodeo & Ranch Museum du parc régional Wood Mountain a accepté pour le moment de fournir aux visiteurs les renseignements de base sur le parc national des Prairies. Parcs Canada renouvellera cette entente. Un kiosque d'information situé à l'entrée du bloc Est fournit une carte du bloc, un registre des visiteurs et d'autres renseignements généraux.

Il faut renforcer les services d'accueil dans les deux blocs en prévision de l'augmentation de la fréquentation du parc. De façon générale, les contacts personnels entre les employés de Parcs Canada et les visiteurs satisferont à ces besoins.

BUT STRATÉGIQUE

- À l'accueil, donner au public :
- des conseils sur l'orientation dans le parc, y compris des conseils de prudence,
- des explications sur les services et les possibilités qu'il lui permettront de prendre des décisions éclairées quant aux expériences qu'il désire vivre,
- des renseignements sur la valeur patrimoniale du parc (voir 4.6.2).

PRINCIPALES MESURES

1) Déterminer s'il est possible d'aménager un centre d'accueil qui comprendrait des expositions et des programmes audiovisuels, un endroit où afficher les attractions des collectivités environnantes, des locaux d'entreposage et un stationnement adéquat pour les autocars et d'autres véhicules.
2) Déterminer le niveau et le type de services que pourraient fournir les associations coopérantes comme les Friends of Grasslands et la Wood Mountain Historical Society.
3) Améliorer la signalisation afin de mieux orienter les visiteurs vers des points d'intérêt et des services complémentaires dans le parc et dans la région.
4) Fournir un document de référence et de la formation aux employés et aux partenaires du parc qui offrent des services ou sont chargés de l'accueil des visiteurs du parc national des Prairies.
5) Améliorer les services offerts et l'accueil des visiteurs dans le bloc Est.
6) Surveiller l'efficacité des services d'accueil par rapport aux objectifs fixés ci-dessus et faire des changements en conséquence.
7) Mener des sondages auprès des visiteurs afin de déterminer leur degré de satisfaction et leurs besoins.
8) Augmenter le personnel d'appoint afin de répondre aux demandes du public pour d'autres services.

4.6.2 Interprétation du patrimoine

Les programmes et services d'interprétation du patrimoine représentent un volet clé du mandat de Parcs Canada. Ils favorisent le sens de l'émerveillement et la curiosité du public pour l'environnement culturel et naturel, lui instillent le désir d'en connaître davantage et l'incitent à renforcer son engagement en vue de préserver et de protéger l'environnement. Les objectifs dans ce domaine sont d'éduquer le public et d'obtenir le soutien nécessaire pour maintenir ou restaurer l'intégrité écologique du parc. Un public éduqué et motivé est plus enclin à appuyer le parc et les mesures de protection de l'écosystème.

BUT STRATÉGIQUE

- Fournir aux visiteurs du parc et aux destinataires des activités de diffusion externe des services d'interprétation du patrimoine de grande qualité qui nourrissent la compréhension de l'important patrimoine naturel et culturel du parc et de son rôle dans les aires protégées du Canada et du monde entier.

PRINCIPALES MESURES

1) Élaborer une stratégie d'application des méthodes de mise en valeur.
2) Présenter des programmes fondés sur les thèmes du parc national des Prairies, notamment :
   « Réseau canadien d'aires patrimoniales protégées »
   « Écosystème de prairie mixte »
   « Espaces et espèces menacés »
   « Relations entre les humains et la terre »
   « Histoire géologique et paléontologique »
   (Voir la description complète des thèmes et des messages, plus haut dans cette section.) Le principal objectif de la mise en valeur des thèmes est l'entretien ou la restauration de l'intégrité écologique du parc.
3) S'assurer que les possibilités d'interprétation et le potentiel pédagogique sont pris en compte dans l'emplacement de nouveaux sites de camping, de sentiers de randonnées et d'autres installations.
4) Élaborer des médias et des installations d'interprétation appropriés, tels que des panneaux, une page Web, des trousses éducatives et des kiosques d'information.
5) Travailler en relation avec les étudiants, les enseignants, les groupes d'intérêts spéciaux, les commissions scolaires locales et d'autres établissements d'enseignement afin d'élaborer des programmes éducatifs adaptés aux programmes d'études.
6) Encourager l'utilisation des installations et de l'environnement naturel du parc comme prolongements concrets des cours traditionnels donnés en classe et d'autres formes d'enseignement.
7) Élaborer des programmes d'histoire culturelle en collaboration avec des partenaires appropriés, par exemple, des Autochtones.
8) Préparer de l'information à l'intention des visiteurs de passage pour les attirer au parc.
9) Augmenter les effectifs en personnel afin de répondre à la demande du public en ce qui a trait aux programmes d'interprétation.
10) Surveiller l'efficacité des mesures de mise en valeur en fonction des résultats de la sensibilisation déjà énoncés dans la section et adapter les programme en conséquence.

4.6.3 Relations communautaires et diffusion externe

Le parc national des Prairies dépend de la coopération et du soutien de ses voisins, de partenaires, de groupes d'intérêts, du secteur privé, d'organisations sans but lucratif et d'autres parties prenantes, pour réaliser les objectifs de gestion du parc et de l'écosystème.

Les gestionnaires du parc doivent s'efforcer d'établir des relations valorisantes avec ces groupes et personnes. Ils veilleront à promouvoir le concept de la gérance du patrimoine culturel et naturel de même que l'intégrité écologique au moyen de programmes de diffusion externe, et en donnant l'exemple, en maintenant un dialogue permanent et en assurant des relations harmonieuses avec la collectivité.

De plus, le parc peut aider à une meilleure compréhension des écosystèmes de prairie et des paysages culturels en maintenant et en créant des liens avec les

intervenants en conservation et le milieu de la recherche. On devrait tout faire pour que le parc national des Prairies serve de plate-forme de recherche en sciences pures et appliquées. La participation au *Prairie Conservation Action Plan* est un exemple de progrès dans la poursuite de cet objectif.

BUTS STRATÉGIQUES

- Établir et favoriser des relations de travail harmonieuses au sein de la collectivité, et gagner ainsi un appui pour le parc national des Prairies et sa gestion, et pour la conservation de la prairie mixte dans la région.
- Établir et favoriser des relations de travail harmonieuses avec les intervenants en conservation et en recherche en vue de faire progresser la compréhension des écosystèmes de prairie et des ressources culturelles connexes.

PRINCIPALES MESURES

1) Élaborer des programmes de diffusion externe qui inciteront les voisins du parc, des partenaires, des intervenants clés et d'autres parties prenantes à s'engager vis-à-vis des objectifs de gestion du parc et de conservation pour la région.
2) Maintenir un dialogue permanent avec les voisins du parc, ses partenaires et les intervenants en vue de discussions concernant les enjeux relatifs au parc et à la région.
3) Poursuivre la consultation des intervenants grâce au comité consultatif formé d'intervenants (voir 5.4).
4) Préparer un rapport annuel qui expose les programmes de gestion du parc, les progrès réalisés et les divers enjeux (voir 5).
5) Communiquer régulièrement avec le public en insistant sur les activités de gestion. La présentation d'un diaporama dans les localités est particulièrement efficace.
6) Établir et maintenir des liens avec les gestionnaires d'aires protégées et les chercheurs professionnels sur la prairie mixte au Canada et aux États-Unis.
7) Établir des partenariats avec les collectivités autochtones.
8) Surveiller l'efficacité de la diffusion externe vers les collectivités par rapport aux objectifs fixés ci-dessus, et faire des changements en conséquence.

4.6.4 Associations coopérantes

L'administration du parc continue d'établir des partenariats avec les groupes qui partagent ses valeurs, comme les associations coopérantes, les groupes voués à la conservation et les particuliers intéressés. Ces partenaires peuvent aider Parcs Canada à s'acquitter de son mandat en fournissant des contributions importantes aux programmes de gestion des services et des ressources déjà en place.

Le groupe Prairie Wind & Silver Sage—Friends of Grasslands est l'association coopérante active du parc. Ce groupe est membre de Partenaires des parcs canadiens (PPC), une alliance de portée nationale de groupes communautaires sans but lucratif réunissant des « amis » des parcs. Agissant comme partenaire de Parcs Canada, PPC appuie et renforce le mandat de protection et d'éducation en matière d'environnement et de patrimoine confié aux parcs et aux lieux historiques

nationaux du Canada. Les membres de PPC sont des « partenaires privilégiés » de Parcs Canada.

Dans la plupart des parcs et lieux historiques du Canada, les associations coopérantes bénéficient d'une aide sous forme d'espaces pour des points de vente dans les bâtiments du parc, d'un appui administratif ou d'autres avantages non financiers. Étant donné le manque d'infrastructure dans le parc national des Prairies, l'association Friends of Grasslands n'a pas obtenu ce genre d'aide pour ses activités. Par conséquent, un appui en ce sens est nécessaire.

BUT STRATÉGIQUE

- Établir et favoriser des relations de travail harmonieuses avec les associations coopérantes, les groupes et les particuliers, qui aident le parc national des Prairies à préserver la prairie mixte.

PRINCIPALES MESURES

1) Fournir un appui à l'association coopérante Friends of Grasslands, reconnaissant la situation particulière dans laquelle se trouve le groupe.
2) Consulter Friends of Grasslands et d'autres groupes partenaires au moment de la planification d'infrastructure, p. ex. un centre d'accueil, pour que leurs besoins soient pris en compte.
3) Appuyer les efforts des groupes, des bénévoles et des particuliers dont l'action contribue à la poursuite des objectifs du parc, et ce, en aidant à la recherche, à la conception de programmes et aux visites guidées.
4) Continuer à avoir un employé de Parcs Canada travaillant au parc national des Prairies comme personne-ressource chargée des partenariats.
5) Communiquer les objectifs et les activités de gestion du parc national des Prairies aux groupes et particuliers intéressés.
6) Élaborer des lignes directrices cohérentes relativement à la collaboration avec ces groupes et particuliers.

4.6.5 Tourisme

L'industrie touristique fournit d'excellentes occasions de promouvoir la compréhension, l'appréciation et le respect du patrimoine à l'intérieur du parc grâce aux expériences de voyage qu'elle offre au public. Il est possible d'offrir de telles expériences d'une manière qui préserve l'intégrité écologique.

La concrétisation du plein potentiel touristique du parc dépend de la création de partenariats et d'alliances avec l'industrie touristique et les voyagistes du secteur privé. Une collaboration avec l'industrie touristique a un effet « boule de neige », l'industrie faisant de son côté une promotion du parc auprès d'autres utilisateurs. La collaboration entre Parcs Canada et l'industrie touristique aura une grande importance.

Les services de guides privés dans le parc, comme pour les randonnées équestres, sont compatibles avec les directives établies par le *Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux (1998)* de Parcs Canada et les documents connexes. Les bases opérationnelles de ces services seront situées à l'extérieur du parc.

Il faut une stratégie de marketing efficace afin d'accroître la visibilité du parc et la sensibilisation du public concernant le parc national des Prairies. Cette décision a été relevée dans l'entente de création du parc en 1988; cependant elle n'est pas terminée. Parcs Canada doit amorcer l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de marketing et de tourisme en collaboration avec des intérêts de développement économique dans le secteur et la grande région. Une telle stratégie doit refléter le rôle essentiel du parc en tant que région protégée. Une stratégie de marketing efficace aurait une incidence positive sur le parc et les environs puisqu'elle permettrait de faire du parc une destination éventuelle pour les vacanciers et les voyageurs.

L'objectif ultime étant la préservation de l'intégrité écologique, le marketing ne doit viser que les segments de marché susmentionnés. Le marketing devra être fait de sorte qu'un nombre acceptable de visiteurs ayant des attentes conformes à l'utilisation du parc viennent au moment qui convient.

BUTS STRATÉGIQUES

- Promouvoir le parc auprès des quatre marchés cibles cités et veiller à ce que les quatre clientèles cibles soient bien conscientes des possibilités de séjour offertes dans le parc national des Prairies.
- Établir et maintenir des partenariats viables avec l'industrie touristique du secteur privé.

PRINCIPALES MESURES

1) Préparer une stratégie de marketing pour le parc qui comprenne des initiatives touristiques complémentaires à celles des partenaires de l'industrie touristique des localités avoisinantes, de la région et de la province.
2) Sensibiliser l'industrie du tourisme et les partenaires dans ce domaine au rôle unique du parc national des Prairies et à l'importance de préserver l'intégrité écologique de l'écosystème.
3) Produire et distribuer des annonces, des brochures et d'autre matériel de promotion relatifs au parc.
4) Établir des partenariats et collaborer avec tous les ordres de gouvernement, les entrepreneurs et les intervenants. Participer à des foires, des expositions, des salons professionnels et d'autres activités de promotion.
5) Éveiller l'intérêt pour une expérience dans le parc auprès de marchés nationaux et internationaux. Établir des contacts avec des associations touristiques et commerciales à l'intérieur de ces marchés.

4.7 L'expérience des prairies - Concepts généraux applicables aux deux blocs

Les blocs Est et Ouest du parc offrent aux visiteurs différentes occasions d'apprécier et de comprendre les prairies et d'en profiter.

La présente section souligne les attraits uniques de chaque bloc. Son but est de s'assurer que l'on tient compte de leur caractère exceptionnel dans la mise en valeur du parc et la gestion des visiteurs en présentant des détails particuliers

concernant les installations et les services offerts. On cherche aussi à garantir que l'énergie et les ressources consacrées à l'aménagement d'installations et de services sont utilisées de la façon la plus efficace possible.

Les décisions de gestion seront prises en tenant compte de façon équitable des deux blocs formant le parc.

Bloc Est

Dans le bloc Est, les activités seront axées sur la mise en valeur d'expériences autonomes du milieu sauvage, s'apparentant beaucoup à celles qui sont actuellement offertes. Ces activités s'adresseront aux visiteurs qui sont à la recherche d'une expérience en milieu sauvage avec un minimum de services et d'installations. La protection des panoramas à perte de vue est essentielle à l'expérience des visiteurs.

Le bloc offre aux visiteurs d'extraordinaires occasions de découvrir l'étendue des prairies, les terres hautes ponctuées de profondes coulées et de vallées boisées, et lui donnent un bon aperçu des *badlands* Killdeer.

Le paysage de prairie vierge et la nature à l'état sauvage donnent le sentiment de « vivre hors du temps » et fournissent plus d'une occasion de retrouver solitude, isolement et autonomie. Les visiteurs ont maintenant la possibilité de pratiquer toute une gamme d'activités en milieu sauvage, comme l'équitation, le camping sauvage, la course d'orientation, la randonnée pédestre, le vélo de montagne et les circuits autoguidés. Il n'y aura pas de circuit pour les véhicules motorisés.

Le caractère sauvage de la nature dans le bloc Est est ce qui lui donne son cachet spécial. Les mesures de gestion prises garantiront la protection de ce caractère sauvage. La prestation de services et d'installations sera limitée par la mosaïque de terrains privés et publics qui constitue le parc et en rend l'accès difficile. Il sera important d'établir une relation d'entraide entre le personnel du parc, les autres groupes d'intérêts touristiques et les propriétaires de terrains dans le bloc Est si l'on veut favoriser un séjour de qualité.

Bloc Ouest

Le bloc Ouest offre aux visiteurs des occasions d'explorer la vallée de la rivière Frenchman et bien d'autres caractéristiques qui en font un endroit spécial, par exemple, les colonies de chiens de prairie, et la prairie dans toute son étendue.

Ici, le visiteur peut profiter d'un milieu sauvage « accessible », à proximité de la route par l'Écocircuit, et il a une extraordinaire occasion de s'émerveiller devant la butte 70-Mile et d'autres paysages époustouflants.

La nature sauvage primitive mais encore accessible du bloc Ouest est un élément clé pour attirer les visiteurs typiques du parc, qui recherchent des visites de courte durée, des voies routières fiables et des expériences de séjour planifiées comme des randonnées guidées.

La prestation de services dans le bloc Ouest sera axée sur la facilité d'accès et sur une expérience plus planifiée (route fiable praticable toute l'année, randonnées guidées, sentiers balisés et terrain de camping).

Comme dans l'ensemble du parc, la capacité d'offrir cette expérience dépendra du maintien de l'intégrité écologique et de la préservation des panoramas, et du sentiment de vivre en milieu sauvage.

4.8 Utilisations appropriées - Parc national des Prairies

Le tableau qui suit contient des types d'expérience appropriés que les visiteurs et le personnel peuvent vivre tout en assimilant les messages et les valeurs du parc. On considère que ces activités sont appropriées parce qu'elles sont conformes aux valeurs du parc et s'harmonisent avec le maintien de l'intégrité écologique. Elles sont généralement fondées sur les principes énoncés dans le *Projet de cadre d'évaluation de la pertinence des activités récréatives dans les aires patrimoniales protégées* (1994). Toute nouvelle activité proposée sera approuvée en fonction de ces principes.

4.9 Disponibilité d'installations et prestation de services

Pour rendre le parc national des Prairies facilement accessible à ses clientèles cibles et au public canadien en général, il faudrait prévoir certaines installations et services permettant de fournir un séjour de qualité, sans danger et enrichissant. Compte tenu des activités appropriées, des motivations associées aux types de visites et d'utilisations du parc et de la priorité donné au maintien de l'intégrité écologique et à la protection des ressources culturelles, on améliorera les services et installations dans le parc comme suit. La nécessité d'améliorer la signalisation et la qualité des routes est le problème qui a été mentionné le plus souvent au cours de l'examen public du plan directeur. Nous allons porter une attention particulière à ce sujet.

BUT STRATÉGIQUE

- Fournir les installations et services de soutien nécessaires selon les marchés cibles et les types de visites et d'utilisations.

4.9.1 Accès motorisé

Les routes du parc ou celles qui y conduisent sont pour la plupart dans un état médiocre et deviennent parfois impraticables en raison de leur mauvais état ou des conditions atmosphériques défavorables. Il arrive que des visiteurs ne puissent pas sortir du parc ou y entrer.

Pour de nombreux utilisateurs du parc national des Prairies, la découverte du parc se fera principalement en automobile. Par conséquent, tant qu'il n'y aura pas de routes praticables toute l'année, le parc ne peut pas être présenté comme un lieu de séjour et une destination fiables pour les clientèles cibles et les visiteurs. (Une route praticable toute l'année est une route permettant d'accéder au parc en permanence, sauf en cas d'intempéries extrêmes.)

Certaines routes du parc relèvent de la compétence des municipalités rurales. Toutes les routes interprovinciales conduisant au parc sont administrées par le

Tableau 4.1	Utilisations appropriées - parc national des Prairies
Visite en automobile	● libre ● guidée (bloc Ouest)
Excursion pédestre	● visite libre ● expédition
Camping	● sauvage ● aménagé ● camping de groupe
Cyclisme	● circuits routiers ● cyclisme sur piste
Appréciation du patrimoine	● activités artistiques ● photographie ● découverte de l'histoire ou de la culture locales ● expérience des ressources patrimoniales
Randonnée pédestre/ promenade	● sentiers d'interprétation ● hors-piste/arrière-pays ● circuits guidés ● diurne/avec coucher
Randonnée équestre	● libre ● guidée/expédition
Programmes d'interprétation	● randonnées pédestres guidées ● programmes pour les élèves fondés sur le programme d'études ● programmes audiovisuels ● événements spéciaux ● démonstrations
Appréciation de la nature	● observation des oiseaux ● observation de la nature ● photographie/art ● observation de la faune
Course d'orientation	● exploration
Pique-nique	● aires d'utilisation diurne
Recherche	● personnelle ● professionnelle
Tourisme	● panoramas/paysages exceptionnels ● faune ● végétation
Activités spéciales	● Fête du Canada ● Journée des parcs ● Prairie Appreciation Week ● Activités organisées par Friends of Grasslands
Photographie	● libre ● films commerciaux
Centre d'accueil	● visites libres ● visites organisées ● orientation dans le parc ● moyens d'information avec personnel ou ne nécessitant pas de personnel
Techniques de survie en milieu sauvage	● acquisition ● perfectionnement

gouvernement provincial de la Saskatchewan. Parcs Canada n'a aucune autorité sur ces deux types de routes. Par conséquent, les futures orientations de gestion ne peuvent être examinées qu'en collaboration avec ces autres instances.

Les gouvernements fédéral et provincial, les municipalités rurales et les propriétaires fonciers voisins devront s'entendre et décider quelle administration est la mieux placée pour se porter garant des routes du parc, en assumer la responsabilité financière, s'occuper de la réglementation, exercer les pouvoirs s'y

rapportant, en assurer l'entretien et prendre les décisions opérationnelles. La protection de l'intégrité écologique devra être une considération primordiale. Il faudra arriver à ce degré d'entente avant de se lancer dans l'analyse plus détaillée concernant la faisabilité d'une amélioration du réseau routier.

D'ici là, trois secteurs prioritaires ont été définis en regard de l'amélioration des routes : l'Écocircuit dans le bloc Ouest, la voie d'accès à la ferme McGowan dans le bloc Est et la route nº 18 qui relie les deux blocs. Il n'y aura pas de route d'excursion praticable toute l'année dans le bloc Est. Les autres routes du bloc Est seront mises hors service, car elles ne sont plus nécessaires pour l'accès local (voir 6.7).

PRINCIPALES MESURES

1) Parcs Canada entamera des discussions avec les autorités compétentes en vue de décider des améliorations à apporter à l'Écocircuit, à la voie d'accès à la ferme McGowan et à la route nº 18.
2) D'ici là, Parcs Canada fournira aux visiteurs actuels et potentiels des renseignements complets sur les dangers liés à l'état du réseau routier dans le parc.
3) Parcs Canada continuera de se tenir prêt à régler les problèmes particuliers de sécurité publique susceptibles de survenir lors de visites, effectuées malgré l'absence de route praticable toute l'année, même si les voies d'accès au parc ne relèvent pas de sa compétence.

4.9.2 Installations de camping

D'après les clientèles cibles et leurs préférences, les installations de camping représenteraient un volet important du séjour dans le parc national des Prairies.

On devrait envisager d'aménager les terrains de camping dans les zones déjà perturbées et de relier les installations nécessaires, telles que les routes, les sentiers et les aires d'utilisation diurne afin, de minimiser la dégradation du paysage.

Il y a des terrains de camping privés exploités par des intérêts locaux au parc régional Wood Mountain (près du bloc Est), à Val Marie (près du bloc Ouest) et dans d'autres collectivités des environs du parc. Ces terrains de camping, situés à l'extérieur du parc, peuvent répondre aux besoins des visiteurs qui désirent des terrains de camping aménagés.

PRINCIPALES MESURES

1) Aménager des installations de camping rudimentaire dans le bloc Ouest sous forme d'un camping composé de dix emplacements individuels au maximum. Le camping comprendra des emplacements marqués au sol durci, des toilettes, des bancs, des tables de pique-nique et des robinets d'eau potable.
2) Aménager des emplacements de camping rudimentaire similaires dans le bloc Est, si la demande le justifie.
3) Effectuer une analyse supplémentaire des profils des visiteurs et de la demande en matière de camping pour savoir s'il est nécessaire d'offrir des campings supplémentaires, dans chacun des deux blocs.
4) Aménager des installations de camping équestre séparées des autres installations de camping dans les blocs Est et Ouest. Ces installations

devraient avoir les mêmes services que les installations de camping normal du bloc Ouest décrites ci-dessus et être équipées en plus de montants d'attache, d'enclos et d'abreuvoirs.

5) Aménager deux sites de camping de l'arrière-pays séparés dans chaque bloc, à l'écart des routes du parc. Ces endroits seront équipés de toilettes sèches et offriront un accès à l'eau potable s'il y en a à proximité.
6) Encourager le camping sauvage et écologique, ne nécessitant pas d'installations dans l'arrière-pays.
7) Fournir des conseils sur la sécurité et faire des suggestions sur les endroits où l'on peut faire du camping sauvage sans danger dans l'arrière-pays.
8) Favoriser l'aménagement de services améliorés pour les visiteurs, notamment des installations de camping et des services d'interprétation, dans les collectivités avoisinantes.

4.9.3 Signalisation

Il faut un système complet de panneaux d'orientation pour les visiteurs qui se rendent au parc ou qui y circulent, de même que des messages sur la sécurité et d'autres informations pertinentes sur le parc. Il y a lieu d'améliorer la signalisation existante de façon à permettre aux visiteurs de se rendre au parc et d'y circuler sans difficulté.

Parcs Canada collaborera avec les municipalités rurales, le gouvernement provincial de la Saskatchewan et divers intervenants pour coordonner la signalisation à l'extérieur du parc.

Dans les limites provisoires du parc, il sera important d'indiquer les limites entre les terres privées et les terres du parc (voir la section 5. Administration).

PRINCIPALES MESURES

1) Installer des kiosques pour les visiteurs à certaines entrées du parc, le long des limites du parc, aux installations de camping et aux aires d'utilisation diurne. Les kiosques seront discrets et ne nécessiteront pas de personnel; on y affichera des cartes, des conseils en matière de sécurité et d'autres messages généraux du parc.
2) Élaborer un plan complet en vue de la mise en place de panneaux d'orientation pour les visiteurs qui se rendent au parc ou qui y circulent.

4.9.4 Aires d'utilisation diurne

Des aires d'utilisation diurne seront aménagées pour les visiteurs de passage dans le parc ou les visiteurs d'un jour.

PRINCIPALES MESURES

1) Aménager une ou deux aires d'utilisation diurne avec accès routier dans le bloc Ouest. Ces endroits offriront une vue panoramique, des aires de pique-nique équipées de robinets d'eau potable et de toilettes sèches. Si possible, elles devraient faire partie de terrains de camping et se trouver dans des zones déjà perturbées.

2) Aménager une aire d'utilisation diurne dans le bloc Est similaire à celles décrites ci-dessus.

4.9.5 Sentiers de randonnée

Les sentiers de randonnée balisés garantissent aux visiteurs un certain degré de sécurité dans un environnement peu familier. Dans les prairies, certains visiteurs ont besoin de ce type d'orientation, mais il y en a d'autres qui veulent se dépasser et partir à l'aventure. Lorsqu'un promeneur qui suit un sentier balisé traversant la prairie aperçoit quelque chose qui capte son intérêt hors du sentier, il ira voir de plus près de quoi il s'agit. Dans ce cas, la construction de structures n'est pas un élément essentiel à pour ce visiteur; un secteur général ou un itinéraire intéressant répondront mieux à ses besoins.

On se servira de balises de sentiers discrètes pour garantir la sécurité des randonneurs tout en préservant le panorama. On utilisera par exemple de vieux piquets de clôture ou des pierres des champs.

Les cyclistes pourront utiliser les sentiers de prairie et les allées pare-feu aménagées dans le parc. On encouragera les randonnées équestres à l'aventure. On procurera aux visiteurs des cartes, des consignes de sécurité et des brochures d'information désignant les secteurs d'intérêt.

On trouve maintenant de courts sentiers balisés dans les deux blocs du parc. Le sentier de randonnée des Deux-Arbres, dans le bloc Ouest, mesure 1,5 km de long et permet aux visiteurs de contempler la vue époustouflante de la butte 70-Mile. Le sentier de randonnée pour la découverte des *badlands*, dans le bloc Est, s'étire sur 500 mètres et offre une vue spectaculaire des *badlands* Killdeer.

PRINCIPALES MESURES

1) Encourager les randonnées hors-piste. Des brochures indiquant l'emplacement des secteurs d'intérêt, ou l'itinéraire vers un secteur d'intérêt, comprendront des cartes, une description détaillée de l'itinéraire, des consignes de sécurité et de l'information sur l'environnement.
2) Aménager dans le bloc Ouest un sentier balisé relié à l'Écocircuit.
3) Aménager dans le bloc Est un sentier similaire au sentier de randonnée des Deux-Arbres.
4) Si possible, relier les sentiers susmentionnés au sentier transcanadien. Les terrains de camping de l'arrière-pays pourraient être situés le long des deux sentiers de liaison.
5) Fournir des brochures avec des cartes indiquant les secteurs d'intérêt, des consignes de sécurité et d'autres renseignements sur le parc pour les amateurs d'équitation et les cyclistes.

4.9.6 Obstacles aux déplacements

Parcs Canada collaborera avec les propriétaires fonciers pour éliminer le plus possible les obstacles à la liberté de mouvement découlant de la présence de terres privées et publiques. On devrait envisager la possibilité d'installer des barrières à bétail sur les principales voies de circulation.

PRINCIPALES MESURES

1) Négocier avec les propriétaires fonciers un droit de passage à travers les terrains privés.
2) Mettre en place une signalisation appropriée pour identifier les propriétés privées.

5. Administration

La présente section porte sur les ressources humaines, le régime de propriété foncière et d'autres questions relatives à l'administration du parc, ainsi que sur la consultation continue des intervenants du parc.

5.1 Administration des terres du parc non définies dans la Loi

La *Loi sur les parcs nationaux* (1988) est celle sur laquelle Parcs Canada s'appuie pour la gestion des ressources et des activités dans les parcs nationaux.

Pour que la Loi s'applique aux terres fédérales, les terres en question doivent être officiellement définies (inscrites) dans la Loi. Tant qu'un parc n'est pas défini dans le texte de loi, il est géré conformément à l'esprit de la *Loi sur les parcs nationaux* mais est assujetti à la législation provinciale ou fédérale applicable. Dans bien des cas, cette législation n'est pas adaptée à la gestion et à la réglementation appropriées d'un parc national.

Les terres acquises jusqu'à présent pour le parc sont en voie d'être définies dans la Loi. Comme l'acquisition de terres se poursuit, il faudra s'assurer que ces terres sont définies le plus rapidement possible.

BUT STRATÉGIQUE

- Définir les terres le plus rapidement possible à mesure que Parcs Canada les acquiert.

PRINCIPALE MESURE

1) Continuer le processus de définition de toutes les terres du parc à mesure qu'elles sont acquises.

5.2 Administration des terres et des deux blocs du parc

L'acquisition de terres pour le parc, comme le décrit l'entente de création du parc, se fait au moyen de transactions de gré à gré. Ce processus d'acquisition a donné lieu à une mosaïque composée de terres privées, de terres du parc et de pâturages communautaires à l'intérieur des limites provisoires du parc. Cette situation crée des problèmes d'accès pour l'administration du parc, les visiteurs, les chasseurs et les propriétaires fonciers.

Les enjeux relatifs à l'accès par le public à des terres privées entre les diverses parcelles du parc, l'entretien des clôtures et des barrières de même qu'au respect de la propriété privée sont prioritaires. Le processus d'acquisition se poursuivant, le paysage continuera, dans un avenir prévisible, de se présenter sous forme d'une mosaïque.

Dans l'esprit d'une politique de bon voisinage, Parcs Canada est prêt à travailler en collaboration avec les propriétaires des terres adjacentes relativement aux questions d'intérêt commun. Un certain nombre d'ententes sont en vigueur actuellement entre l'administration du parc et ses voisins concernant les clôtures (à

qui elles appartiennent et qui doit les entretenir). Il est aussi possible de présenter des programmes pour que le public comprenne mieux les difficultés causées par la fragmentation des terres.

À l'échelle locale, la signalisation est une option envisageable, économiquement parlant, pour l'orientation des visiteurs. Le remplacement de barrières en fil métallique par des barrières à bétail sur les routes principales est une autre option qui doit être examinée en collaboration avec les propriétaires fonciers.

À plus grande échelle, la mosaïque de terres est régie par une combinaison de directives et de mesures législatives en matière de gestion des ressources, ainsi que de pratiques de gestion. Il est possible d'harmoniser les différents objectifs et pratiques de gestion dans toute la région au moyen d'ententes, officielles ou non, entre les propriétaires fonciers. Plus il y aura d'harmonisation à l'intérieur de cette mosaïque, moins il y aura de risques de conflits et plus il sera facile de travailler vers une gestion à l'échelle de l'écosystème.

En plus de ces difficultés, le bloc Est du parc est maintenant géré à partir des bureaux administratifs du parc à Val Marie. En raison de la distance entre les deux blocs et de la création récente du parc, il y a peu de possibilités d'accroître les activités requises de gestion et de protection des ressources et les services aux visiteurs dans le bloc Est. Les options en vue d'établir en permanence une base opérationnelle saisonnière dans le bloc Est doivent être inventoriées, et l'établissement de la base réalisé.

BUTS STRATÉGIQUES

- Grouper les terres du parc autant que possible, tout en respectant le principe de la vente de gré à gré.
- Éliminer les obstacles et accroître la liberté de mouvement des visiteurs autant que possible, en coopération avec les propriétaires fonciers.
- Harmoniser autant que possible les objectifs et les pratiques de gestion des terres qui se trouvent dans les limites provisoires du parc.
- Établir en permanence une base opérationnelle saisonnière pour la protection et la gestion des ressources dans le bloc Est.

PRINCIPALES MESURES

1) Diriger les discussions avec les propriétaires fonciers afin de déterminer les modalités d'accès du public dans les terres fragmentées.
2) Renseigner les visiteurs du parc concernant la conduite appropriée à avoir lorsqu'ils traversent des terres privées ou les terres du parc pendant leur séjour dans le parc.
3) Faire tout pour réduire auprès des propriétaires fonciers les perturbations découlant de l'augmentation de la circulation et des visites sur les terres adjacentes.
4) Mettre en place une signalisation dans le parc qui oriente correctement les visiteurs vers les terres du parc et les terres détenues par des particuliers, et collaborer avec les municipalités adjacentes afin qu'elles installent des écriteaux à l'extérieur du parc.

5) Solliciter l'aide des propriétaires fonciers pour informer les chasseurs et les visiteurs des limites du parc.
6) Chercher à conclure des ententes avec des propriétaires fonciers dans le but de conserver la prairie indigène dans les terres qui n'appartiennent pas à Parcs Canada mais qui se trouvent dans les limites provisoires du parc.
7) Inventorier et évaluer les options en vue d'établir une base opérationnelle dans le bloc Est, et procéder à son établissement.

5.3 Désignation éventuelle comme lieu historique national

Le parc national des Prairies a été reconnu comme étant un candidat de choix à la désignation comme lieu historique national en raison de la grande concentration de ressources culturelles préeuropéennes dans le parc. La désignation de lieu historique national permettrait au parc d'avoir une meilleure visibilité et de bénéficier d'un niveau de gestion plus élevé de ses ressources culturelles, conformément aux valeurs de patrimoine culturelle exceptionnelles.

La possibilité d'une désignation a été officiellement présentée à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Des séances de consultation se sont tenues par la suite entre Parcs Canada et les Autochtones en 1995. Il faut compléter l'évaluation et les consultations nécessaires afin de déterminer s'il est justifié de désigner le parc national des Prairies comme lieu historique national.

BUT STRATÉGIQUE

- Satisfaire aux dernières exigences administratives et consultatives en vue de faire une recommandation finale du bien-fondé d'une désignation de lieu historique national pour le parc national des Prairies.

PRINCIPALE MESURE

1) L'administration du parc national des Prairies jouera le rôle de premier plan dans l'achèvement du processus d'évaluation aux fins de la désignation, en consultant les collectivités autochtones et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

5.4 Rôle d'un comité consultatif permanent formé d'intervenants

La participation du public et la création d'alliances de longue durée avec des intervenants sont capitales pour la réalisation de l'intégrité écologique dans le parc et dans l'écosystème élargi.

La consultation du public est essentielle au processus de planification de la gestion. Parcs Canada a besoin à long terme des avis, de l'appui et de la coopération des intervenants clés, afin de protéger et de mettre en valeur les ressources écologiques et culturelles du parc.

Un comité consultatif local (CAL) a été créé en 1988. Le rôle confié au CAL était d'examiner les questions qui suscitaient des craintes chez les administrateurs du parc et les propriétaires fonciers des environs. Le CAL n'a pas tenu de réunion depuis plusieurs années. Il serait possible d'utiliser le comité consultatif prévu

dans le plan directeur du parc comme noyau de base d'un nouveau comité consultatif pour le parc.

BUT STRATÉGIQUE

- Établir une structure consultative efficace pour le parc, qui mettra à contribution un large éventail d'intervenants dans des domaines précis afin qu'ils règlent certaines questions.

PRINCIPALE MESURE

1) Parcs Canada recommandera la dissolution du CAL actuel et formera un nouveau comité consultatif avec un mandat clair, une portée élargie, une meilleure représentation et un mécanisme de travail efficace. La structure du comité consultatif en place pendant le processus de planification de la gestion du parc national des Prairies servira de modèle.

5.5 Défi posé par la gestion d'un parc nouveau en voie d'expansion

À mesure que le parc prendra de l'ampleur, tant en ce qui a trait à sa superficie qu'au taux de fréquentation, aux activités de recherche et à la gestion de ses ressources, les gestionnaires du parc verront leurs responsabilités grandir.

5.5.1 Protection et gestion

Les terres qui forment actuellement le parc sont dispersées un peu partout dans le territoire de quatre municipalités rurales. Avec la hausse de la fréquentation, le risque d'avoir des personnes égarées ou blessées sera accru. L'augmentation du nombre de visiteurs accroîtra également les risques de feux de brousse, allumés par des véhicules ou par accident.

Outre la protection des ressources et la sécurité du public, il y aura une gestion active plus intense des ressources culturelles et naturelles du parc. En particulier, le rétablissement de la prairie indigène et la restauration du régime de broutage sont des activités de grande envergure. Il y a beaucoup d'espèces en danger de disparition à l'intérieur du parc, dont le rétablissement nécessitera aussi davantage de ressources; la réintroduction du bison constituera notamment une entreprise de taille.

5.5.2 Interprétation et services aux visiteurs

À mesure qu'augmentera le nombre de visiteurs, les difficultés pour le personnel de Communications et Patrimoine augmenteront aussi.

La prestation de services d'accueil et d'orientation doit être renforcée afin de répondre à la demande des visiteurs dans les blocs Est et Ouest. On élaborera des programmes d'interprétation qui satisfont aux besoins des groupes provenant d'établissements d'enseignement ainsi que des visiteurs en général. Les services d'appui nécessiteront la préparation de cartes, d'expositions, de brochures d'information, de panneaux de signalisation, de produits promotionnels, de programmes de diffusion externe, etc.

En raison de l'augmentation de l'ampleur et de la prestation du programme de mise en valeur du patrimoine, il faudra disposer de ressources supplémentaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

BUTS STRATÉGIQUES

- Répondre de façon efficace et rentable aux besoins existants et prévisibles à mesure que le parc grandit.
- Élaborer et maintenir des programmes d'application de la loi et de sécurité publique s'il y a lieu.

PRINCIPALES MESURES

1) Mettre en place les installations nécessaires aux programmes de protection et de gestion des ressources.
2) Déterminer s'il est possible d'aménager un centre d'accueil où seront présentés des expositions et des programmes audiovisuels, permette l'affichage des attractions des collectivités environnantes, et qui aient des espaces d'entreposage et un stationnement adéquat pour les autocars et d'autres véhicules (voir 4.6.1).
3) Accroître les services aux visiteurs et l'accueil dans le bloc Est (voir 4.6.1).
4) S'assurer que la qualité de la construction et que l'apparence de toutes les installations sont conformes aux normes en matière d'architecture et de conception qui figurent dans les directives touchant à l'aspect des installations du parc national des Prairies (*Grasslands National Park Facilities Appearance Guidelines*, 1995).
5) Remplacer la caravane où est actuellement le personnel du service des gardes de parc par une installation adéquate.
6) S'en tenir aux plans concernant les lois et les mettre à jour régulièrement.
7) Continuer d'accorder une priorité élevée à la prévention d'incidents de sécurité publique grâce à une communication efficace, à l'accueil des visiteurs et à des services d'orientation.
8) S'en tenir aux plans concernant la sécurité publique et les mettre à jour régulièrement.
9) Continuer à travailler avec les agences locales et régionales chargées de l'application des lois et de la prestation des services de sécurité publique.

5.6 Examen du plan directeur et surveillance de l'état du parc

On examinera chaque année le plan directeur pour juger des progrès réalisés (voir 3.1). Tous les cinq ans, on rédigera un rapport sur l'état du parc qui viendra appuyer l'examen officiel du plan directeur.

6. Zonage

Le système de zonage des parcs nationaux est un instrument précieux pour l'application des stratégies de gestion générales. Ce système fixe des limites sur les utilisations qui sont permises et les endroits où elles sont permises dans le parc, et il fournit un énoncé des objectifs et des pratiques de gestion.

Le zonage fait partie de l'éventail des stratégies de gestion utilisées par Parcs Canada pour le maintien de l'intégrité écologique et pour l'orientation des activités des visiteurs compatibles avec des endroits appropriés à l'intérieur du parc. Une fois établi dans un plan directeur de parc national, le zonage ne peut être modifié que grâce à un processus qui nécessite la consultation du public, une évaluation environnementale, l'approbation du Ministre et la présentation au Parlement.

Le système de zonage des parcs nationaux comporte cinq catégories, dont quatre existent dans le parc national des Prairies (Figures 7 et 8). Ces catégories revêtent une très grande importance dans l'établissement du cadre dans lequel se dérouleront les activités des gestionnaires du parc et des visiteurs.

Pour que le tableau soit complet, nous vous présentons les cinq catégories de zones.

6.1 Zone I - Préservation spéciale

Préservation de sites, accès limité ou interdit

Les terres de zone I méritent des efforts particuliers de préservation parce qu'elles renferment ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en danger de disparition, ou parce qu'elles font partie des meilleurs exemples de caractéristiques représentatives d'une région naturelle. La préservation est la considération principale. L'accès en véhicule motorisé n'est pas permis, et l'accès des visiteurs est rigoureusement contrôlé.

Le gîte d'hivernage du crotale situé dans le bloc Ouest est classé dans la catégorie de zone I - Préservation spéciale. Cet habitat hivernal très fragile subit une érosion accélérée et des dommages dus à une circulation excessive des humains. La concentration saisonnière de crotales est également sujette aux perturbations. L'accès des visiteurs peut être interdit selon les saisons.

En raison de la fragilité des secteurs de zone I, ils ne sont pas indiqués sur les cartes.

6.2 Zone II - Milieu sauvage

Appréciation du milieu sauvage, accès en véhicule motorisé interdit

Les zones II renferment de vastes secteurs qui constituent une bonne représentation d'une région naturelle et conservés à l'état sauvage.

Les *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada stipulent que la majeure partie des terres d'un parc national doit être désignée zone II. La

Figure 7 - Zonage de bloc Ouest

Parc national du Canada des Prairies

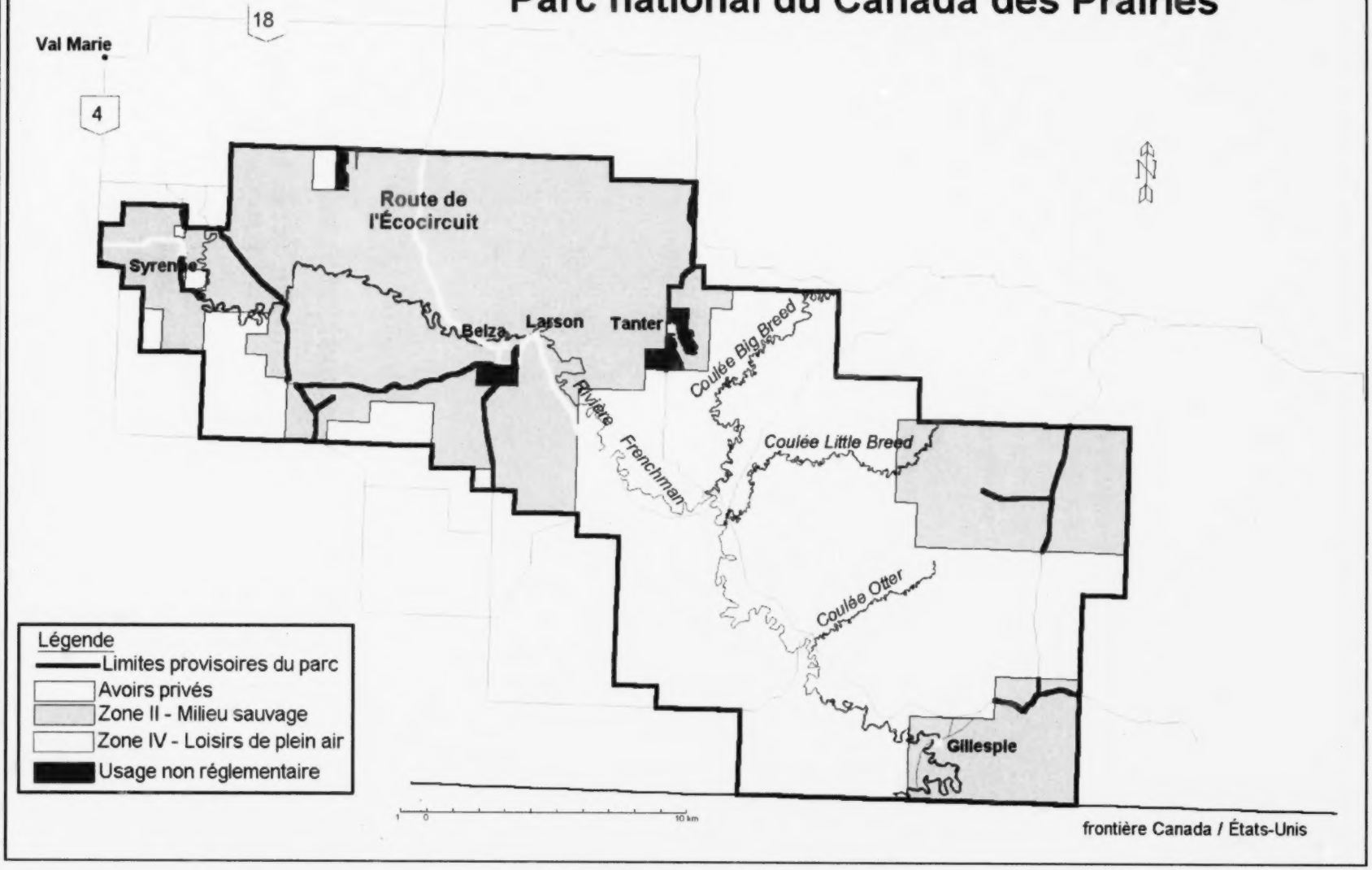

Figure 8 - Zonage de bloc Est

Parc national du Canada des Prairies

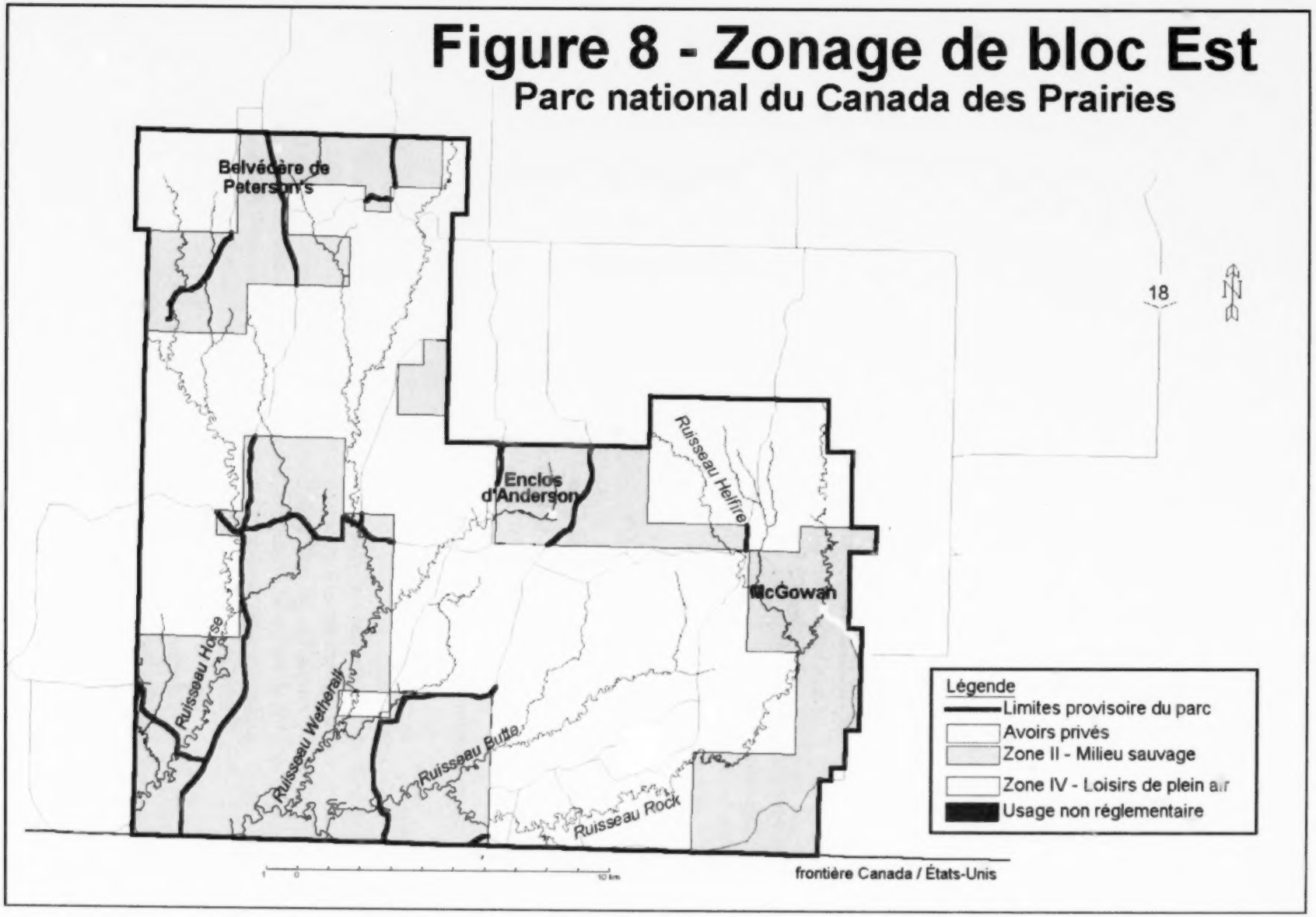

Figure 7 - Zonage de bloc Ouest

Parc national du Canada des Prairies

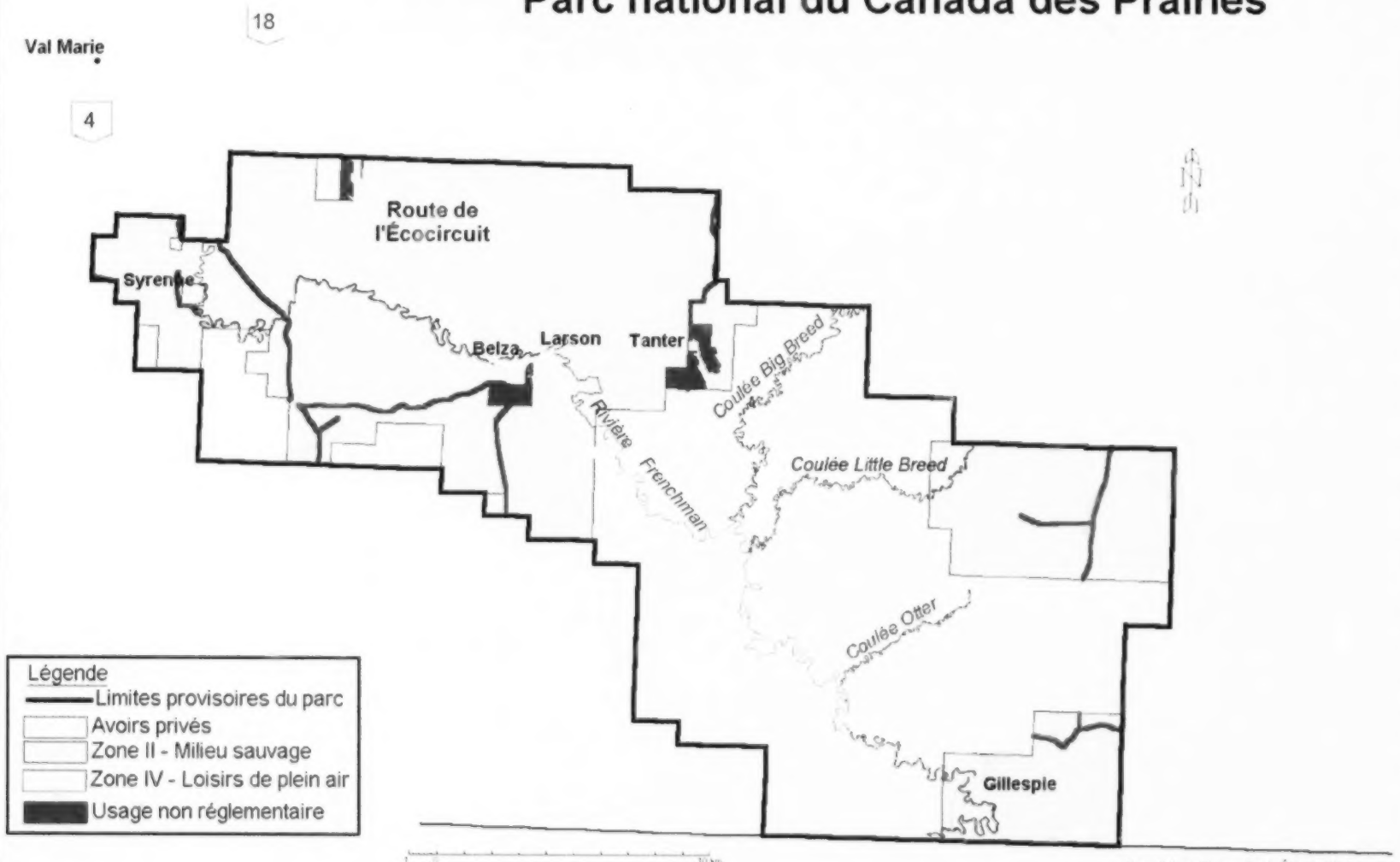

Figure 8 - Zonage de bloc Est

Parc national du Canada des Prairies

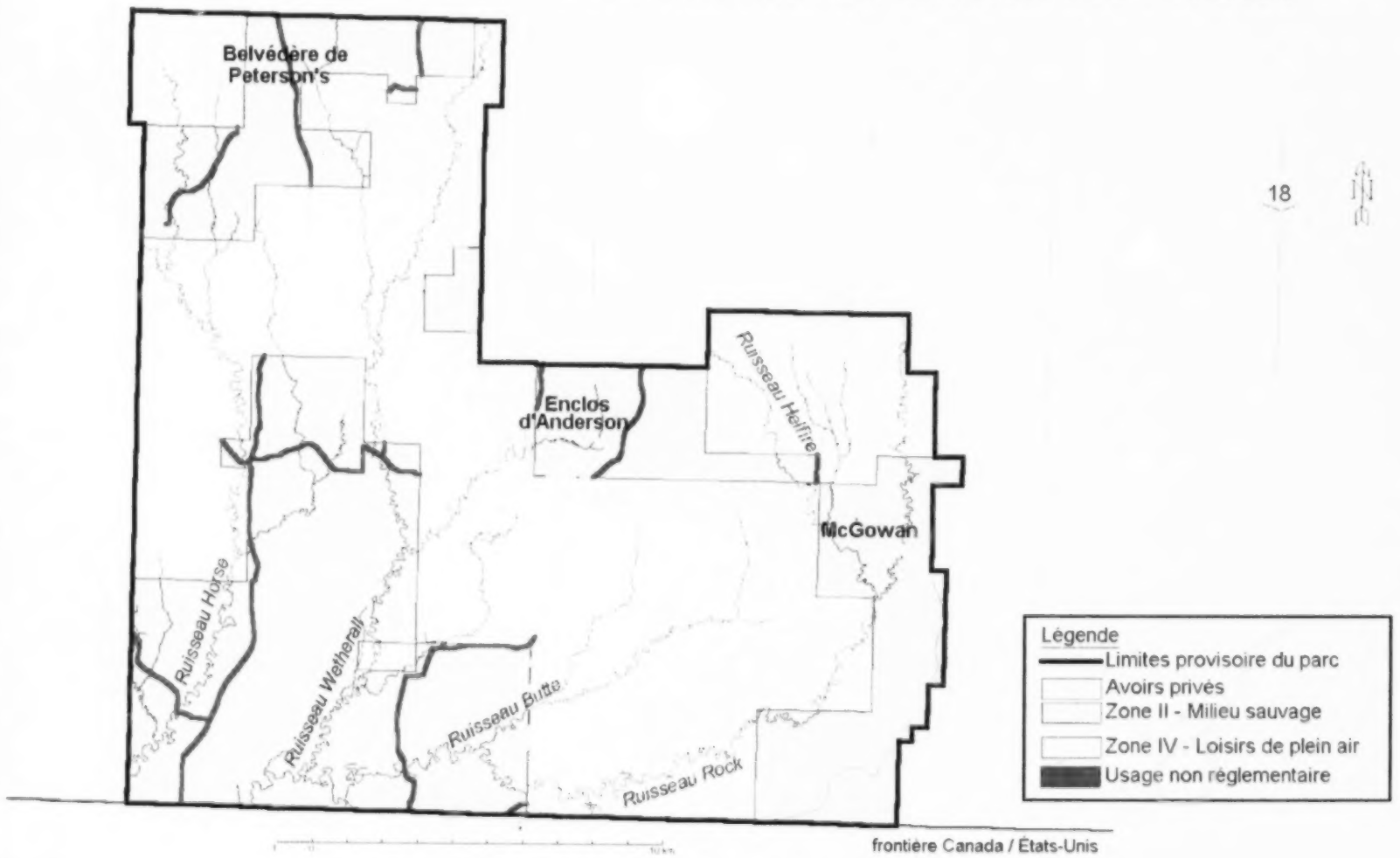

perpétuation des écosystèmes avec un minimum d'interférence humaine est la préoccupation principale.

Les secteurs désignés zone II offrent aux visiteurs la possibilité de faire directement l'expérience des écosystèmes du parc. Les services et installations rudimentaires dans ces secteurs sont très limités, parfois inexistants. L'accès en véhicule motorisé y est interdit. Le maintien de l'aspect naturel du paysage, en gardant des panoramas dégagés, est également une préoccupation de premier plan.

En conformité avec la politique de Parcs Canada, la plupart des terres du parc national des Prairies seront désignées zone II - Milieu sauvage. Tous les secteurs du parc auxquels on n'a pas attribué d'autre catégorie de zonage ni de désignation de secteur fragile ou qui comportent une utilisation conditionnelle seront classés zone II.

6.3 Zone III - Milieu naturel

Appréciation du patrimoine naturel ou culturel, accès en véhicule motorisé limité

Dans les secteurs classés zone III, les visiteurs font l'expérience du patrimoine naturel et culturel du parc dans le cadre d'activités récréatives de plein air qui nécessitent un minimum de services et d'installations rustiques. La catégorie zone III s'applique aux secteurs où l'utilisation par les visiteurs requiert des installations qui dépassent les normes acceptables pour les secteurs de zone II.

Des terrains de camping éloignés et désignés seront classés zone III en raison de l'exigence relative aux installations, qui doivent satisfaire à des normes de base. L'accès en véhicule motorisé est permis, mais limité.

6.4 Zone IV - Loisirs de plein air

Appréciation du patrimoine naturel ou culturel, avec accès en véhicule motorisé

Les secteurs désignés zone IV offrent un large éventail de possibilités visant à mieux comprendre et apprécier le patrimoine du parc, et à en profiter pleinement. Les installations et services essentiels sont fournis de façon à avoir un impact minimal sur l'intégrité écologique du parc. L'accès direct aux véhicules motorisés est permis.

Les secteurs du parc qui sont classés zone IV sont les suivants :

- l'Écocircuit et la route qui mène à la ferme McGowan : les deux principales routes d'accès public; la deuxième est désignée zone IV, alors que la première ne l'est qu'en principe car elle relève d'une administration municipale.
- les sites suivants, qui sont des candidats de choix pour l'établissement de terrains de camping rudimentaires et d'installations de camping pour les cavaliers : Belza, Gillespie, McGowan, Larson, Syrenne, Tanter et le belvédère Peterson;
- le corral Anderson, candidat de choix pour l'établissement d'un corral, est nécessaire aux activités d'équitation;
- les points de vue panoramiques (quand ils seront aménagés);
- les terrains de stationnement au départ des sentiers (quand ils seront aménagés);
- les aires d'utilisation diurne (quand elles seront aménagées);

- les postes opérationnels du parc (quand ils seront aménagés).

L'accès par routes et sentiers à certaines zones IV peut être déclaré non conforme (voir 6.7), jusqu'à ce que des routes, conformes à la catégorie zone IV, soient construites et incorporées dans l'examen du plan directeur.

6.5 Zone V - Services du parc

Agglomérations, services d'accueil et installations de soutien administratif

La désignation zone V s'applique aux agglomérations situées à l'intérieur des parcs nationaux où l'on offre une concentration de services aux visiteurs, d'installations de soutien et d'entreprises commerciales. Les principales fonctions opérationnelles et administratives sont également centralisées afin de réduire au minimum les répercussions sur l'intégrité écologique. Il n'y a pas de secteur désigné zone V dans le parc national des Prairies.

6.6 Désignation de secteurs fragiles

Outre les cinq désignations de zonage, la politique de Parcs Canada prévoit la désignation de secteurs fragiles sur le plan culturel ou environnemental afin de compléter le système de zonage. Cette désignation peut s'appliquer à des endroits qui nécessitent une protection ou une gestion spéciale, pas prévue dans la désignation de zonage.

La désignation de secteurs fragiles est utile pour les endroits qui peuvent nécessiter plus de souplesse en matière d'accès et de gestion. Les plans directeurs des parcs peuvent désigner des secteurs de cette catégorie dans n'importe quelle zone.

Étant donné la fragilité de ces secteurs, on ne les indique pas sur les cartes.

Secteurs écologiquement fragiles

Deux types de ressources dans le parc sont désignées comme représentant des secteurs écologiquement fragiles.

Les arènes de reproduction du tétras des armoises et les sites de nidification des rapaces sont considérés comme des secteurs écologiquement fragiles. Cette désignation est justifiée du fait que les sites en question sont vulnérables aux perturbations humaines, et que leur emplacement peut changer d'une année à l'autre.

Les emplacements précis de ces sites peuvent donc être définis sur une base saisonnière. L'accès des visiteurs peut être interdit selon les saisons et un programme de surveillance intensive sera mis en place.

Secteurs culturellement fragiles

Trois catégories de ressources culturelles sont désignées comme représentant des secteurs culturellement fragiles.

- **Ressources culturelles récentes.** Ces ressources culturelles récentes ont une importance historique et nécessitent des mesures spéciales pour leur protection et leur mise en valeur. Pour connaître les grandes lignes de la prescription de

gestion concernant les structures historiques existantes, voir 3.9.

- **Sites et caractéristiques autochtones fragiles.** Parmi ceux-ci se trouvent des caractéristiques qui peuvent être considérées comme étant sacrées par les Autochtones, par exemple, les cromlechs et les sépultures. Pour connaître la prescription de gestion, voir 3.10.
- **Sites menacés.** On compte parmi ceux-ci des caractéristiques vulnérables à la destruction par des processus naturels comme l'érosion, et des secteurs qui sont fréquentés par un grand nombre de visiteurs.

La prescription de gestion des sites vulnérables à des forces naturelles est traitée au point 3.11. La prescription de gestion des sites susceptibles d'être endommagés par les humains dans les endroits très fréquentés, comme le sentier de randonnée des Deux-Arbres, les gîtes d'hivernage des crotales, la butte 70-Mile et les étapes de l'Écocircuit, est décrite en détail au point 3.12.

6.7 Utilisations non conformes

Les utilisations non conformes sont des utilisations permises mais qui ne sont pas compatibles avec les normes et les valeurs des parcs nationaux. Cette désignation peut être attribuée lorsque la reconnaissance de circonstances particulières s'impose et que l'on doit autoriser la tenue d'activités exceptionnelles.

Les utilisations non conformes portent généralement sur de courtes périodes et sont régies par des prescriptions qui fixent le laps de temps et les circonstances spéciales qui s'appliquent à cette désignation. Le principal objectif est d'assurer que ces usages ne deviennent pas permanents en spécifiant qu'il s'agit d'utilisations temporaires et conditionnelles.

Les utilisations ci-après sont considérées comme étant non conformes.

Routes et sentiers

Étant donné l'actuelle disposition en mosaïque des terres du parc et des terres privées, l'utilisation par les résidants locaux, les gestionnaires du parc et les visiteurs nécessitera qu'un grand nombre d'endroits du parc soient accessibles en véhicule dans un avenir prévisible. Ainsi, les sentiers et routes qui sont présentement nécessaires et utilisés pour l'accès des résidants et des visiteurs ou pour la gestion du parc sont désignés comme étant des utilisations non conformes (à l'exception de la route des Deux-Arbres, de l'Écocircuit et de la route conduisant à la ferme McGowan, qui sont désignés zone IV - Loisirs de plein air). Cette désignation sera enlevée quand les terres du parc seront regroupées au point qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir un accès local dans ce secteur précis, et/ou quand il y aura suffisamment d'autres accès routiers.

Baux fonciers

Il y a 522 ha de terres cultivées en vertu de baux fonciers. Ces secteurs feront l'objet d'une restauration active vers la prairie mixte indigène à mesure que l'on disposera des semences et des ressources nécessaires. Entre-temps, la culture est un moyen efficace à court terme de lutter contre les plantes exotiques jusqu'à ce

que l'on puisse y rétablir les espèces indigènes. On prévoit une restauration complète de ces terres sur une période de quinze ans environ. D'ici là, les baux fonciers sont considérés comme des utilisations non conformes.

Droit d'occupation

À mesure que des terres sont acquises pour le parc, Parcs Canada accorde généralement un prolongement du droit d'occupation au vendeur de la terre afin de minimiser les répercussions pour l'éleveur pendant la période de transition. Des droits d'occupation sont aussi accordés pour autoriser la mise en culture des terres dans le but de limiter la prolifération des mauvaises herbes jusqu'à ce que les terres puissent être restaurées. Le droit est négocié pour une période maximale de cinq ans. Le droit d'occupation est considéré comme une utilisation non conforme.

6.8 Réserves intégrales

Il est possible de désigner des terres de parcs nationaux réserves intégrales, en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux (1988)*. Il est peu réaliste de penser à une telle désignation des terres dans le parc national des Prairies pendant la période d'acquisition des terres. La pertinence d'une telle désignation dans le parc sera examinée lorsque le plan sera révisé dans cinq ans.

7. Énoncé de décision - Évaluation environnementale

Le *plan directeur du parc national du Canada des Prairies* (2000) a fait l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE, 1999). L'examen environnemental a été fait au début de l'étape finale du processus de planification afin de garantir la prise en considération complète des effets sur l'environnement découlant des mesures contenues dans le plan avant de prendre des décisions irrévocables. L'évaluation des effets sur l'environnement a consisté à prendre en considération les effets naturels, culturels et socio-économiques.

L'évaluation environnementale a porté sur douze principaux projets qui pourraient avoir des effets sur l'environnement. Ces projets sont décrits dans le *plan directeur du parc national du Canada des Prairies* et ils ont été abordés brièvement dans le présent rapport. Le broutage, les feux, la réintroduction du bison et le rétablissement de la végétation permettront de restaurer une partie des éléments naturels et auront par conséquent des effets positifs sur les écosystèmes. Les effets de la recherche scientifique, de la surveillance et des visiteurs dans le parc peuvent être minimisés en suivant les marches à suivre établies. Un grand nombre des projets ne sont qu'au niveau du concept (par exemple les installations et les services à l'intention des visiteurs); ils demanderont une évaluation ou un examen supplémentaire lorsque des propositions concrètes seront prêtes. Il faudra s'occuper des mesures d'atténuation, de la surveillance et du suivi nécessaires lorsque les projets passeront de l'étape de la conception à celle de la création et de la mise en œuvre.

Le *plan directeur du parc national du Canada des Prairies* (2000) a aussi fait l'objet d'une évaluation pour les effets cumulatifs sur l'environnement, comme suit :

- Le plan directeur met en évidence les mesures destinées à réduire les effets cumulatifs des terres cultivées, des espèces exotiques, de la disparition des espèces et des changements concernant les feux et le broutage.
- Il se peut que les visiteurs aient des effets cumulatifs sur la qualité de l'habitat et sur sa fragmentation. Le parc devrait déterminer quelles sont les capacités d'accueil, socialement et physiquement, à partir des niveaux de fréquentation connus et prévus, et fixer les limites de changement acceptables pour gérer les pressions dues à l'aménagement dans le parc.
- Un grand nombre des sources d'effets cumulatifs se trouvent à l'extérieur du parc. Par conséquent, le parc continuera à passer des alliances avec les intervenants pour fixer des objectifs régionaux permettant de maintenir l'intégrité écologique et l'intégrité des ressources culturelles de l'écosystème régional.

L'examen environnemental a permis de déterminer qu'il était possible d'atténuer les effets des projets décrits dans le *plan directeur du parc national du Canada des Prairies* (2000) qui pourraient être nuisibles à l'environnement. Pendant la période au cours de laquelle un projet passe de l'étape de la conception à celle de la création et de la mise en œuvre, il se peut que les projets qui pourraient avoir des effets négatifs ou qui seraient une source de préoccupations pour le public fassent l'objet d'évaluations particulières en vertu de la LCEE ou de la politique de Parcs Canada.

8. Mise en œuvre

Parcs Canada profite de son exercice de planification opérationnelle annuel pour indiquer comment il atteindra ses objectifs.

Le plan directeur donne une orientation stratégique à partir de laquelle le plan d'affaires du parc est établi. Ce dernier décrit quand et comment les stratégies du plan directeur seront mises en oeuvre. Les priorités du plan d'affaires sont axées sur le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique, des services aux clients, et des utilisations judicieuse et efficace des ressources.

La réalisation des nombreuses dispositions prises dans le plan directeur dépend de la disponibilité des ressources financières et s'appuie sur une base de recherche pertinente. L'approbation du présent plan ne constitue pas une approbation automatique du financement de la mise en oeuvre.

La mise en oeuvre des mesures recommandées dans ce plan directeur sera du ressort de Parcs Canada, et plus précisément du directeur de l'unité de gestion du parc national du Canada des Prairies.

LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DU PLAN DIRECTEUR

Parcs Canada

Gary Adams
Dave Beeusaert
Katherine Cumming
Graham Dodds
Shelley Duquette Larson
Pat Fargey
Richard Leonard
Dennis Madsen
Jim Masyk
Stephen McCanny
Flo Miller
Thomas Naughten
Julie Parsonage
Cheryl Penny
Colin Schmidt
Suzanne Therrien Richards
Jennifer Wood
Mike Wynn

Comité consultatif du parc national des Prairies

Wendy Alie	Métis Society of Saskatchewan
Miles Anderson	Saskatchewan Stock Growers Association
Trish Davidson	Villes
Pat Fitzpatrick	Wood Mountain Historical Society
David Gauthier	Canadian Plains Research Centre, University of Regina
Lynn Grant	Prairie Wind and Silver Sage
Rick Hotaling	U.S. Bureau of Land Management
Lyn Johnston	Great Trails Getaway Region
Mike Klein	Municipalités
Bruce Martin	Saskatchewan Department of Environment and Resource Management
Lloyd Saul et Kathleen Donauer	Nature Saskatchewan

Nous remercions particulièrement Lorina Patino du Canadian Plains Research Centre de l'Université de Regina, de son aide pour le tracé des cartes. Nous remercions le Malta Field Office du Bureau of Land Management, pour les données sur la propriété foncière au Montana utilisées dans la figure 6.